

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES FORESTIERES**

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

**TROISIEME RAPPORT NATIONAL
DU TOGO SUR LA BIODIVERSITE**

Juillet 2005

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES -----	III
IDENTIFICATION DU PAYS AUTEUR DU RAPPORT -----	1
Q U E S T I O N N A I R E -----	2
INFORMATION SUR LA PREPARATION DU RAPPORT -----	2
VUE D'ENSEMBLE ET CADRE DE PRIORITE -----	3
ARTICLE 5 – COOPÉRATION -----	8
DÉCISION VI/27 A – MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION, EN PARTICULIER, MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES DANS LES STRATÉGIES ET PLANS D' ACTIONS NATIONAUX DE LA BIODIVERSITÉ -----	11
ARTICLE 6 – MESURES GENERALES EN VUE DE LA CONSERVATION -----	13
ET DE L'UTILISATION DURABLES -----	13
DECISION II/7 ET DECISION III/9- CONSIDERATION DES ARTICLES 6 ET 8-----	13
DECISION III/21 – RELATION DE LA CONVENTION AVEC LE CSD ET LES-----	13
CONVENTIONS RELATIVES À LA BIODIVERSITÉ -----	13
DECISION VI/27 A – MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION, EN PARTICULIER, MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS PRIORITAIRES DANS LES STRATEGIES ET PLANS D' ACTIONS NATIONAUX DE LA BIODIVERSITE-----	14
ARTICLE 7 - IDENTIFICATION ET SURVEILLANCE -----	15
DÉCISION III/10 - IDENTIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION-----	19
DÉCISION V/7 - IDENTIFICATION, SUIVI ET ÉVALUATION, ET INDICATEURS-----	19
DÉCISION VI/7 - IDENTIFICATION, SUIVI, INDICATEURS ET ÉVALUATIONS -----	20
DÉCISIONS SUR LA TAXONOMIE : -----	21
DÉCISION IV/1 – RAPPORT ET RECOMMANDATIONS DE LA TROISIÈME RÉUNION DE SBSTTA-----	21
DÉCISION V/9 – INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE (GTI): MISE EN ŒUVRE ET PROGRESSION DES SUGGESTIONS POUR L'ACTION -----	22
DÉCISION VI/8 – INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE-----	22
ANNEXE À LA DÉCISION VI/8 - PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE -----	23
ARTICLE 8 - CONSERVATION IN SITU -----	24
ARTICLE 8(H) – ESPECES INTRODUITES -----	27
DÉCISION V/8 – LES ESPÈCES INTRODUITES QUI MENACENT LES ÉCOSYSTÈMES, LES HABITATS OU LES ESPÈCES-----	28
DÉCISION VI/23 – ESPÈCES INTRODUITES QUI MENACENT LES ÉCOSYSTÈMES, LES HABITATS OU LES ESPÈCES -----	29
ARTICLE 8(J) – CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ET SERVICES -----	32
DÉCISION V/16 - ARTICLE 8(j) SERVICES CONNEXES-----	33
DÉCISION VI/10 - ARTICLE 8(j) ET SERVICES CONNEXES -----	34
ARTICLE 9 - CONSERVATION EX SITU -----	36
DÉCISION VI/9 – STRATÉGIE MONDIALE POUR LA CONSERVATION DES PLANTES -----	37
ARTICLE 10 – UTILISATION DURABLE DES COMPOSANTES DE LA BIODIVERSITE -----	40
DÉCISION V/24 – UTILISATION DURABLE DES QUESTIONS BILATÉRALES ET INTERSECTORIELLES-----	42
DÉCISION V/25 – BIODIVERSITÉ ET TOURISME-----	43
ARTICLE 11 – MESURES INCITATIVES -----	45
DÉCISION III/18 – MESURES D'INCITATION -----	46
DÉCISION IV/10 - MESURES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION [PART]-----	46
DÉCISION V/15 – MESURES D'INCITATION-----	48
DÉCISION VI/15 – MESURES D'INCITATION-----	48
ARTICLE 12 – RECHERCHE ET FORMATION -----	49
ARTICLE 13 – EDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC -----	51
(E) DÉCISION IV/10 – MESURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION-----	51
DÉCISION V/17 - EDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC-----	52
DÉCISION VI/19 - COMMUNICATION, ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC (CEPA) -----	52
ARTICLE 14 – EVALUATION DES IMPACTS ET REDUCTION DES IMPACTS DEFAVORABLES ---	54
DÉCISION V/18 – EVALUATION DES IMPACTS, RESPONSABILITÉ ET RÉPARATION -----	56
DÉCISION VI/7 - IDENTIFICATION, CONTRÔLE, INDICATEURS ET ÉVALUATIONS -----	57
DÉCISION VI/11 – RESPONSABILITÉ ET RÉPARATION (ARTICLE 14, PARAGRAPHE 2) -----	57
ARTICLE 15 - ACCES AUX RESSOURCES GENETIQUES -----	58
DÉCISION II/11 ET DÉCISION III/15 – ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES-----	59
DÉCISION V/26 – ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES-----	59
DÉCISION VI/24 – ACCÈS ET PARTAGE DES BÉNÉFICES RELATIFS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES-----	60
ARTICLE 16 – ACCES AUX/ ET TRANSFERT DES TECHNOLOGIES -----	62
ARTICLE 17 - ECHANGE D'INFORMATION -----	63

ARTICLE 18 – COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE -----	64
DÉCISION II/3, DÉCISION III/4 ET DÉCISION IV/2-MÉCANISME DU CENTRE D'ÉCHANGE -----	65
DÉCISION V/14 – COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET LE MÉCANISME DU CENTRE D'ÉCHANGE -----	66
ARTICLE 19 – GESTION DE LA BIOTECHNOLOGIE ET REPARTITION DE SES BÉNÉFICES -----	67
ARTICLE 20 – RESSOURCES FINANCIÈRES -----	68
DÉCISION III/6 – RESSOURCES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES-----	72
DÉCISION V/11 – RESSOURCES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES -----	72
DÉCISION VI/16 – RESSOURCES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES -----	73
APPROCHES SUR LES ÉCOSYSTÈMES -----	75
DÉCISION V/6 – APPROCHES SUR LES ÉCOSYSTÈMES -----	75
DÉCISION VI/12 – APPROCHE SUR LES ÉCOSYSTÈMES -----	76
PROGRAMMES DE TRAVAIL -----	76
ÉCOSYSTÈMES DES EAUX INTÉRIEURES -----	77
DÉCISION IV/4 – SITUATION ET TENDANCES DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DE L'ÉCOSYSTÈME DES EAUX INTÉRIEURES ET LES OPTIONS POUR LA SAUVEGARDE ET L'UTILISATION DURABLE -----	77
BIODIVERSITÉ MARINE ET CÔTIÈRE -----	80
DÉCISION II/10 ET DÉCISION IV/5 – CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ MARINE ET CÔTIÈRE -----	80
BIODIVERSITÉ AGRICOLE -----	83
DÉCISION III/11 ET DÉCISION IV/6 -----	83
CONSERVATION ET UTILISATION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ -----	83
DÉCISION V/5 – BIODIVERSITÉ AGRICOLE: EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL -----	84
BIODIVERSITÉ DES FORÊTS -----	90
DÉCISION VI/22 – BIODIVERSITÉ DES FORÊTS -----	90
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES TERRES ARIDES ET SUB-HUMIDES -----	94
DÉCISION V/23 ET DÉCISION VI/4 – MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL -----	94
OPÉRATIONS DE LA CONVENTION -----	98
DÉCISION V/20 -----	98
DÉCISION VI/27 B - OPÉRATIONS DE LA CONVENTION -----	98
QUESTIONS RELATIVES À CE RAPPORT -----	99

SIGLES ET ACRONYMES

- AAS** : African Accademic of Science
- AEWA**: Accord sur les Oiseaux d'Eau Afrique-Eurasie
- AFORNET**: African Forest Reasech Network
- AGETUR** : Agence d'Exécution des Travaux Urbains
- AME** : Accords Multilatéraux relatifs à l'Environnement
- AVGAP** : Association Villageoise de Gestion Participative des Aires Protégées
- BCH**: Centre National d'Echange
- CEDEAO**: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- CEPA** : Communication, Education et Sensibilisation du Public
- CHM**: Mécanisme du Centre d'Echanges
- CIE**: Commission Interministérielle de l'Environnement
- CITES** : Convention pour le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore menacées d'Extinction
- CMS** : Convention relative à la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage.
- CNDO** : Centre National des Données Océanographiques
- CNE**: Comité National de l'Environnement
- COM-STABEX** : Cadre d'Obligations Mutuelles de Stabilisation des Exportations
- COPACE** : Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre et Est
- DEF**: Direction des Eaux et Forêts
- DFC**: Direction de la Faune et de la Chasse
- DISRP**: Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
- DOEA**: Dénombrements des Oiseaux d'Eau en Afrique
- EIE** : Etude d'Impact Environnemental
- ESTAC** : Ecole Supérieure des Techniques et des Arts de la Communication
- ESTEBA** : Ecole Supérieure des Techniques de Biologie Alimentaire
- FAO** : Organisation Mondiale pour l'Agriculture et l'Alimentation
- FEM** : Fonds Pour l'Environnement Mondial
- GPB** : Groupement de Pêche BIOVA
- GSEAF** : Groupe des Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique
- GTI** : Initiative Taxonomique Mondiale
- GURT** : Impacts potentiels des Technologies de Restriction de l'Utilisation Génétique
- ICAT**: Institut de Conseil et d'Appui Technique
- ICCAT**: International Commission for the Conservation of Atlantic Tuna
- IFB** : Institut Français de la Biodiversité
- INFA**: Institut National de Formation Agricole
- INPIT**: Institut National de Propriété Industriel et de la Technologie
- IPGRI** : International Plant Genetic Ressources Institute

IITA : International Institute for Tropical Agriculture
AVOTODE : Association des Volontaires Togolais pour le Développement
ITRA : Institut Togolais de Recherche Agronomique
MAEP : Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche
MERF : Ministère de l’Environnement et des Ressources Forestières
MIKE : Programme de Suivi d’Abattage Illégal des Eléphants
NBSAP : Stratégie de Conservation et d’Utilisation Durables de la Diversité Biologique
NEPAD : Nouveau Partenariat pour le Développement de l’Afrique
OAPI : Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle
ODEF : Office de Développement et d’Exploitation des Forêts
OGM : Organisme Génétiquement Modifié
OIBT: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PACIPE: Programme d’Assistance à la Communication et à l’Information pour la Protection de l’Environnement
PAN : Plan d’Action National de Lutte contre la Désertification
PCAE : Politique Communautaire d’Amélioration de l’Environnement
PMEDP : Programme pour les Moyens d’Existence Durables dans la Pêche Artisanale en Afrique de l’Ouest
PNADE : Programme National d’Action Décentralisé pour la Gestion de l’Environnement
PNAE : Plan National d’Action pour l’Environnement
PNGE : Programme National de Gestion de l’Environnement
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE : Programme des Nations Unies pour l’Environnement
RIAT : Réseau International Arbres Tropicaux
TVA: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE : Union Européenne
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCCD : Convention des Nations Unies pour la Lutte Contre la Désertification
CCUNCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
UL : Université de Lomé
RJR : Réveil de la Jeunesse Rural

IDENTIFICATION DU PAYS AUTEUR DU RAPPORT

Partie contractante	REPUBLIQUE DU TOGO
POINT FOCAL NATIONAL	
Nom complet de l'institution	DIRECTION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE (Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières)
Nom et titre de la personne à contacter	MOUMOUNI Abdou Kérim (Directeur de la Faune et de la Chasse, Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique)
Adresse postale	BP: 355 Lomé-Togo
Telephone	(228) 221 40 29
Fax	(228) 221 40 29
E-mail	direfaune@yahoo.fr
PERSONNE A CONTACTER (SI DIFFERENT DE CELUI CI-DESSUS)	
Nom complet de l'institution	
Nom et titre de la personne à contacter	
Adresse postale	
Téléphone	
Fax	
E-mail	
SOU MISSION	
Signature de la personne qui soumet le rapport	
Date de soumission	

QUESTIONNAIRE

INFORMATION SUR LA PREPARATION DU RAPPORT

Box I – Veuillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris les informations sur les parties prenantes impliquées et les matériels de base utilisés pour le rapport.

Au Togo, la mission de suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique relève des attributions du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

La préparation de ce rapport a été effective avec la mise en place d'une Commission spéciale pluridisciplinaire chargée de recueillir et d'analyser les informations requises pour l'élaboration du troisième rapport national de la diversité biologique.

Ladite commission est ainsi composée :

- MOUMOUNI Abdou-Kérim, Point Focal de la Convention sur la Biodiversité (CBD);
- FOLLY Yao Djiwonu, Point Focal Opérationnel du Fond pour l'Environnement Mondial (FEM)
- OURO-DJERI Essowê, Autorité Nationale Compétente du Cadre National de Biosécurité ;
- DAKU Didi M. Komlan, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières ;
- DJERI- ALASSANI Bougonou, Directeur de l'Environnement ;
- GUELLY Atsu Kudzo, Enseignant Chercheur à l'Université de Lomé, Coordonnateur Technique du projet ayant conduit à l'élaboration de la Monographie et de la stratégie sur la biodiversité ;
- TCHAKEI Essowavana, Unité de Coordination de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;
- DZOGBEDO Agbényo, représentant des ONGs.

La rédaction de ce troisième rapport national sur la Diversité Biologique est la capitalisation des actions de terrain et la contribution respective de tous les intervenants dans le domaine complexe de la Diversité Biologique.

Ce rapport a l'avantage d'être produit sur la base des éléments contenus dans la stratégie nationale de conservation de la biodiversité et des stratégies sectorielles existantes, des informations fournies par les parties prenantes avec l'expertise des personnes ressources.

C'est donc le fruit d'un travail d'équipe qui a été validé par la Commission d'élaboration élargie aux représentants des structures techniques, autres structures spécialisées et de projets divers.

ACTEURS IMPLIQUES

La démarche participative retenue pour l'élaboration du troisième rapport a fait appel aux acteurs suivants :

- **Institutions administratives :**
 - o Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières et ses principales Directions Techniques ; Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ; Ministère de la Sécurité ; Ministère du Développement et de l'Aménagement du Territoire ; Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; Ministère des Enseignements Primaires et Secondaires ; Ministère de la Santé ; Ministère de l'Équipement, des Mines et des Postes et Télécommunications ; Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques ; Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration Africaine chargé de la Coopération et Ministère de la Justice.
- **Correspondants Nationaux**
 - o Points focaux de la Convention sur la Diversité Biologique et du Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques ;
 - o Points focaux des autres conventions de la génération de Rio (Changements Climatiques et Désertification, Ressources Phytogénétiques pour l'alimentation et l'Agriculture) ;
 - o Points focaux des conventions et accords associés à la biodiversité (RAMSAR, CMS, CITES, WHC, AWEA etc.)
 - o Points focaux thématiques de la CDB : Conservation des Plantes, Initiative Taxonomique Mondiale, Partage équitable des Bénéfices, Centres d'échanges d'informations (CHM, BCH).
- **Experts nationaux inscrits au fichier national et autres personnes ressources ;**
- **Députés à l'Assemblée Nationale ;**
- **Institutions de formation et de recherches :** Université de Lomé, Université de Kara, ITRA, INFA de Tové ;
- **Représentants des Organisations Non Gouvernementales et des Associations Villageoises de Gestion Participative des Aires Protégées et autres écosystèmes riches en espèces menacées et/ou endémiques ;**
- **Société Civile :** Associations des femmes, les structures locales décentralisées et représentées.

VUE D'ENSEMBLE ET CADRE DE PRIORITE

Box II – Veuillez présenter une vue d'ensemble sur l'état et les tendances des diverses composantes de la biodiversité dans votre pays sur la base des informations et des données disponibles.

L'état de la biodiversité au Togo est perçu à travers ses composantes que sont les écosystèmes aquatiques et terrestres, la flore et la faune.

Les Ecosystèmes

Les écosystèmes togolais, très diversifiés, comprennent aussi bien des écosystèmes terrestres qu'aquatiques qui sont malheureusement en perpétuelle dégradation suite aux nombreuses pressions anthropiques. On distingue :

Les écosystèmes terrestres constitués de forêts semi-décidues, de forêts sèches et de forêts claires, des forêts galeries et ripicoles de savanes guinéennes et soudaniennes.

Les écosystèmes aquatiques sont constitués d'écosystèmes fluviaux, lacustres, marins, piscicoles, des retenues d'eau et d'un écosystème particulier, les mangroves.

Les écosystèmes fluviaux regroupent les bassins fluviaux dont le bassin de la Volta, le bassin du Mono, le bassin du Zio-Haho. La flore est constituée d'algues et de nénuphars. La faune est riche en diverses espèces de poissons et de crustacés.

Les écosystèmes lacustres comprennent les lagunes, les mares artificielles ou naturelles, temporaires ou permanentes. La flore est constituée d'algues (mal connues), de nénuphars, mais aussi de plantes envahissantes telles que les laitues d'eau, la jacinthe d'eau et des lentilles. La faune est dominée par des poissons.

Les écosystèmes marins sont constitués essentiellement de sables, de deux zones rocheuses et des ressources vivantes notamment les algues, les poissons, les mammifères marins et les reptiles dont certains sont menacés de disparition.

La flore sous-marine est très mal connue, à l'exception des algues dont quelques peuplements du beach-rock ont fait l'objet d'inventaires sommaires à des fins pédagogiques. La faune marine est riche. On rencontre aussi des espèces migratrices notamment des mammifères (Baleine, Dauphin etc.), des reptiles (tortues) et des oiseaux.

La diversité des écosystèmes a favorisé une grande variété de la flore et de la faune du Togo.

La flore et la faune

La flore togolaise compte 3491 espèces terrestres et 261 espèces aquatiques représentant tous les groupes systématiques actuellement recensés sur le territoire national. Une seule espèce végétale, *Phyllanthus rouxii* (Euphorbiaceae) poussant sur les collines ferrugineuses au Nord de Bassar est signalée comme endémique. Plusieurs espèces sont menacées d'extinction, en danger ou vulnérables.

L'inventaire de la faune togolaise a permis de recenser 3476 espèces dont 2312 espèces terrestres, 1146 aquatiques et 18 espèces terrestres domestiques (Mammifères, Oiseaux) ; trois espèces d'amphibiens sont endémiques au Togo. Il s'agit de : *Conraua derooi* dans les forêts semi-décidues de Kloto (Région des Plateaux), *Aubria subsubgillata* à Kovié (Région Maritime), *Bufo togoensis* dans le Massif d'Adélé (Région Centrale).

Quatre espèces de tortues marines migratrices fréquentent les côtes togolaises soit pour y pondre (*Chelonia mydas*, *Lepidochelys olivacea*, *Dermodochelys coriacea*) soit pour s'alimenter (*Erethmochelys imbricata*).

Les dauphins et les baleines sont également présents dans les eaux marines togolaises.

Dans certains plans d'eau répartis sur l'étendue du territoire, des crocodiles, des hippopotames, des lamantins, espèces protégées, y sont recensées.

Box III – Veuillez présenter une vue d’ensemble sur les facteurs affectant la conservation et l’utilisation durable des diverses composantes de la biodiversité dans votre pays, y compris l’accès aux ressources génétiques et le partage équitable des bénéfices résultant de leurs utilisations.

Les causes de la perte de la biodiversité

Les principaux facteurs à l’origine de la perte de la diversité biologique au Togo sont de quatre ordres. Il s’agit de :

(a) Les causes anthropiques

Les principales causes anthropiques sont la croissance démographique et ses conséquences sur l’exploitation de ressources biologiques, les pratiques traditionnelles de l’agriculture, les feux de brousse, la surexploitation des ressources biologiques, les exploitations minières, les infrastructures routières et hydroélectriques, le braconnage, la destruction des habitats etc. De ces causes anthropiques, découlent des causes naturelles telles que les changements climatiques, l’envasement des cours d’eau, etc.

(b) Les insuffisances du cadre juridique

Sur le plan juridique, la perte de la diversité biologique est liée au caractère parfois inapproprié, aux incohérences, à l’insuffisance et à la non ou mauvaise application des textes, relatifs à la gestion des ressources naturelles.

En ce qui concerne l’accès et le partage équitable des bénéfices issus de l’utilisation des ressources, il n’existe pas de cadre juridique régissant ce secteur. Le Togo, après sa participation à la réunion ad-hoc du groupe des experts techniques sur l’accès et le partage équitable des bénéfices tenue à Bangkok du 14 au 18-février 2005, a introduit auprès du PNUF / FEM une lettre d’intention sollicitant l’assistance pour l’accompagner dans la mise en place d’un cadre réglementaire à cet effet.

(c) Les insuffisances du cadre institutionnel

Très peu d’agents qualifiés évoluent sur le terrain de la diversité biologique togolaise. Il est aussi regrettable de noter un manque de coordination et de synergie entre les services techniques existants dans les différents secteurs et dont les responsabilités sont mal définies.

(d) Les causes scientifiques

Les éléments de la diversité biologique togolaise sont insuffisamment connus. Aussi les études d’impacts des projets de développement susceptibles d’affecter la biodiversité ne sont-elles pas souvent menées.

Box IV – Veuillez présenter une vue d’ensemble sur les progrès réalisés vers l’objectif 2010 adopté à la sixième réunion de la Conférence des Parties (veuillez fournir des informations détaillées lorsque vous répondez aux questions 177, 178 et 179).

En dehors des modes traditionnels de gestion de la diversité biologique (pratique de l’agroforesterie, création de forêts sacrées, de forêts villageoises, protection d’animaux vénérés, conservation des produits agricoles, etc.), la gestion et la conservation sont consacrées par un cadre juridique et institutionnel.

Le cadre juridique

Le corpus juridique en vigueur comprend les textes nationaux et les accords internationaux auxquels le Togo est Partie.

Les textes nationaux

Il existe des textes de portée générale : la constitution du 14 octobre 1992 amendée qui consacre le droit de toute personne à un environnement sain et dont l'article 41 fait obligation à l'Etat de veiller à la protection de l'environnement et des ressources naturelles et la Loi N°88-14 du 03 novembre 1988 portant code de l'Environnement qui est relativement appliqué par manque des textes d'application. Un projet de loi cadre portant code de l'environnement est en cours de finalisation et tient compte des conventions de la génération de Rio.

Les textes sectoriels en matière de gestion de la flore, de la faune, de la chasse et de la pêche sont entre autres:

- La législation forestière togolaise repose sur le décret du 5 février 1938 portant organisation du régime forestier du territoire togolais. C'est suite à ce texte que des aires protégées ont été créées depuis les périodes coloniales. En 1990, on peut dénombrer 83 aires protégées. Aujourd'hui, la plupart sont partiellement ou totalement envahies par les populations riveraines ;
- La protection de la faune et l'exercice de la chasse au Togo est régie par l'ordonnance n° 4 du 16 Janvier 1968 et ses textes d'application ;
- La loi n°96-007 du 3 Juillet 1996 relative à la protection des végétaux ;
- Loi n°98-012 du 11 juin 1998 portant réglementation de la pêche.

En vue de promouvoir la conservation *in situ*, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières a entrepris depuis 1999 un vaste programme de réhabilitation des aires protégées prioritaires du pays dans le cadre du Com Stabex 1991-1994 avec l'assistance de l'Union Européenne. Ce programme s'est soldé pour l'heure par la requalification de six aires protégées avec la participation des populations riveraines. Un décret ayant été pris dans ce sens par le Gouvernement en 2003 crée un cadre normalisé de gestion des aires protégées.

Les conventions internationales

Le Togo a signé ou ratifié plusieurs conventions, traités et accords relatifs à la protection de l'environnement. En 1992, il a signé les Conventions des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification, les Changements Climatiques et sur la Diversité Biologique.

Le cadre institutionnel

Outre les divers Ministères qui interviennent dans le domaine, la gestion de l'environnement relève essentiellement du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Ses services sont relayés à la base par les collectivités locales.

De plus, plusieurs ONG et acteurs de la société civile interviennent dans la protection de l'environnement au Togo.

Des cadres de coordination et de concertation ont été institués pour une meilleure gestion de l'environnement. La plupart sont peu fonctionnels. Il s'agit de :

- la Commission Interministérielle de l'Environnement (CIE) ;
 - le Comité National de l'Environnement (CNE) ;
 - les Comités de protection et de gestion de l'environnement ;
 - les Comités Régionaux et Locaux de planification ;
 - le Comité National sur les changements climatiques ;
 - le Comité National de coordination et de suivi de la gestion de l'environnement marin et côtier ;
 - le Comité National des produits phytopharmaceutiques ;
 - le Conseil supérieur de la normalisation ;
 - le Comité National pour la sécurité chimique ;
 - le Comité National Ozone ;
 - l'Unité de Coordination Nationale (UCN) du Programme pour les Moyens d'Existence Durable dans la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest (PMEDP);
- le Comité National de Coordination et de suivi de la mise en œuvre de la Convention sur la désertification.

1. Veuillez indiquer, en marquant "x" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'exécution des divers articles, dispositions et leurs décisions associées, et les programmes de travail en rapport avec la Convention.

	Niveau de Priorité		
	Elevé	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	X		
b) Article 6 – Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable	X		
c) Article 7 - Identification et surveillance	X		
d) Article 8 –conservation <i>In-situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces introduites	X		
f) Article 8(j) – Connaissance traditionnelle et les dispositions connexes	X		
g) Article 9 –conservation <i>Ex-situ</i>	X		
h) Article 10 – Utilisation durable des Eléments constitutifs de la biodiversité	X		
i) Article 11 - Mesures incitatives /Biodiversité des terres arides et sub-humides		X	
j) Article 12 - Recherche et formations	X		
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public	X		
l) Article 14 – Etudes d'Impacts et réduction des Impacts nocifs		X	
m) Article 15 – Accès aux ressources génétiques	X		
n) Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie		X	
o) Article 17 – Echange d'information	X		
p) Article 18 – Coopération Scientifique et technique	X		
q) Article 19 – Gestion de la biotechnologie et répartition de ses bénéfices	X		
r) Article 20 – Ressources Financières	X		
s) Article 21 – Mécanisme financier	X		
t) Biodiversité agricole	X		
u) Biodiversité des forêts	X		

v) Biodiversité des eaux intérieures		X	
w) Biodiversité des eaux marines et côtières		X	
x) Biodiversité des terres sèches et sub-humides	X		

2. Veuillez indiquer, en marquant "x" dans la colonne appropriée ci-dessous, la disponibilité des ressources requises par votre pays pour l'exécution des divers articles, dispositions et leurs décisions associées, et les programmes de travail relatifs à la Convention

Article/Dispositions/Programme de travail	Disponibilité des ressources			
	Bonne	Adéquate	Limitée	Très limitée
a) Article 5 - Coopération			X	
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable			X	
c) Article 7 - Identification et surveillance				X
d) Article 8 - conservation <i>In-situ</i>			X	
e) Article 8(h) - Espèces introduites				X
f) Article 8(j) - Connaissance traditionnelle et les dispositions connexes			X	
g) Article 9 - conservation <i>Ex-situ</i>				X
h) Article 10 - Utilisation durable des Eléments constitutifs de la biodiversité			X	
i) Article 11 - Mesures incitatives				X
j) Article 12 - Recherche et formations				X
k) Article 13 - Education et sensibilisation du public			X	
l) Article 14 - Etudes d'Impacts et réduction des Impacts nocifs			X	
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques			X	
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie			X	
o) Article 17 - Echange d'information			X	
p) Article 18 - Coopération Scientifique et technique			X	
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses bénéfices				X
r) Article 20 - Ressources Financières				X
s) Article 21 - Mécanisme financier			X	
t) Biodiversité agricole			X	
u) Biodiversité des forêts			X	
v) Biodiversité des eaux intérieures				X

w) Biodiversité des eaux marines et côtières				X
x) Biodiversité des terres sèches et sub-humides			X	

Veillez indiquer ci-dessous, les articles, les dispositions et / ou programmes de travail en vigueur pour lesquels les ressources urgentes sont nécessaires pour leur mise en oeuvre à l'échelle nationale, et énumérez-les par ordre de priorité.

Articles, dispositions et programmes de travail pour lesquels les ressources urgentes sont nécessaires pour leur mise en oeuvre :

Article 13- Education et Sensibilisation du public
Article 8- Conservation *in-situ*
Article 7 – identification et suivi
Article 12- Recherche et Formation
Article 17- Echange d'informations
Article 11- Mesures incitatives
Article 14 – Etude d'impact et réduction des effets nocifs
Article 9- Conservation ex-situ
Article 15- Accès aux ressources génétiques
Article 19- Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages
Biodiversité marine et côtière
Biodiversité des terres sèches et sub-humides
Biodiversité des eaux intérieures
Biodiversité agricole
Biodiversité des forêts

ARTICLE 5 – COOPÉRATION

3.  Votre pays coopère-t-il activement avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones au-delà de la juridiction nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité?

a) Non	
b) Oui, coopérations bilatérales (veuillez donner des détails en bas)	X
c) Oui, programmes internationaux (veuillez donner des détails en bas)	X
d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez donner des détails en bas)	X
e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner des détails en bas)	

Commentaires supplémentaires sur la coopération avec d'autres Parties.

Le Togo est Partie à plusieurs Accords Multilatéraux relatifs à l'Environnement (AME) dont entre autres la CDB, CCUNCC, UNCCD, RAMSAR, CITES, CMS, etc.

Le Mémorandum d'Abidjan relatif à la conservation des tortues marines est intervenu entre les pays de l'aire de répartition et connaît une mise en œuvre effective au Togo. Un plan d'action sous-régional de conservation des tortues marines est en cours d'élaboration, à cet effet, entre le Togo, le Ghana et le Bénin.

L'accord sur la conservation des oiseaux d'eau Afrique-Eurasie (AEWA) et la convention Ramsar sur les zones humides et Wetlands International connaissent une application effective au Togo à travers les dénombrements réguliers organisés et le suivi des sites d'hivernage et d'alimentation.

Le Togo vient de prendre acte du projet de Mémorandum d'accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique. Il dispose de deux sites MIKE (Parcs Nationaux de la Kéran et Fazao-Malfakassa). En ce qui concerne le premier, en relation avec le Complexe W composé des parcs nationaux d'Arly au Burkina-Faso, de la Pendjari au Bénin et du W au Niger, un recensement aérien total a été effectué entre avril et mai 2003 grâce à une coopération étroite entre les pays de la sous-région Ouest-africaine impliqués. Des efforts sont en cours en vue de l'intégration du complexe des aires protégées Oti - Kéran - Mandouri de la région septentrionale du pays au Complexe Parc W.

Le Togo est membre de l'IPGRI et a adhéré aux quatre réseaux du programme SAFORGEN (plantes fourragères, plantes ligneuses, plantes médicinales, plantes alimentaires).

A ce titre, il a bénéficié d'un financement du PNUE pour l'étude de deux ressources phytogénétiques menacées de disparition (*Alstonia boonei*, *Nauclea latifolia*). Par ailleurs, le Togo mène une étude sur la conservation des semences toujours avec le programme SAFORGEN sur financement de la Grande-Bretagne.

Une coopération active existe entre l'Université de Lomé, l'Université d'Abomey Calavi au Bénin et l'IPGRI pour l'encadrement des étudiants et la mise en œuvre de son programme de recherche sur les ressources phytogénétiques notamment les variétés d'ignames, les légumes de cueillette et les plantes médicinales ; une coopération entre l'Université de Liège et Maastricht pour le programme DEA en Droit et Politique de l'Environnement et la coopération entre l'UL et l'ENGREF de Montpellier pour les programmes d'aménagement des aires protégées. En outre, l'ITRA bénéficie du soutien technique et financier de l'IPGRI.

Le Togo est membre de la conférence ministérielle sur la coopération entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique. Il participe aux réunions de l'ICCAT (International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas) en tant qu'observateur.

DECISION VI/20 - COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS, INITIATIVES ET CONVENTIONS

4. Votre pays prend-il des mesures pour harmoniser les politiques et programmes nationaux, en vue d'optimiser la cohérence politique, les synergies et l'efficacité dans la mise en oeuvre des divers accords multilatéraux de l'environnement (MEAs) et les initiatives régionales appropriées au niveau national?

a) Non	
b) Non, mais les mesures sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures sont prises (veuillez spécifier en bas)	X
d) Oui, mesures d'ensemble prises (veuillez spécifier en bas)	

Commentaires supplémentaires sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

Le Togo harmonise sa politique environnementale avec les accords multilatéraux de l'environnement, les initiatives régionales à travers :

- la ratification desdits accords par notre parlement.
- l'appropriation de la politique communautaire (en cours d'élaboration) de l'UEMOA, de la CEDEAO, etc.

Par ailleurs le Togo participe aux réunions et conférences relatives à la gestion harmonisée de la diversité biologique.

En 2001, les ministères chargés de l'environnement du Bénin et du Togo ont organisé tour à tour des réunions de concertation et d'harmonisation des politiques de gestion des espaces communs aux deux pays (le littoral, le bassin du fleuve mono et les aires protégées transfrontalières). Ces concertations ont abouti à l'élaboration d'un projet d'installation d'une Commission mixte Bénino-Togolaise sur l'Environnement (Cotonou, novembre 2001).

En novembre 2001 à Niamey est organisé un atelier sous-régional entre les pays en charge des aires protégées contiguës des parcs nationaux d'Arly (Burkina faso), de la Pendjari (Bénin) et du Complexe W (Niger, Burkina, et Bénin) pour étudier la nécessité d'une intégration sous-régionale de l'Aire Protégée d'Oti-Mandouri (Togo).

En juin 2003, le Togo a participé à l'atelier sous-régional organisé à Ouagadougou sur la gestion des populations d'éléphants transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Le Groupe des Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique (GSEAF) a trouvé impérieux la tenue de cet atelier de réflexion pour développer les mesures de gestion concertée des corridors transfrontaliers, afin d'harmoniser les points de vue des Etats partageant l'aire de répartition des éléphants. Cette collaboration a permis au Togo en octobre 2002 d'indiquer et adopter sa stratégie nationale pour la conservation des populations d'éléphants.

Des initiatives de coopération multilatérale (Bénin, Burkina Faso, Ghana et Togo) sont en cours pour la gestion durable des Bassins de la Volta et du Mono ainsi que des ressources transfrontalières associées.

Un partenariat existe entre la Belgique et le Togo pour le renforcement des capacités de gestion des centres d'échange d'informations de la convention notamment le CHM et le BCH.

Des initiatives sont en cours pour développer des capacités de coopération dans le cadre de l'initiative taxonomique mondiale (GTI).

Le Togo est entrain de mettre en place sa Commission nationale pour le Développement Durable aux fins de suivi, d'évaluation et d'orientation des décisions découlant de la Conférence de RIO de 1992. Les activités futures de cette structure contribueront à l'étude décennale des progrès réalisés.

5. Quelle priorité votre pays accorde t-il à la conservation et pour laquelle est applicable l'utilisation durable des espèces migratrices en comparaison à d'autres questions relatives à la biodiversité? (*Cette question est développée sur la base de la décision VI/20 demandée par le programme de travail collectif entre la CDB et la CMS.*)

a) Elevé	X
b) Moyen	
c) Bas	

6. Les espèces migratrices et leurs habitats sont t-ils abordés par le plan d'action ou stratégie nationale de biodiversité de votre pays (NBSAP)? (*Cette question est développée sur la base de la décision VI/20 et demandée par le programme de travail collectif entre la CDB et la CMS.*)

a) Oui	X
b) Non	

Si **OUI**, veuillez décrire brièvement les mesures dans lesquelles ils sont abordés

a) Conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices	
b) Conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées	Des actions ont été menées dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de réhabilitation des aires protégées prioritaires (1999-2003).
c) Réduction ou élimination des barrières ou obstacles à la migration	Des efforts ont été entrepris pour sécuriser les aires de distribution et les couloirs de migration transnationaux de la faune mammalienne au Togo.
d) Recherche et suivi des espèces migratrices	Un programme de recherche est initié au département de zoologie de l'Université de Lomé pour la connaissance des espèces migratrices marines au Togo notamment les tortues marines, les baleines et les dauphins. Il a permis l'identification de quatre espèces de tortues marines.
e) Mouvements transfrontaliers	Le Togo fait partie du Programme régional de suivi de l'abattage de l'éléphant d'Afrique (Programme MIKE). A ce titre deux sites sont inscrits au compte de ce programme ; il s'agit des parcs nationaux de la Kéran et de Fazao-Malfakassa où le contrôle et le suivi sont régulièrement assurés et les informations sont intégrées dans la base de données MIKE pour la mise à jour régulière.
Si NON , veuillez indiquer brièvement en bas	
a) Les mesures dans lesquelles votre pays aborde les espèces migratrices au plan national	
b) Coopération avec d'autres pays depuis l'an 2000	

Décision VI/27 A – Mise en oeuvre de la Convention, en particulier, mise en oeuvre des actions prioritaires dans les stratégies et plans d'actions nationaux de la biodiversité

7. Votre pays travaille t-il avec d'autres Parties pour développer des mécanismes régionaux, sous-régionaux ou bio-régionaux et des réseaux pour supporter la mise en oeuvre de la Convention?	
a) Non	
b) Non, mais les consultations sont en cours	
c) Oui, certains mécanismes et réseaux sont établis (veuillez donner les détails en bas)	X
d) Oui, les mécanismes existants sont renforcés (veuillez donner les détails en bas)	
Commentaires supplémentaires sur le développement régional, sous-régional ou les mécanismes et réseaux bio-régionaux	

La mise en œuvre de la convention s'est traduite en partie par l'élaboration et l'adoption en 2003 de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Malheureusement la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale n'est pas encore effective.

Le Togo a adhéré aux stratégies de gestion de l'environnement du NEPAD. Ces stratégies portent sur les points ci-après :

- pauvreté et environnement ;
- agriculture et environnement ;
- santé et environnement.

Les domaines d'intervention 1 et 6 portent sur la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification, et gestion transfrontière des ressources naturelles. Le domaine d'intervention 2 concerne la conservation des zones humides en Afrique. Et enfin le domaine d'intervention 4 porte sur la conservation et l'utilisation durables des ressources côtières, marines et d'eau douce.

Au niveau de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africain), le processus d'élaboration de la Politique Communautaire d'Amélioration de l'Environnement (PCE) est en cours avec la participation de tous les Etats membres dont le Togo.

Plusieurs recherches en coopération sur la biodiversité sont en cours avec les pays voisins et occidentaux et qui rentrent directement dans le cadre de la mise en œuvre de la convention :

- développement des ressources en bambou au Ghana et au Togo, avec l'appui financier de AFORNET (African Forest Research Network) et African Academy of Science (AAS) ;
- impact de la production du charbon de bois sur la biodiversité au Bénin, Togo, Ghana et Nigéria, avec l'appui financier de AFORNET (African Forest Research Network) et African Academic of Sciences ;
- bois sacré et conservation de la biodiversité au Togo, Burkina Faso et Bénin financé par IFS (International Foundation of Sciences) et IFB (Institut Français de la Biodiversité).

Le RIAT mène des activités de sensibilisation, de recherche et de formation aux niveaux national et international (par le biais des actions communes Togo-Bénin-Burkina Faso-Congo-Burundi-Cameroun-France) dans les domaines divers :

- connaissance des pratiques locales ;
- rôle des femmes dans la gestion de la biodiversité ;
- valorisation des PFNL ;
- échange d'informations sur les grandes conventions et en particulier la CDB.

Dans le cadre du programme SAFORGEN, des études ont été menées sur deux ressources phytogénétiques menacées de disparition (*Alstonia boonei*, *Nauclea latifolia*) et sur la conservation des semences.

Box V – Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans l'exécution de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) Atteindre les objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,**
- (c) Progresser vers l'objectif 2010.**

- Les politiques nationales sectorielles prennent progressivement en compte les approches régionales et sous-régionales de conservation de la biodiversité ;
- Des données sur certains éléments des écosystèmes sous-régionaux et régionaux sont disponibles.

Box VI – Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- - Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

**ARTICLE 6 – MESURES GENERALES EN VUE DE LA CONSERVATION
ET DE L'UTILISATION DURABLES**

8. <input checked="" type="checkbox"/> Sur l'Article 6(b): les stratégies et plans d'actions nationaux de votre biodiversité couvrent-ils l'intégration d'autres activités sectorielles?	
a) Non	
b) Oui, certains secteurs	
c) Oui, tous les grands secteurs	X
d) Oui, tous les secteurs	

Décision II/7 et décision III/9- Considération des Articles 6 et 8

9. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il défini des objectifs mesurables dans ses stratégies et plans d'actions ?	
a) Non	
b) Non, les objectifs mesurables sont toujours à l'étape primaire du développement	
c) Non, mais les objectifs mesurables sont à une étape avancée de développement	X
d) Oui, les objectifs appropriés sont en place (veuillez fournir les détails en bas)	
e) Oui, les rapports sur la mise en oeuvre des objectifs appropriés sont disponibles.	
Commentaires supplémentaires sur les objectifs placés dans les stratégies et plans d'actions.	

**Décision III/21 – Relation de la Convention avec le CSD et les
Conventions relatives à la biodiversité**

10. <input checked="" type="checkbox"/> Vos points focaux nationaux pour la CDB et les autorités compétentes de la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention de Bonn et CITES coopèrent-ils dans la mise en oeuvre de ces conventions pour éviter la duplication ?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont identifiés	
c) Oui, certains mécanismes de coordination sont en place (veuillez fournir les détails en bas)	
d) Oui, les mécanismes existants sont examinés	X
Commentaires supplémentaires sur la coordination entre les points focaux nationaux des différentes conventions.	

La mise en œuvre de toutes ces conventions est assurée par la Direction de la Faune et de la Chasse en collaboration avec les autres directions techniques et les acteurs de la société civile, qui assure de fait une synergie entre ces conventions.

Décision VI/27 A – Mise en œuvre de la Convention, en particulier, mise en œuvre des actions prioritaires dans les stratégies et plans d’actions nationaux de la biodiversité

11. Votre pays a-t-il identifié des actions prioritaires dans sa stratégie et plan d’actions nationaux ?

a) Non	
b) Non, mais l’examen est en cours	X
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez spécifier)	

Commentaires supplémentaires sur les actions prioritaires identifiées.

La stratégie nationale de conservation et d’utilisation durables de la biodiversité a certes identifié quatre domaines fondamentaux :

La conservation de la biodiversité *in situ* ; la conservation de la biodiversité *ex situ* ; la viabilité de l’effort de conservation et la valorisation durable et équitable de la biodiversité.

Les actions de mise en œuvre de cette stratégie sont regroupées en trois grandes orientations qui sont :

- renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans la gestion de la biodiversité ;
- préserver de façon participative les aires représentatives des différents écosystèmes pour garantir leur pérennité et conserver leurs éléments constitutifs ;
- assurer l’utilisation rationnelle durable des ressources et le partage équitable des rôles, de responsabilité et des bénéfices découlant de la gestion de la diversité biologique.

Cependant les actions prioritaires n’ont pas été définies et il est prévu que celles-ci doivent être fixées en fonction des résultats d’un processus national de consultations. Cette tâche est en étude et un PDF A est en instance pour l’identification d’un programme d’actions prioritaires de conservation de la biodiversité.

Les actions retenues devront donc être préparées avec la participation effective de toutes les parties prenantes. Les rôles et les responsabilités de chacune des parties prenantes devront être définis de manière précise, ainsi que les mécanismes de responsabilisation et de collaboration qui seront clarifiés et confirmés dans un document.

12. Votre pays examine t-il périodiquement sa stratégie et plan d’actions nationaux de la biodiversité, en tenant compte des expériences de la mise en œuvres ?

a) Non	X
b) Non, mais l’examen est en cours	
c) Oui, NBSAP examine (veuillez fournir des détails en bas)	
d) Oui, un mécanisme est en place pour examiner et réviser le NBSAP périodiquement (veuillez fournir des détails en bas)	

Commentaires supplémentaires sur la révision de la stratégie et plan d’actions nationaux de la biodiversité.

La Stratégie nationale de conservation de la diversité biologique vient d’être élaborée mais n’est pas encore mise en oeuvre.

13. Votre pays donne-t-il la priorité à l’intégration de la conservation et à l’utilisation durable de la biodiversité aussi bien que le partage équitable des bénéfices dans les plans sectoriels ou intersectoriels, les programmes et politiques appropriés ?

a) Non	
--------	--

b) Oui, dans certains secteurs (veuillez fournir les détails en bas)	
c) Oui, dans les grands secteurs (veuillez fournir les détails en bas)	X
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez fournir les détails en bas)	

Commentaires supplémentaires sur l'intégration de la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et le partage équitable des bénéfices dans les plans sectoriels ou intersectoriels, les programmes et politiques appropriés.

Ceci a été largement pris en compte dans le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DISRP), le Cadre National de Biosécurité et la Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation durables de la Biodiversité.

Box VII – Veuillez indiquer ci-dessous les impacts et résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réaliser les objectifs prioritaires de votre NBSAP (si possible),
- (b) Atteindre les objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (c) Progresser vers l'objectif 2010.

Des actions concertées sont entreprises par les différents intervenants dans le domaine de la conservation de la biodiversité, de protection des espèces menacées de disparition, de lutte contre la désertification et les changements climatiques.

Box VIII – Veuillez indiquer les contraintes et obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

ARTICLE 7 - IDENTIFICATION ET SURVEILLANCE

14.  Sur l'Article 7(a): votre pays a-t-il un programme d'inventaire en cours et/ou un programme de suivi au niveau des ressources génétiques, des espèces, des écosystèmes?

a) Non	
b) Oui, uniquement au niveau des ressources génétiques, des espèces ou des écosystèmes (veuillez spécifier et fournir les détails en bas)	
c) Oui, à certains niveaux (veuillez spécifier et fournir les détails en bas)	X
d) Oui, à tous les niveaux (veuillez fournir des détails en bas)	

Commentaires supplémentaires sur le programme d'inventaire en cours au niveau des ressources génétiques, des espèces et des écosystèmes.

Malgré les ressources financières très limitées du pays (*handicap sérieux dans la réalisation des activités d'identification des éléments importants de la diversité biologique à l'échelle nationale*), quelques activités sont réalisées de manière sectorielle et concernent :

-
- Au niveau des espèces :
 - Le dénombrement annuel des oiseaux d'eau dans le cadre du DOEA par La Direction de la faune et de la chasse ;
 - L'inventaire et le suivi saisonnier des tortues marines par la Direction de la Faune et de la Chasse en collaboration avec les associations et ONG de protection de l'environnement;
 - L'identification des espèces de cétacés fréquentant les côtes togolaises ;
 - L'inventaire des populations d'éléphants dans les aires protégées de Fazao-Malfakassa, d'Abdoulaye, de Kéran et de Kpendjal ;
 - L'inventaire de la flore togolaise qui a permis de constituer un herbarium au laboratoire de Botanique et d'Ecologie végétale à l'Université de Lomé ;
 - La cartographie du couvert végétal du Togo ;
 - Des actions en cours sur l'inventaire des champignons togolais, un domaine jamais exploité ;
 - Des études sur les algues ;
 - Identification et évaluation des stocks de ressources halieutiques dans les eaux marines sous juridiction togolaise.

- Au niveau des ressources génétiques

Divers programmes de recherche sur les plantes alimentaires mineures ou menacées de disparition au Togo et sauvages sont conduites à l'Université de Lomé. L'ITRA dispose de plusieurs collections de céréales, de légumineuses à graine, de légumes, de plantes à tubercules.

- Au niveau des espèces endémiques et des espèces rares et ou menacées

Aucun programme n'est pour l'instant réalisé. Les inventaires réalisés au titre de la monographie nationale révèlent le fort endémisme des écosystèmes afro-montagnards de la zone écofloristique IV et devront faire l'objet d'une attention particulière dans un proche avenir.

- Au niveau des écosystèmes

Les inventaires sont focalisés sur les écosystèmes particuliers que sont les mangroves, les forêts de montagnes, les forêts sacrées, les savanes de la zone forestière, les forêts ripicoles, les galeries forestières, les bambouseraies, les plantations forestières.

En septembre 2002 : dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation de l'éléphant d'Afrique (*Loxodonta africana africana*) au Togo, la Direction de la Faune et de la Chasse a conduit un inventaire des populations d'éléphants dans les aires de répartition de Fazao – Malfakassa, d'Abdoulaye, de la Kéran et de Kpendjal. Cet inventaire a révélé la situation précaire des populations d'éléphants au Togo.

La Direction de la Faune et de la Chasse a également mené dans le cadre de la réhabilitation des aires protégées (COM-STABEX 91-94), des inventaires sommaires de la faune sauvage et de son habitat pour évaluer le niveau de conservation actuel de ces écosystèmes hautement stratégiques pour la diversité biologique.

Au terme de cette évaluation, elle a élaboré un programme d'inventaire général des composantes de toutes les aires protégées prioritaires au Togo. Ce programme est en attente d'exécution faute de financement.

Récapitulation de la diversité biologique végétale au Togo

Embranchement	Nbre de familles	Nombre de genres	Nombre d'espèces	Espèces menacées, rares ou disparues	Espèces Endémiques	Observations
Virus Sur les végétaux Sur les animaux Sur l'Homme			28 13 15			La plupart des études dans le domaine sont réalisées à des fins médicinales
Bactéries	3		55			La plupart des études dans le domaine sont réalisées à des fins médicinales
Cyanophycées	9		6			La plupart des études dans le domaine sont réalisées à des fins médicinales
Algues - eau douce - eau marine			25 170			La plupart des études dans le domaine sont réalisées à des fins médicinales
Champignons Inférieurs Supérieurs			185 5			Aucune étude systématique sur les champignons supérieurs mais plusieurs espèces comestibles sont représentées au Togo
Lichen		1				Aucune recherche sur les Lichens, bien que ce groupe soit bien représenté sur la chaîne de l'Atakora
Bryophytes			133			Peu d'études ont été réalisées
Ptéridophytes			114	1		Ce groupe est plus inféodé à la zone forestière et compte 99 espèces spontanées. Les familles suivantes sont les plus représentées : Adiantaceae, Aspleniaceae, Doryopteridaceae, Selaginellaceae.
Spermaphytes Gymnospermes Angiospermes	 152	 1110	 13 2990	 52	 1	Seule, une espèce de Gymnosperme (<i>Encephalartos barteri</i>) est spontanée au Togo 2107 Dicotylédones et 883 Monocotylédones soit 2990 espèces d'Angiospermes connues. Plusieurs de ces espèces sont menacées : <i>Garcinia afzelii</i> (Guttiferae) n'existe plus dans certaines localités ; <i>Phyllanthus dolichofolius</i> (Euphorbiaceae) n'est rencontré que sur une colline dans l'Akébou (Région des Plateaux, <i>Conyza aegyptiaca</i> (Asteraceae), n'est rencontré qu'à Danyi

Source : Monographie de la Biodiversité du Togo-PNAE-2002

Récapitulatif de la diversité faunique au Togo

Phylum sous phylum	Classe	Nombre de familles	Nombre de genres	Nombre d'espèces	Espèces M, V, E, D.	Espèces Endémiques	Observations
Protozoaires	5	12	25	57			Certains sont parasites de l'homme et des animaux
Sarcomastigophora	2	7	13	21			
Zoomastigophora	1	2	3	7			
Ciliophora	1	1	1	1			
thecamoeba	1	2	8	28			
Cnidaires		7	13	17			Les espèces sont aquatiques et leur inventaire est probablement incomplet.
Plathelminthes		12	15	24			Ce sont les trématodes, Cestodes et Monogènes, parasites de l'homme et des animaux.
Nématodes		9	11	11			Ces espèces sont essentiellement parasites
Annélides		9	9	13			Les espèces décrites à ce jour sont aquatiques.
Arthropodes	Crustacés	37	98	145			Plusieurs espèces sont consommées (haute valeur d'usage). Les espèces terrestres sont très mal connues.
	Insectes	213	936	1493	18		Insectes numériquement importants et ont une valeur économique considérable (ravageurs de cultures, prédateurs, vecteurs de maladies des hommes et des animaux)
	Arachnides Myriapodes	4	16	43			
Mollusques	Gastéropodes	75	110	177			Espèces aquatiques plus important en nombre, avec 166 espèces. Une espèce terrestre (<i>Achatina fulica</i>) est introduite au Togo.
	Bivalves	50	74	129			
	céphalopodes	23	34	45			
Echinodermes		2	2	3			Ce sont des espèces toutes marines.
Chordés Vertébrés		8	19	23			Trois espèces d'Amphibiens (<i>Conraua derooi</i> , <i>Aubria subsigillata</i> et <i>Bufo togoensis</i>) sont endémiques au Togo. Les oiseaux sont numériquement plus importants. Six espèces de Mammifères et six espèces de Reptiles sont inscrites dans l'annexe 1 de CITES (en danger, vulnérables ou menacées).
	Amphibiens	5	15	39		3	
	Reptiles	22	71	153	9		
	poissons	99	108	342			
	oiseaux	85	280	708	2		
	mammifères	41	138	228	20		

Source : Monographie de la Biodiversité du Togo-PNAE-2002

M=menacé ; V =vulnérable ; E=extirpé et D=en danger

15. Sur l'Article 7(c): Votre pays contrôle t-il les principales activités qui menacent la biodiversité ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, le programme de développement est resté à l'étape primaire | |
| c) Non, mais le programme de développement est à une étape avancée | |
| d) Oui, certains programmes en place (veuillez fournir les détails) | X |
| e) Oui, programme d'ensemble en place (veuillez fournir les détails en bas) | |

Informations supplémentaires du suivi de ces activités avec des effets pervers sur la biodiversité.

Les activités de contrôle et de surveillance des aires protégées contre le braconnage, la lutte contre les feux de brousse, la coupe anarchique des essences forestières. La stratégie nationale validée en septembre 2003, a fait l'état des lieux des différents écosystèmes à travers le pays. Elle a identifié les principaux facteurs à l'origine de la dégradation des ressources naturelles.

16.  Sur l'Article 7(d): Votre pays coordonne -t-il la collecte et la gestion des informations au niveau national ?

a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes ou systèmes sont pris en compte	X
c) Oui, certains mécanismes ou systèmes sont établis	
d) Oui, certains mécanismes ou systèmes sont en place (veuillez fournir les détails en bas)	
e) Oui, un système relativement complet en place (veuillez fournir les détails en bas)	

Informations supplémentaires sur la coordination de la collecte et gestion de l'information.

Aucun système d'informations cohérent n'est disponible à l'heure actuelle au Togo, à part quelques initiatives sectorielles. Aussi, plusieurs inventaires sont-ils menés séparément par les institutions techniques et administratives, les laboratoires universitaires dans le cadre des projets de recherche, ou à la demande des institutions publiques et privées. Il n'existe pas de base de données nationales, et chaque institution détient ses propres données. Aussi, tous les acteurs s'accordent-ils sur la nécessité d'une action urgente, celle de revoir le cadre institutionnel et législatif afin de l'adapter aux réalités de l'heure pour permettre d'harmoniser l'inventaire et le suivi régulier de la diversité biologique.

Dans le cadre du mécanisme du centre d'échange (CHM), le Togo vient de bénéficier en 2004 de l'appui du point focal national CDB belge qui lui a permis de concevoir un site web. Ce partenariat se poursuit pour le développement d'un réseau de collecte des données sur la diversité biologique et la constitution d'une base de données y afférentes.

Pour l'instant le Centre National des Données Océanographiques (CNDO) de l'Université de Lomé gère les informations relatives à la diversité biologique marine et la Direction de l'Élevage et de la Pêche fait un suivi statistique de la pêche artisanale maritime.

Décision III/10 - Identification, suivi et évaluation

17. Votre pays a-t-il identifié les indicateurs nationaux de la biodiversité?

a) Non	
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours	X
c) Oui, certains indicateurs sont identifiés (veuillez décrire)	
d) Oui, un ensemble d'indicateurs relativement complet (veuillez fournir les détails en bas)	

Informations supplémentaires sur les indicateurs identifiés.

Le Togo n'a pas encore élaboré d'indicateurs nationaux de biodiversité. Ayant pris part à l'atelier international sur l'identification des indicateurs pour le suivi de l'objectif 2010, tenu à Montréal du 18 au 22 octobre 2004, il a entrepris des démarches pour l'identification d'indicateurs nationaux de biodiversité.

Décision V/7 - Identification, suivi et évaluation, et indicateurs

18. Votre pays est-il activement impliqué dans la coopération avec d'autres pays dans votre région dans le domaine d'indicateurs, de suivi et d'évaluation?

a) Non	X
--------	---

b) Oui, coopération limitée	
c) Oui, vaste coopération sur certaines questions (veuillez spécifier en bas)	
d) Oui, vaste coopération sur un grand choix de questions (veuillez spécifier en bas)	
Commentaires supplémentaires sur les questions dont votre pays coopère avec d'autres pays sur le terrain d'indicateurs, de suivi et d'évaluation.	

Décision VI/7 - Identification, suivi, indicateurs et évaluations

19. Votre pays applique-t-il les directives annexées à la Décision VI/7?	
a) Non	X
b) Non, mais examen en cours pour son adaptation aux circonstances nationales	
c) Oui, certains aspects (veuillez spécifier en bas)	
d) Oui, la plupart des aspects (veuillez spécifier en bas)	
Informations supplémentaires sur les aspects des directives appliqués par votre pays.	

Box IX – Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réaliser les objectifs prioritaires de votre NBSAP (si possible),
- (b) Atteindre les objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (c) Progresser vers l'objectif 2010.

Le Togo ne dispose pas encore de mécanismes d'identification et de suivi. Néanmoins, depuis 1980, des études sur le couvert végétal du Togo en vue de sa surveillance continue ont été réalisées par la FAO en collaboration avec le PNUE. Ceci a conduit à l'établissement d'une carte de végétation du Togo avec description des diverses formations végétales. En 2002, l'Université de Lomé a établi une nouvelle carte de végétation dans le but de redéfinir un plan de surveillance des écosystèmes surtout terrestre du pays.

Box X - Veuillez indiquer les contraintes et obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires en développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

DÉCISIONS SUR LA TAXONOMIE :

Décision IV/1 – Rapport et recommandations de la troisième réunion de SBSTTA

20. Votre pays a-t-il développé un plan d'action national taxonomique?	
a) Non	
b) Non, mais un plan est à son étape primaire d'élaboration.	X
c) Non, mais un plan est à l'étape avancée d'élaboration	
d) Oui, plan d'action en place (veuillez fournir des détails en bas)	
e) Oui, rapport sur la mise en œuvre disponible (veuillez fournir des détails en bas)	
Informations supplémentaires sur le plan d'action national taxonomique de votre pays.	
Un avant-projet d'évaluation des besoins nationaux en matière de taxonomie est en cours d'élaboration et sera soumis pour étude et approbation. Sa mise en œuvre permettra d'indiquer un programme d'action national pour la taxonomie.	

21. ◇ Votre pays investit-il sur une base à long terme dans la mise en valeur des infrastructures appropriées pour vos collections nationales taxonomiques ?	
a) Non	X
b) Oui	
Informations supplémentaires sur la base d'investissement à long terme dans la mise en valeur des infrastructures appropriées de vos collections taxonomiques nationales.	
Des efforts louables ont été consentis pour inventorier la faune et la flore togolaises. Les collections sont conservées aux Laboratoires de Botanique et de Zoologie à l'Université de Lomé. Cependant beaucoup d'efforts restent à fournir dans ce domaine car l'état de conservation des spécimens est à améliorer de même que la gestion informatisée des données.	
Néanmoins on peut constater que des inventaires aussi bien des espèces végétales et animales n'ont pris en compte que les organismes supérieurs. La plupart des taxons des règnes des Fungi, des Algae et la plupart des Invertébrés n'ont jamais fait l'objet d'études.	
L'ITRA a collecté plusieurs taxons de céréales, légumineuses à graines, légumes plantes à racines et tubercules, plantes fourragères qui sont conservées dans des congélateurs, en chambres climatisées et en champs.	
Des espèces ligneuses alimentaires sont identifiées par l'ITRA et devront faire objet de recherche et promotion.	

22. ◇ Votre pays a-t-il adopté un accord international sur la collection taxonomique ?	
a) Non	X
b) Non, mais l'adoption est en cours	
c) Oui, exécuté par certaines collections	
d) Oui, exécuté par toutes les collections majeures	

23. ◇ Votre pays a-t-il organisé des programmes de formation en taxonomie, y compris l'envoi du personnel travaillant sur le terrain pour des études à l'étranger?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez donner des détails en bas)	
Détails sur les programmes de formation en taxonomie.	

Tous les taxonomistes qui exercent aujourd'hui sur le terrain ont été formés d'abord à l'Université de Lomé comme naturalistes et ont ensuite préparé leur thèse de doctorat en France et ailleurs, soit en écologie, soit en botanique tropicale. Il n'y a, par conséquent, pas de taxonomistes spécialistes en biologie végétale par exemple ou pour les règnes des Fungi, des Algae et même pour un groupe spécifique de végétaux supérieurs. Il est néanmoins possible de trouver quelques spécialistes dans le domaine animal, formés de la même manière.

24. ◇ Votre pays a-t-il pris des dispositions pour s'assurer que les institutions responsables des inventaires en diversité biologique et activités taxonomiques soient stables sur le plan financier et administratif ?

a) Non	X
b) Non, mais des étapes sont considérées	
c) Oui, pour certaines institutions	
d) Oui, pour toutes les principales institutions	

Décision V/9 – Initiative Taxonomique Mondiale (GTI): Mise en œuvre et progression des Suggestions pour l'Action

25. ◇ Votre pays a-t-il travaillé pour augmenter sa capacité dans le domaine de la recherche taxonomique?

a) Non	
b) Oui (veuillez donner les détails en bas)	X

Commentaires supplémentaires sur les efforts relatifs à l'augmentation de la capacité dans le domaine de la recherche taxonomique.

Depuis 1990, le nombre des botanistes et de zoologues a augmenté et des efforts de formation sont en cours.

Décision VI/8 – Initiative Taxonomique Mondiale

26. Votre pays fait-il la promotion et exécute-t-il le programme de travail du GTI?

a) Non	X
b) Non, mais des plans sont élaborés	
c) Oui, certaines activités sont mises en oeuvre (veuillez donner les détails en bas)	
d) Oui, la plupart des activités sont mises en œuvre (veuillez donner les détails en bas)	

Informations supplémentaires sur la promotion et la mise en œuvre du programme de travail de GTI.

27. Votre pays collabore-t-il avec les initiatives sous-régionales, régionales et initiatives mondiales existantes, les partenariats et institutions en mettant en oeuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins taxonomiques régionaux et l'identification des priorités sur le plan régional ?

a) Non	
b) Non, mais des programmes d'ensemble en cours d'élaboration	X
c) Oui, programmes d'ensemble mis en oeuvre (veuillez donner les détails en bas)	
Informations supplémentaires sur la collaboration que votre pays exécute pour mettre en oeuvre le programme de travail de GTI.	

Annexe à la décision VI/8 - Programme de travail de l'Initiative Taxonomique Mondiale

28. Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités taxonomiques au niveau national pour la mise en oeuvre de la Convention?	
a) Non	
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez fournir ci-dessous la liste des besoins et capacités identifiés)	X
c) Oui, à travers l'évaluation faite (veuillez fournir ci-dessous la liste des besoins et capacités identifiés)	
Informations supplémentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités taxonomiques. En terme de flore, une base de données est disponible à l'Université de Lomé sur les Angiospermes et Ptéridophytes. Un travail poussé est en cours sur les champignons spontanés du Togo. Les autres groupes taxonomiques sont à explorer.	

29. Votre pays a-t-il élaboré des systèmes des ressources humaines et des infrastructures nécessaires pour obtenir, collectionner et conserver des spécimens biologiques qui constituent la base de la connaissance taxonomique?	
a) Non	X
b) Non, mais des systèmes connexes sont en cours d'élaboration	
c) Oui (veuillez fournir des informations supplémentaires en dessous)	
Informations supplémentaires sur l'élaboration des systèmes et infrastructures des ressources humaines nécessaires pour obtenir, collectionner et conserver des spécimens biologiques. Il est important de former un spécialiste pour chaque groupe systématique mieux représenté au Togo : Angiospermes, Ptéridophytes, Bryophytes et Thallophytes pour ce qui concerne les plantes et les grands groupes d'animaux.	

30. Votre pays dispose-t-il une infrastructure/ un système efficace pour l'accès aux informations taxonomiques ?	
a) Non	X
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, accès amélioré aux informations taxonomiques pour certains domaines thématiques et questions croisées de la CDB.	
d) Oui, accès amélioré aux informations taxonomiques pour la plupart des domaines thématiques et questions croisées de la CDB	

31. Le pays travaille-t-il sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès aux informations taxonomiques en collaboration avec d'autres Parties ?	
a) Non	
b) Oui, programmes connexes en cours d'élaboration	X
c) Oui, certaines activités sont entreprises dans cet objectif (veuillez fournir des détails en bas)	
d) Oui, plusieurs activités sont entreprises dans cet objectif (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Commentaires supplémentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès aux informations taxonomiques en collaboration avec d'autres Parties.</p> <p>Les services Internet sont des voies disponibles pour l'accès à l'information sur la taxonomie. Un centre national de diffusion sur la taxonomie mérite d'être créé. Une collaboration entre l'UL et celle de Ouagadougou sur l'inventaire des champignons des deux pays vient de commencer.</p>	
32. Votre pays a-t-il développé du support taxonomique pour la mise en oeuvre des programmes de travail de la Convention?	
a) Non	X
b) Oui, pour la biodiversité des forêts	
c) Oui, pour la biodiversité marine et côtière	
d) Oui, pour les terres sèches et sub-humides	
e) Oui, pour la biodiversité des eaux de l'intérieur	
f) Oui, pour la biodiversité des montagnes	
33. Votre pays a-t-il développé du support taxonomique pour la mise en oeuvre des questions sectorielles et intersectorielles de la Convention?	
a) Non	X
b) Oui, pour l'accès et le partage équitable des bénéfices	
c) Oui, pour l' Article 8(j)	
d) Oui, pour l'approche des écosystèmes	
e) Oui, pour l'évaluation des impacts, suivi et indicateurs	
f) Oui, pour les aires protégées	
g) Oui, pour d'autres (veuillez spécifier en bas)	
<p>Commentaires supplémentaires sur le développement du support pour la mise en oeuvre des questions sectorielles et intersectorielles de la Convention.</p>	

ARTICLE 8 - CONSERVATION IN SITU

[Exception des paragraphes (h) et (j)]

34. <input checked="" type="checkbox"/> Sur l'Article 8(a): votre pays dispose-t-il d'un système sur les aires protégées qui a pour but la conservation de la biodiversité?	
a) Non	

b) Non, mais un système est planifié	
c) Non, mais un système est en cours d'élaboration	
d) Oui, les systèmes des aires protégées nationales sont en place	X
e) Oui, système examine et autres développements planifiés	

35. ◇ Sur l'Article 8(b): votre pays a-t-il adopté les directives nationales pour la sélection, la requalification et la gestion des aires protégées ?

a) Non	
b) Non, en cours d'élaboration	
c) Oui (veuillez fournir les détails en bas)	X
d) Oui, directives examinées et agrandies	

Informations supplémentaires sur les directives que votre pays a adoptées pour la sélection, la requalification et la gestion des aires protégées.

Le décret n° 2003-237/PR du 26 septembre 2003 relatif à la mise en place d'un cadre normalisé de gestion des aires protégées.

L'arrêté n° 005 /MERF/CAB/SG/DFC du 21 mai 2004 portant composition des dossiers de requalification des aires protégées.

36. ☒ Sur l'Article 8(e): votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir sur le plan environnemental un développement juste et approprié dans les zones adjacentes aux aires protégées?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	
d) Oui, des mesures d'ensemble sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	

Informations supplémentaires sur les mesures favorisant sur le plan environnemental un développement juste et approprié dans les zones adjacentes aux aires protégées.

37. ☒ Sur l'Article 8(f): votre pays a-t-il entrepris des mesures pour réhabiliter et restaurer les écosystèmes dégradés et promouvoir le recouvrement des espèces menacées d'extinction ?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	X
d) Oui, des mesures d'ensemble sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	

Informations supplémentaires sur les mesures de réhabilitation et de restauration des écosystèmes dégradés.

Il existe au Togo des programmes de réhabilitation des aires protégées notamment : la requalification de six aires protégées et des projets tels que :

- PPD 11/00 Rév. 2 (F) : Elaboration d'un plan directeur forestier intégré de la zone écofloristique IV en vue de développer les aménagements forestiers participatifs ;
- PPD 11/96 Rév.2 (F) : Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes ;
- PD 9/99 Rév.2 (F) : Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé et des collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'œuvre au Togo ;
- Appui à l'exécution de l'avant projet PPD 37/02 Rév1 (F) pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo.

Un vaste programme de reboisement existe au Togo, mais il privilégie malheureusement des essences exotiques. Des actions d'enrichissement des forêts dégradées sont aussi en cours dans le but de restaurer les espèces menacées. Des actions d'agroforesterie sont entreprises en collaboration avec des ONG et organisations communautaires.

38. Sur l'Article 8(i): Votre pays s'efforce-t-il à créer les conditions nécessaires pour la comptabilité entre l'utilisation actuelle et la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses composantes?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont identifiées	X
c) Oui, certaines mesures sont entreprises (veuillez fournir des détails en bas))	
d) Oui, des mesures d'ensemble sont entreprises (veuillez fournir des détails en bas)	

Commentaires supplémentaires sur les mesures entreprises pour fournir les conditions nécessaires pour la comptabilité entre l'utilisation actuelle et la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses composantes

Dans l'exécution de tous les projets cités plus haut, les populations riveraines des aires protégées sont parties prenantes, ce qui est un signe fort du souci de gérer de façon durable les ressources biologiques. Plusieurs ONG sont également actives sur le terrain à travers différentes activités.

39. Sur l'Article 8(k): votre pays a-t-il amélioré ou maintenu les législations nécessaires et/ou autres dispositions réglementaires pour la protection des espèces menacées d'extinction et des populations?

a) Non	
b) Non, mais les législations sont aux étapes primaires d'élaboration	
c) Oui, étape avancée de l'élaboration	
d) Oui, législations ou autres mesures en place (veuillez fournir des détails en bas)	X

Informations supplémentaires sur les législations et/ou règlements pour la protection des espèces menacées et les populations.

Les activités de la CITES constituent des opportunités de réglementation sur le prélèvement des espèces menacées.

40. Sur l'Article 8(l): Votre pays a-t-il réglé ou géré les processus et catégories d'activités identifiés conformément à l'Article 7 comme ayant des effets adverses considérables ?

a) Non	X
--------	---

b) Non, mais les processus et catégories sont pris en compte	
c) Oui, dans une faible mesure	
d) Oui, dans une mesure significative	

Box XI – Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
 (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
 (c) Progrès vers l'objectif 2010.

Six aires protégées prioritaires d'une superficie totale de 110.368 ha sont requalifiées. Le processus de requalification de la forêt classée de Missahoé (1050 ha) réhabilitée, est en cours.

Box XII – Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

Dans la mise en oeuvre de cet article, le Togo est confronté au problème foncier, aux insuffisances de connaissances et d'application des textes existants.

Comme autres contraintes, on a :

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

ARTICLE 8(H) – ESPECES INTRODUITES

41. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il identifié les espèces Introduites dans le territoire?	
a) Non	
b) Oui, mais uniquement de nouvelles introductions récentes des espèces majeures	
c) Oui, mais uniquement de nouvelles ou récentes introductions (d'une quelconque / toutes les espèces)	
d) Oui, la plupart de toutes les espèces	X

42. Votre pays a-t-il mis en place un système pour traquer l'introduction de nouvelles espèces ?	
a) Non	
b) Oui, le système traque de nouvelles introductions pour les problèmes relatifs aux grandes espèces	
c) Oui, le système traque de nouvelles introductions de toutes espèce	
d) Oui, un système d'ensemble pour traquer/traquer toutes les introductions	X

43. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il évalué les risques causés aux écosystèmes, habitats ou espèces par l'introduction de ces espèces étrangères ?	
a) Non	

b) Oui, mais seulement pour l'inquiétude de certaines espèces étrangères (veuillez fournir des détails en bas)	X
c) Oui, pour la plupart des espèces étrangères (veuillez fournir des détails en bas)	

Informations supplémentaires sur l'évaluation des risques causés aux écosystèmes, habitats ou espèces par l'introduction des espèces étrangères.

Certaines espèces introduites telles que la jacinthe d'eau (*Eichhornia crassipes*) ont causé d'énormes dégâts aux écosystèmes lacustres ayant pour conséquence l'eutrophisation de ces milieux. Cette situation constitue un frein aux activités de pêche et de navigation. Une autre peste végétale des écosystèmes terrestres est le *Chromolaena odorata*. Les travaux d'étude sur le curage de la Lagune de Bè avant, pendant et après les travaux d'aménagement (Projet AGETUR) ont permis d'évaluer les risques causés aux écosystèmes lacustres par des espèces invasives.

44. ☒ Votre pays a-t-il entrepris des mesures pour prévenir l'introduction, le contrôle et l'éradication de ces espèces étrangères qui menacent les écosystèmes, les habitats et les espèces ?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont prises en compte	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	X
d) Oui, des mesures d'ensemble en place (veuillez fournir des détails en bas)	

Informations supplémentaires sur les mesures pour prévenir l'introduction, le contrôle ou éradiquer ces espèces étrangères qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

L'introduction en territoire national des espèces étrangères est réglementée dans le cadre de la CITES. Un contrôle est exercé par les services phytosanitaires. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche mène des actions ponctuelles à travers le développement de certains projets sous-régionaux : projet TCP/RAF/0066(A) sur la lutte contre les végétaux aquatiques envahissants en Afrique de l'ouest .

Un arrêté N° 33/MAEP/SG/DAF portant création d'un comité national de lutte contre les espèces étrangères envahissantes a été pris. Ce comité est composé des représentants des institutions suivantes : Etat, ONG, secteurs privés. Il travaille en étroite collaboration avec la FAO, la CEDEAO, le PNUE, l'UICN.

Décision V/8 – Les espèces Introduites qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces

45. ☒ Dans la question des espèces invasives, votre pays a-t-il développé des mécanismes ou s'est-il impliqué lui-même dans la coopération internationale, y compris l'échange d'information sur les bonnes pratiques ?

a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale	
c) Oui, coopération régionale	
d) Oui, coopération multilatérale	X

46. ☒ Votre pays utilise-t-il l'approche des écosystèmes et l'approche de précaution et bio-géographiques comme étant appropriées dans son travail sur les exotiques envahissantes?

a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer en bas)	X

Commentaires supplémentaires sur l'utilisation de l'approche des écosystèmes et les approches de précaution et bio-géographiques dans son travail sur les espèces exotiques.

Le pays utilise l'approche de lutte biologique par l'introduction d'insectes utiles (prédateurs) dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes telles que la laitue et la jacinthe d'eau.

Décision VI/23 – Espèces Introduites qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces

47. Votre pays développe –t-il et exécute-t-il les Principes Directeurs?	
a) Non	X
b) Non, mais les directives sont à l'étude	
c) Non, mais les programmes connexes sont en cours d'élaboration.	
d) Oui, certains principes sont appliqués (veuillez fournir d'autres détails en bas)	
e) Oui, la plupart des principes sont appliqués (veuillez fournir d'autres détails en bas)	
Commentaires supplémentaires sur la promotion et l'exécution des Principes Directeurs.	

48. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour la mise en œuvre des Principes Directeurs ?	
a) Non	X
b) Non, mais des besoins et priorités sont identifiés	
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez fournir ci-dessous la liste des besoins et priorités identifiés)	
Informations supplémentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux.	

49. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner des programmes nationaux pour la mise en œuvre des Principes Directeurs?	
a) Non	X
b) Non, mais mécanismes en cour de création	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez fournir des détails supplémentaires ci-dessous)	
Commentaires supplémentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux en vue de la mise en œuvre des Principes Directeurs.	

50. Votre pays a-t-il examiné les politiques, législations et institutions connexes à la lumière des Principes Directeurs, et ajusté ou développé les politiques, législations et institutions?	
a) Non	X
b) Non, mais en cours	

c) Oui, examen achevé et ajustage proposé	
d) Oui, ajustage et développement en cours	
e) Oui, certains ajustages et développement sont achevés (veuillez fournir les détails en dessous)	
Informations supplémentaires sur l'examen, ajustage ou développement des politiques et institutions à la lumière des Principes Directeurs.	

51. Votre pays développe-t-il la coopération entre les différents secteurs en vue d'améliorer la prévention, la détection préliminaire, l'éradication et/ou le contrôle des espèces exotiques envahissantes?

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont pris en compte	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez fournir les détails en bas)	
Commentaires supplémentaires entre les différents secteurs.	

52. Votre pays collabore-t-il avec des partenaires commerciaux et les pays voisins pour aborder les menaces des espèces invasives étrangères à la biodiversité dans les écosystèmes qui traversent les limites internationales ?

a) Non	X
b) Non, mais la collaboration est prise en compte	
c) Oui, les programmes de collaboration connexes en cours d'élaboration	
d) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	
Informations supplémentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et les pays voisins.	

53. Votre pays développe-t-il des capacités pour utiliser l'évaluation des risques pour aborder les menaces des espèces introduites à la biodiversité et intègre-t-il de telles méthodologies dans EIA et SEA (Evaluation Stratégique Environnementale) ?

a) Non	X
b) Non, mais des programmes pour cet objectif sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines activités pour le développement des capacités sur ce plan sont entreprises (veuillez fournir les détails en bas)	
d) Oui, activités d'ensemble achevées (veuillez fournir les détails ci-dessous)	
Informations supplémentaires sur le développement des capacités pour aborder les menaces des espèces Introduites.	

54. Votre pays a-t-il élaboré des mesures financières et autres politiques et instruments pour promouvoir des activités en vue de réduire les menaces des espèces exotiques envahissantes?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours d'élaboration.	
c) Oui, certaines mesures, instruments et politiques sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	X
d) Oui, des mesures d'ensemble et instruments sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Commentaires supplémentaires sur l'élaboration des mesures financières et autres politiques pour la promotion des activités.</p> <p>Ce sont des mesures dont les effets ne sont pas durables. Le curage de la lagune de Lomé en vue d'éradiquer les végétaux flottants est la principale mesure prise.</p>	

55. Votre pays a-t-il incorporé la considération des espèces étrangères invasives dans les stratégies et plans d'action de la biodiversité nationale aussi bien que dans les stratégies et politiques sectorielles et intersectorielles ?	
a) Non	
b) Non, mais la question est prise en compte	X
c) Non, mais des démarches à cet effet ont été menées (veuillez fournir des détails en bas)	
d) Oui (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Information supplémentaire sur l'intégration des espèces exotiques envahissantes dans le NBSAP et dans les stratégies et politiques sectorielles et intersectorielles.</p>	

56. Votre pays développe -t-il et exécute-t-il la recherche et l'évaluation sur les questions identifiées dans les sous-paragraphes (a) à (j) des paragraphes 24 de la décision VI/23?	
a) Non	X
b) Oui, évaluation et recherche entreprises sur certaines questions (veuillez spécifier)	
c) Oui, évaluation et recherche entreprises sur la plupart des questions (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Informations supplémentaires sur l'évaluation et recherches sur les questions identifiées dans les paragraphes (a) à (j) des paragraphes 24 de la décision VI/23.</p>	

57. Votre pays a-t-il élaboré et rendu disponibles les outils techniques et les informations connexes pour supporter les efforts pour la prévention, décision préliminaire, suivi, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes?	
a) Non	X
b) Non, mais les outils connexes sont en cours d'élaboration	
b) Oui (veuillez fournir une liste des outils élaborés)	
<p>Commentaires supplémentaires sur les outils techniques et informations connexes.</p>	

Box XIII - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,**
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.**

- Le curage de la lagune de Lomé a permis d'entamer une lutte pour l'éradication des végétaux flottants limitant ainsi le phénomène d'eutrophisation et favorisant les activités de pêche et de navigation. Les écosystèmes dans ce milieu sont ainsi sauvegardés ;

- la mise sur pied, récemment, du Comité National de lutte contre les espèces étrangères envahissantes à composition multidisciplinaire et multi-sectorielle est un acquis pour le pays étant donné que ce comité travaille en étroite collaboration avec les organisations internationales et sous-régionales telles que la FAO, le PNUE, l'UICN, la CEDEAO et autres ;

Aussi, l'élaboration des principes directeurs en matière de lutte contre les espèces envahissantes serait-elle un grand atout.

Box XIV - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- Faiblesse de synergie entre les diverses conventions ratifiées par le Togo ;
- Insuffisance des ressources financières et de la coopération ;
- Insuffisance du transfert de technologie.

ARTICLE 8(J) – CONNAISSANCES TRADITIONNELLES ET SERVICES

58. ◇ Votre pays a-t-il entrepris des mesures pour assurer que la connaissance, les innovations et pratiques des communautés indigènes et locales incarnant les modes de vie traditionnels pertinents pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité soient respectées, préservées et conservées ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude | |
| c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas) | X |
| d) Oui, des mesures d'ensemble sont en place (veuillez fournir des détails en bas) | |

Informations supplémentaires sur les mesures pour assurer que les connaissances traditionnelles, les innovations et pratiques sont respectés, préservés et conservés.

Des actions ont été menées et d'autres sont en cours d'exécution en vue de montrer l'importance des pratiques culturelles dans la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité.

D'autres axes de recherches relatifs à cette thématique sont développés à travers plusieurs thèmes de recherche afin de comprendre le mécanisme par lequel les savoirs locaux contribuent à la gestion et l'utilisation durables de la biodiversité :

- Connaissances des pratiques locales de gestion forestière durable et de la biodiversité ;
- Savoirs locaux et gestion de la biodiversité : habitudes alimentaires et utilisation des plantes alimentaires mineures ou menacées de disparition au Togo.

59. ◇ Votre pays travaille-t-il pour encourager le partage équitable des bénéfices résultant de l'utilisation de telles connaissances, innovations et pratiques?

- | | |
|--|--|
| a) Non | |
| b) Non, mais des mécanismes potentiels sont identifiés | |

c) Oui, certains mécanismes et dispositions sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	X
d) Oui, mesures d'ensemble et dispositions en place (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Informations supplémentaires sur les mécanismes et dispositions pour le partage équitable des bénéfices résultant de l'utilisation des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques.</p> <p>Des initiatives sont en cours au niveau des tradithérapeutes en collaboration avec la Division de la Santé Communautaire qui relève du ministère de la santé.</p>	

60. ◇ Votre pays a-t-il développé des législations nationales et des stratégies connexes en vue de la mise en œuvre de l' Article 8(j)?	
a) Non	
b) Non, mais les législations sont à leur étape préliminaire	
c) Oui, les législations sont à une étape d'élaboration avancée	X
d) Oui, les législations ou autres mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Informations supplémentaires sur les législations et stratégies nationales en vue de l'élaboration de l' Article 8(j).</p> <p>La relecture du cadre juridique de protection et de gestion de l'environnement prend désormais en compte le savoir traditionnel. Aussi, en est-il de même des diverses stratégies à mettre en œuvre.</p>	

Décision V/16 - Article 8(j) services connexes

61. <input checked="" type="checkbox"/> Votre pays a-t-il fourni l'appui financier approprié et les ressources humaines en vue de la mise en oeuvre du programme de travail?	
a) Non	X
b) Oui, à une portée restreinte (veuillez fournir des détails en bas)	
c) Oui, à une grande portée (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Commentaires supplémentaires sur l'appui financier approprié et les ressources humaines en vue de la mise en oeuvre du programme de travail.</p>	

62. ◇ Votre pays a-t-il supporté l'élaboration des registres des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques des communautés locales et indigènes, en collaboration avec ses communautés?	
a) Non	X
b) Non, mais l'élaboration en cours	
c) Oui, registre entièrement élaboré (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Informations supplémentaires sur le registre des connaissances traditionnelles, innovations et pratiques.</p>	

Décision VI/10 - Article 8(j) et services connexes

63. Votre pays a-t-il intégré les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles dans le processus d'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et culturels ?	
a) Non	X
b) Oui, connaissances traditionnelles prises en compte et insérées dans l'évaluation de certains acteurs	
c) Oui, connaissances traditionnelles prises en compte et insérées dans l'évaluation de la plupart des acteurs	

64. Votre pays supporte-t-il le renforcement des capacités visé pour la participation totale et effective des communautés locales et indigènes dans le processus de prise de décision en matière de la préservation, le maintien et l'utilisation des connaissances traditionnelles ?	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes et programmes de renforcement des capacités en cours d'élaboration	X
c) Oui, certains programmes de renforcement des capacités élaborés	
d) Oui, mécanismes mis en place (veuillez fournir des détails en bas)	
Informations supplémentaires sur le renforcement des capacités visé pour la participation totale et effective des communautés locales et indigènes dans les processus de prise des décisions en matière de la préservation, le maintien et l'utilisation des connaissances traditionnelles.	

65. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou améliorer les liens opérationnels entre les corps de propriétés nationaux, gouvernementaux et intellectuels, les Points Focaux Nationaux, et les communautés indigènes et locales en vue de mieux coordonner et instituer les mesures de protection des connaissances traditionnelles?	
a) Non	
b) Non, mais des dispositions sont prises	X
c) Oui, liens établis et des mécanismes mis en place (veuillez fournir des détails en bas)	
Commentaires supplémentaires sur les mesures prises pour établir ou améliorer les liens opérationnels.	

66. Votre pays a-t-il entrepris des projets pilotes qui impliquent les communautés locales et indigènes dans l'évaluation de l'effectivité des régimes des droits de propriétés (IRP) intellectuels, des méthodes et systèmes développés comme un moyen de protection des connaissances traditionnelles ?	
a) Non	X
b) Non, mais projets en cours d'élaboration	
c) Oui, projets élaborés	
d) Oui, résultats des projets disponibles (veuillez fournir des détails en bas)	

Commentaires supplémentaires sur les projets pilotes entrepris.

67. Votre pays encourage-t-il la divulgation de l'origine des connaissances traditionnelles pertinentes en application pour les droits des propriétés dont elles concernent ou a-t-il mis en application les connaissances traditionnelles et dans l'examen de l'application patente ?

a) Non

b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)

X

Informations supplémentaires sur la manière dont votre pays encourage la divulgation de l'origine des connaissances traditionnelles pertinentes dans les applications pour IPR et dans l'examen de l'application patente.

Les investigations sur les savoirs traditionnels sont encore à l'étape embryonnaire. L'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPIT) encourage l'éclosion du savoir qu'il devra protéger dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) dont le Togo est Partie.

68. Votre pays a-t-il évalué les implications du Traité International sur les Ressources Génétiques des Plantes pour l'Agriculture et l'Alimentation sur les questions relatives à l'Article 8(j) et aux dispositions connexes ?

a) Non

b) Non, mais l'évaluation en cours d'exécution

X

c) Oui, évaluation achevée (veuillez fournir des détails en bas)

Commentaires supplémentaires sur l'évaluation des implications du traité international sur les Ressources Génétiques des Plantes pour l'Agriculture et l'Alimentation sur les questions relatives à l'Article 8(j) et aux dispositions connexes.

69. Votre pays a-t-il évalué les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation génétique (GURTs) sur les droits des communautés locales et indigènes et des paysans ?

a) Non

b) Non, mais évaluation en cours

X

c) Oui, (veuillez fournir des détails sur l'évaluation)

Commentaires supplémentaires sur l'évaluation des impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation génétique (GURTs) sur les droits des communautés locales et indigènes et des paysans.

La prise en compte de cette thématique n'est qu'à ses débuts.

Box XV - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,**
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.**

Le Cadre National de Biosécurité est adopté et la stratégie de mise en oeuvre est en cours d'élaboration à travers le projet d'appui à la mise en oeuvre de ce cadre. Les avant-projets de lois et de décrets sont élaborés et la procédure d'adoption est avancée. Le public a été sensibilisé sur la problématique des organismes génétiquement modifiés.

Box XVI - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

ARTICLE 9 - CONSERVATION EX SITU

70. ◇ Sur l'Article 9(a): Votre pays a-t-il adopté des mesures pour la conservation ex situ des composantes de la biodiversité de votre pays et originaires de l'extérieur de votre pays ?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	X
d) Oui, des mesures d'ensembles sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	

Informations supplémentaires sur les mesures adoptées pour la conservation de *ex situ* et des composantes de la biodiversité de votre pays et originaires de l'extérieur de votre pays.

Un jardin botanique est mis en place à l'Université de Lomé et un Arborétum à l'INFA (Institut National de Formation Agricole) de Tové. Un Herbarium est constitué à l'Université de Lomé.

Des animaux prélevés dans la nature sont conservés au laboratoire de zoologie à l'Université de Lomé.

Des jardins zoologiques détenus par des particuliers existent mais sont pour l'essentiel créés à des fins commerciales.

Il existe aussi un Centre National des Semences Forestières en charge du repérage des études phénologiques des porte-graines (tant d'essences locales qu'exotiques) en vue des récoltes de semences puis de leur conditionnement au profit des pépiniéristes dans l'objectif de conservation pour la constitution de la flore togolaise en cas de cataclysme.

Dans plusieurs villes d'Europe (Strasbourg en France, Berlin en Allemagne) des échantillons de plantes de l'herbarium de l'Université de Lomé sont conservés en double. Il en est de même des spécimens d'animaux dans plusieurs musées en Europe et aux Etats Unis.

71. ◇ Sur l'Article 9(b) : Votre pays dispose et maintient-t-il des équipements nécessaires pour la conservation ex situ et des recherches sur les plantes, les animaux et les micro-organismes qui représentent les ressources génétiques de votre pays et d'origine extérieure à votre pays ?

a) Non	
b) Non, mais les équipements sont établis	
c) Oui, certains équipements sont établis et maintenus	
d) Oui, beaucoup d'équipements sont établis et maintenus	X

72. ◇ Sur l'Article 9 (c) : Votre pays a-t-il pris des mesures pour la réintroduction des espèces menacées d'extinction dans leurs habitats naturels dans des conditions appropriées ?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	

c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	X
d) Oui, des mesures d'ensemble sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Commentaires supplémentaires sur les mesures de réintégration des espèces menacées dans leurs habitats naturels dans des conditions appropriées.</p> <p><i>Triplochiton scleroxylon</i> (Sterculiaceae), une espèce forestière en voie de disparition fait l'objet d'étude sylvicole pour sa réintroduction dans son habitat naturel. D'autres actions sont en cours d'habilitation par des particuliers qui mettent en place des pépinières d'essences menacées telles que le <i>Garcinia afzelii</i> (Guttiferae) et d'autres essences forestières comme <i>Detarium senegalense</i> (Caesalpinaceae), <i>Pentadesma butyracea</i> (Guttiferae), <i>Dodonaea viscosa</i> (Sapindaceae), <i>Alstonia boonei</i> (Apocynaceae), <i>Nauclea latifolia</i> (Rubiaceae).</p>	

73. ◇ Sur l'Article 9(d) : Votre pays a-t-il pris des mesures pour régler et gérer la collection des ressources biologiques à partir des habitats naturels dans le but de la conservation <i>ex situ</i> afin de ne pas menacer les écosystèmes et les populations des espèces <i>in situ</i> ?	
a) Non	X
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	
d) Oui, des mesures d'ensemble sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Informations supplémentaires sur les mesures prises pour régler et gérer la collection des ressources biologiques à partir des habitats naturels dans le but de la conservation <i>ex situ</i> afin que les écosystèmes et les populations des espèces <i>in situ</i> ne soient pas menacés.</p>	

Décision VI/9 – Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes

74. Votre pays a-t-il élaboré des objectifs nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes ?	
a) Non	X
b) Non, mais des objectifs potentiels sont identifiés	
c) Non, mais des objectifs sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des objectifs sont élaborés (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Informations supplémentaires sur les objectifs élaborés pour la mise en œuvre de la Stratégie Globale pour la Conservation des Plantes.</p>	

75. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs identifiés dans la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes, y compris le NBSAPs ?	
a) Non	X
b) Non, mais l'incorporation de certains objectifs est examinée et prise en compte	
c) Oui, certains objectifs sont incorporés dans certains plans et programmes (veuillez fournir des détails en bas)	

d) Oui, la plupart des objectifs sont incorporés dans les plans et programmes les plus importants (veuillez fournir des détails en bas)	
Informations supplémentaires sur l'incorporation des objectifs dans la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes dans les plans, programmes et initiatives nationaux.	

76. Votre pays dispose-t-il d'un système de suivi en vue de l'évaluation de la situation et des tendances, et les menaces à la conservation des plantes, et évaluer le progrès tout en arrêtant la perte de la biodiversité des plantes ?	
a) Non	X
b) Non, mais le système de suivi est en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	
d) Oui, les programmes majeurs sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	
Commentaires supplémentaires sur le système de suivi, y compris l'élaboration des sous-objectifs, des données de base et des indicateurs.	

77. Votre pays collabore t-il avec les pays voisins dans la mise en oeuvre de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes ?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes communs sont pris en compte	
c) Oui, des programmes communs sont en cours d'élaboration	X
d) Oui, des programmes commun sont inclus dans les structures de coopération existantes (veuillez fournir des détails en bas)	
Informations supplémentaires sur la coopération bilatérale ou régionale - Projet d'étude pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo ; - Projet bambou entre le Ghana et le Togo pour diminuer les pressions humaines sur le bois d'œuvre usuel.	

Box XVII – Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.

Il n'existe pas de mécanisme national de mise en oeuvre de la stratégie mondiale de conservation des plantes.

Box XVIII – Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires en développement (depuis 1993) ; - Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ; - Insuffisance des ressources matérielles techniques.
--

78. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou améliorer des liens opérationnels entre les organes de propriétés intellectuels des gouvernements nationaux, les Points Focaux Nationaux et les communautés locales et indigènes en vue de mieux coordonner et instituer des mesures pour la protection des connaissances traditionnelles ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des dispositions sont prises | X |
| c) Oui, des liens sont établis et des mécanismes sont mis en place (veuillez fournir des détails en bas) | |

Commentaires supplémentaires sur les mesures prises pour établir ou améliorer des liens opérationnels.

79. Votre pays entreprend-il des projets pilotes impliquant les communautés locales et indigènes dans l'évaluation de l'effectivité des régimes des droits de propriété intellectuels existants (IPR), des méthodes contractuelles et les nouveaux systèmes développés comme moyens de protection des connaissances traditionnelles ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | X |
| b) Non, mais les projets sont en cours d'élaboration | |
| c) Oui, des projets sont mis en oeuvre | |
| d) Oui, les résultats des projets sont disponibles (veuillez fournir des détails en bas) | |

Commentaires supplémentaires sur les projets pilotes entrepris.

80. Votre pays encourage-t-il la divulgation de l'origine des connaissances traditionnelles pertinentes aux applications pour les droits de propriétés intellectuelles (IRP) dont elles concernent ou utilise-t-il les connaissances traditionnelles dans l'examen de l'application patente ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Oui (veuillez fournir des détails en bas) | X |

Informations supplémentaires sur la manière dont votre pays encourage la divulgation de l'origine des connaissances traditionnelles pertinentes dans l'application des IRP et l'examen des applications patentes.

Les investigations sur les savoirs traditionnels sont encore à l'étape embryonnaire. L'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPIT) encourage l'éclosion du savoir qu'il devra protéger dans le cadre de la mise en oeuvre des dispositions de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) dont le Togo est Partie.

81. Votre pays a-t-il évalué les applications du Traité International sur les Ressources des Plantes Génétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation sur les questions relatives à l'Article 8(j) et les provisions connexes ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais évaluation en cours | X |
| c) Oui, évaluation achevée (veuillez fournir les résultats de l'évaluation) | |

Commentaires supplémentaires sur l'évaluation des implications du Traité International sur les Ressources des Plantes Génétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation sur les questions relatives à l'Article 8(j) et aux provisions connexes.

82. Votre pays a-t-il évalué les impacts potentiels de l'utilisation des technologies génétiques végétales restrictives (GURTs) sur les communautés locales et indigènes et les droits des cultivateurs ?

a) Non

b) Non, l'évaluation est en cours

c) Oui (veuillez fournir les détails sur l'évaluation)

X

Commentaires supplémentaires sur les impacts des technologies de restriction de l'utilisation génétique sur les communautés locales et indigènes et les droits des cultivateurs.

Le projet de mise en œuvre du Cadre National de Biosécurité en cours d'élaboration a pris en compte ces grandes orientations, lequel cadre a défini les mesures de restriction à mettre en place.

Box XV – Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

d) **Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable)**

(b) **Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,**

e) **Progrès vers l'objectif 2010.**

Le rapport d'étude sur les impacts de l'utilisation de la biotechnologie moderne et des OGM est disponible. Le Cadre National de Biosécurité est également adopté.

Box XVI – Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

ARTICLE 10 – UTILISATION DURABLE DES COMPOSANTES DE LA BIODIVERSITE

83. ◇ Sur l'Article 10(a): Votre pays a-t-il pris en compte la question de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques dans la prise de décision au niveau national ?

a) Non

b) Non, mais des dispositions sont prises

c) Oui, dans certains secteurs utiles (veuillez fournir les détails en bas)

d) Oui, dans la plupart des secteurs importants (veuillez fournir les détails en bas)

X

Informations supplémentaires sur la prise en compte de la conservation et de l'utilisation durable des ressources biologiques dans la prise de décision sur le plan national.

La prise en compte de la conservation et de l'utilisation durables de la biodiversité dans les décisions se situe à plusieurs niveaux à savoir : (a) les arrêtés de requalification de six (6) aires protégées et la relecture du Programme National d'Action Décentralisée de Gestion de l'Environnement ; (b) le Programme National d'Action pour l'Environnement (PNAE) assorti de son plan opérationnel qui est le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE) ; (c) le programme de redélimitation consensuelle des aires protégées avec les populations locales ; (d) l'organisation des communautés locales riveraines des aires protégées en associations et en unions villageoises de gestion des aires protégées.

84. ◇ Sur l'Article 10(b): votre pays a-t-il pris des mesures relatives à l'utilisation des ressources biologiques qui évitent ou réduisent les effets défavorables à la biodiversité?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude | |
| c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas) | X |
| d) Oui, des mesures d'ensemble sont en place (veuillez fournir des détails en bas) | |

Informations supplémentaires relatives à l'utilisation des ressources biologiques qui évite ou réduisent les effets défavorables à la biodiversité.

Les mesures prises sont : (a) projet de code des ressources forestières ; (b) l'érection des domaines en aires protégées dont les limites sont aujourd'hui révisées d'un commun accord avec les populations locales ; (c) le renforcement des moyens techniques et humains de contrôle et de surveillance des aires protégées avec le recrutement en 2004 et 2005 de deux cents agents forestiers en complément d'effectif ; (d) la prise en compte de la conservation de la biodiversité dans le secteur agricole avec la création des instituts agricoles de recherche notamment l'ICAT et ITRA ; (e) le renforcement des mesures réglementaires de lutte contre le braconnage et la révision en hausse des amendes relatives à l'abattage illégal des espèces de faune et de flore sauvages protégées ; (f) l'élaboration d'un arrêté sur le commerce des espèces de faune et de flore sauvages ; (g) promotion de l'agroforesterie.

85. ◇ Sur l'Article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes qui protègent et encouragent l'utilisation coutumière des ressources biologiques qui sont compatibles à la conservation ou aux exigences de l'utilisation rationnelle ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude | X |
| c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas) | |
| d) Oui, des mesures d'ensemble son en place (veuillez fournir des détails en bas) | |

Informations supplémentaires sur les mesures qui protègent et encouragent l'utilisation coutumière des ressources biologiques qui sont compatibles à la conservation ou aux exigences de l'utilisation rationnelle.

Il n'existe pas à ce jour de mesures formelles, cependant des initiatives existent et qui encouragent à l'utilisation rationnelle de la biodiversité : on peut citer le cas de la forêt classée de Missahoè où un projet de gestion participative a permis aux populations locales et aux ONG de mener plusieurs actions et initiatives pour assurer la protection de cette forêt et sa gestion durable. Ceci fait de cette forêt, l'une des plus sécurisées aujourd'hui et qui bénéficie de ce fait de financements aussi divers allant des Organisations Internationales aux ONG Internationales.

L'ITRA a identifié et encouragé la conservation *in-situ* des ignames sauvages dans la région des Plateaux. Une technique améliorée de production de semenceaux d'ignames qui limite l'utilisation excédentaire des semences d'ignames est enseignée.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Utilisation et de Conservation Durables de la biodiversité, des actions sont en cours pour la mise en place d'un cadre formel de partage des bénéfices découlant de la conservation et de la gestion durables de la biodiversité avec un accent particulier sur les mesures incitatives visant à favoriser la mobilisation des ressources (y compris les investissements privés) pour la conservation de la biodiversité.

86. ◇ Sur l'Article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à entreprendre des actions de redressement dans les milieux dégradés où la biodiversité est réduite ?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	X
d) Oui, des mesures d'ensemble sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Informations supplémentaires sur les mesures qui aident les populations locales à développer et à entreprendre des actions de redressement dans les milieux dégradés où la biodiversité est réduite.</p> <p>Des tentatives sont en cours et méritent d'être soutenues. C'est le cas des associations villageoises. La mise en œuvre du PNGE, de la Stratégie sur la Biodiversité et du PNADE permettra de renforcer les capacités des populations locales aux fins d'autonomie de gestion rationnelle de leurs terroirs.</p>	

<p>87. ◇ Sur l'Article 10(e): Votre pays encourage -t-il activement la coopération entre les autorités du Gouvernement et le secteur privé en développant des mécanismes pour l'utilisation rationnelle de la biodiversité?</p>	
a) Non	
b) Non, mais des mesures incitatives sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, certaines mesures incitatives ou politiques sont en place	
d) Oui, des mesures incitatives ou politiques d'ensemble en place	
e) Oui, examen de mise en oeuvre disponible	

Décision V/24 – Utilisation durable des questions bilatérales et intersectorielles

<p>88. ◇ Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et mesures incitatives pour les secteurs relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ?</p>	
a) Non	
b) Non, mais l'évaluation des indicateurs potentiels est en cours	X
c) Oui, les indicateurs sont identifiés (veuillez décrire en bas)	
<p>Commentaires supplémentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures incitatives pour les secteurs.</p> <p>La mise en oeuvre de la stratégie de conservation et d'utilisation durables de la biodiversité ainsi que le Programme National de Gestion de l'Environnement prévoient la définition de plusieurs indicateurs selon les besoins.</p>	

<p>89. ◇ Votre pays a-t-il mis en oeuvre l'utilisation durable des pratiques, des programmes et des politiques pour l'utilisation rationnelle de la biodiversité, particulièrement à la recherche de l'allègement de la pauvreté?</p>	
a) Non	
b) Non, mais des pratiques, des programmes et politiques potentiels, sont à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et programmes sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	
d) Oui, des politiques et programmes d'ensemble sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	X

Informations supplémentaires sur l'utilisation durable des programmes et politiques.

Plusieurs programmes allient la conservation de la biodiversité et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment du PNAE assorti de son programme opérationnel qu'est le PNGE, le PNADE, du Document Intérimaire de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DISRP), du programme de réhabilitation des aires protégées. Le Gouvernement fait des efforts pour la mise en œuvre effective de ces programmes.

En matière agricole, plusieurs actions sont menées par le Togo en collaboration avec des organisations internationales telles la FAO pour la restauration des parcelles dégradées. Le Togo mène également des activités d'agroforesterie sur les zones dégradées par les activités mineures en vue de la réhabilitation de ces zones.

L'ITRA en collaboration avec l'ICAT utilise l'approche participative à travers les Champs-Ecoles-Agriculteurs (CEA) pour diagnostiquer les problèmes de développement agricole et proposer des solutions intégrées.

90. Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes pour impliquer le secteur privé dans les initiatives sur l'utilisation durable de la biodiversité?

a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	

Commentaires supplémentaires sur le développement des mécanismes pour impliquer le secteur privé dans les initiatives sur l'utilisation durable de la biodiversité.

91. Votre pays a-t-il identifié des zones pour la conservation qui puisse procurer des avantages à travers l'utilisation durable de la biodiversité?

a) Non	
b) Oui (veuillez donner des exemples ou des cas en bas)	X

Exemples ou cas d'identification des zones pour la conservation qui puisse procurer des avantages par l'utilisation durable de la biodiversité

Le Togo, dans le souci de la conservation de la biodiversité a érigé entre 1936 et 1980 14% de son territoire en aires protégées. La prise en compte des réalités socio-économiques actuelles ont amené le pays à redéfinir d'un commun accord avec les populations riveraines les limites de ces aires dont certaines ont perdu le statut d'aire protégée. Aujourd'hui six des aires protégées prioritaires ont été requalifiées. Outre ces six aires, la forêt classée de Missahoè qui recèle d'importantes ressources naturelles, bénéficie d'une stratégie de conservation efficace dans laquelle les populations locales jouent un rôle assez important.

Décision V/25 – Biodiversité et tourisme

92. Votre pays a-t-il fondé ses politiques, programmes et activités sur la base du tourisme rationnel, sur une évaluation de l'interdépendance entre le tourisme et la biodiversité ?

a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer en bas)	X

Veuillez indiquer dans quelle mesure votre pays a-t-il fondé ses politiques, programmes et activités sur le plan du tourisme durable, sur une évaluation de l'interdépendance entre le tourisme et la diversité biologique.

Le Togo est l'un des trois pays africains à prendre part à l'élaboration du guide international sur la biodiversité et le tourisme en juin 2001 en République Dominicaine. Ainsi, lors de l'élaboration en 2003 de sa stratégie nationale sur la biodiversité, les aspects relatifs au tourisme écologique ont été pris en compte et intégrés. Sa mise en œuvre permettra d'évaluer et de mesurer les liens entre le tourisme et la biodiversité.

93. Votre pays dispose-t-il des mécanismes pour évaluer, contrôler et mesurer l'impact du tourisme sur la biodiversité?

a) Non	X
b) Non, les mécanismes sont à leur début de développement	
c) Non, mais les mécanismes sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, les mécanismes sont en place (veuillez spécifier)	
e) Oui, les mécanismes existants sont à l'étude	

Commentaires supplémentaires sur la mise en place des mécanismes pour évaluer, suivre et mesurer l'impact du tourisme sur la biodiversité.

Le PNADE et la stratégie de conservation de la biodiversité ont prévu ces mécanismes.

94. Votre pays a-t-il établi des politiques habilitantes et des cadres juridiques pour compléter les efforts volontaires en vue d'une exécution effective du tourisme durable ?

a) Non	X
b) Oui	

Commentaires supplémentaires sur la portée à laquelle votre pays a établi des politiques habilitantes et des cadres juridiques pour compléter des efforts volontaires en vue de la mise en oeuvre effective du tourisme rationnelle.

Le cadre formel de partage équitable des bénéfices découlant de la gestion efficace et de la conservation de la biodiversité en cours d'élaboration mettra un accent particulier sur les mesures incitatives favorables aux investissements privés ainsi que d'autres actions qui concourent à la conservation et la gestion durable de la biodiversité.

95. Votre pays a-t-il développé des mécanismes pour la participation des communautés locales et indigènes au développement et à la gestion des activités du tourisme?

a) Non	
b) Non, les mécanismes sont à leur début de développement	X
c) Non, mais les mécanismes sont à une étape avancée de développement	
d) Oui, les mécanismes sont en place (veuillez spécifier)	
e) Oui, les mécanismes existants sont à l'étude	

Commentaires supplémentaires sur la mise en place des mécanismes pour la participation des communautés locales et indigènes dans le développement et la gestion des activités du tourisme.

La politique actuelle de gestion des ressources naturelles, tout particulièrement celle de la biodiversité animale et végétale accorde une place importante aux communautés locales désormais considérées comme des acteurs clés. Cette volonté sera renforcée dans les phases de mise en œuvre de la stratégie nationale sur la biodiversité et le PNADE.

96. Votre pays a-t-il offert des programmes d'éducation et de formation aux opérateurs du tourisme afin d'augmenter leur connaissance des impacts du tourisme sur la biodiversité et augmenter la capacité technique au niveau local pour réduire les impacts?

a) Non	X
--------	---

b) Non, mais les programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des programmes sont en place (veuillez expliquer en bas)	
<p>Informations supplémentaires sur les programmes d'éducation et de formation organisés à l'intention des opérateurs de tourisme.</p> <p>Pour le moment aucune mesure n'existe d'autant plus que les deux programmes principaux (Stratégie sur la biodiversité et le PNADE) n'ont pas encore démarré au plan de mise en œuvre.</p>	

Box XIX - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable)**
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,**
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.**

Bien que la mise en oeuvre de la stratégie sur la biodiversité n'ait pas encore démarré, l'exécution de certains projets et programmes de réhabilitation des aires protégées ont donné des résultats fort encourageants : la mobilisation et la participation active des populations locales dans la redélimitation des nouvelles limites des aires protégées, la colonisation à nouveau de ces aires par des populations importantes de la faune sauvage comme en témoigne le conflit de plus en plus régulier entre populations locales et les animaux tels que les éléphants, hippopotames et bien d'autres.

Box XX - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

Les contraintes majeures sont le manque de moyens pour la mise en oeuvre des programmes tout particulièrement la stratégie sur la biodiversité et le PNADE ; la faiblesse du cadre de concertation entre les différentes conventions.

ARTICLE 11 – MESURES INCITATIVES

97. Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter économiquement et socialement des mesures appropriées qui opèrent comme des motivations pour la conservation et l'utilisation rationnelle des composantes de la biodiversité?

a) Non	
b) Non, les programmes sont à leurs étapes préliminaires de développement	
c) Non, mais les programmes sont à leurs étapes avancées de développement	
d) Oui, certains programmes sont en place (veuillez fournir des détails)	X
e) Oui, des programmes d'ensemble sont en place (veuillez fournir des détails)	

Commentaires supplémentaires sur les programmes pour identifier et adopter des incitations pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité

De larges concertations ont été menées à tous les niveaux, tout particulièrement à la base, dans la phase de l'élaboration des plans et programmes, notamment le PNAE, le PAN, le PNGE, le PNADE et la Stratégie sur la biodiversité. Ces concertations ont permis d'identifier les besoins socio-économiques des communautés à la base et les mesures consensuelles de développement qui tiennent compte des besoins des populations et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Le projet Appui à l'auto promotion et au développement communautaire dans trois villages sur le lac de Nangbéto permettra d'établir les règles visant à exploiter durablement les ressources halieutiques du lac.

Le Groupement de Pêche Biova (GPB) a bénéficié d'un appui financier qui a permis d'identifier pour le compte du groupement, des activités génératrices de revenus autre que la pêche.

Décision III/18 – Mesures d'incitation

98. Votre pays a-t-il développé des mécanismes ou approches pour assurer une intégration adéquate des valeurs de la biodiversité aussi bien commercialisées que non dans les plans, les politiques et programmes et dans d'autres milieux pertinents?

- | | |
|--|---|
| a) Non | X |
| b) Non, toujours aux étapes préliminaires de développement | |
| c) Non, mais à l'étape avancée des mécanismes de développement | |
| d) Oui, mécanismes en place (veuillez fournir des détails) | |
| e) Oui, étude des impacts des mécanismes disponibles | |

Informations supplémentaires sur les mécanismes ou approches pour incorporer les valeurs de la biodiversité aussi bien commercialisées que non dans les plans, politiques et programmes

99. Votre pays a-t-il développé des programmes de formation et de renforcement des capacités pour mettre en œuvre les mesures de motivation et promouvoir les initiatives du secteur privé ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, le programme est en cours d'élaboration | |
| c) Oui, certains programmes sont en place | X |
| d) Oui, Beaucoup de programmes sont en place | |

100. Votre pays a-t-il incorporé les préoccupations de la biodiversité dans l'évaluation des impacts comme un pas à la conception et à la mise en œuvre des mesures incitatives ?

- | | |
|--------|---|
| a) Non | X |
| b) Oui | |

Décision IV/10 - Mesures pour la mise en oeuvre de la Convention [part]

101. Votre pays a-t-il identifié les menaces posées à la biodiversité et souligné les causes de la perte de la biodiversité, y compris les acteurs pertinents, comme une étape à la conception des mesures incitatives?

a) Non	
b) Oui, certaines menaces sont identifiées (veuillez fournir des détails en bas)	
c) Oui, beaucoup de menaces sont identifiées (veuillez fournir des détails en bas)	X
d) Oui, conception des mesures basée sur l'examen (veuillez fournir des détails en bas)	
e) Oui, étude de mise en œuvre disponible (veuillez fournir des détails en bas)	

Informations supplémentaires sur les mesures incitatives élaborées pour traiter les menaces qui pèsent sur la biodiversité et mettre l'accent sur les causes de la perte de la biodiversité.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie sur la diversité biologique, un examen exhaustif a été mené pour déterminer le degré des menaces sur la biodiversité et les causes de la perte de la biodiversité.

Il s'agit entre autres de :

- causes anthropiques : croissance démographique, certaines pratiques traditionnelles de l'agriculture, feux de brousse, surexploitation des ressources biologiques, braconnage, destruction des habitats ;
- faiblesses du cadre juridique : caractère parfois inapproprié, incohérence des textes, insuffisance et non / mauvaise application des textes relatifs à la gestion des ressources naturelles.
- faiblesses du cadre institutionnel : insuffisance de personnel qualifié, manque de coordination et de synergie entre les services techniques ;
- insuffisance dans la connaissance des éléments de la diversité biologique togolaise, insuffisance des études d'impact des projets de développement.

102. ☒ Votre pays a-t-il pris en compte l'évaluation économique, sociale, culturelle et éthique de la biodiversité dans la conception des mesures d'incitation?

a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer en bas)	X

Veuillez informer dans quelles mesures votre pays prend en compte l'évaluation économique, sociale, culturelle et éthique de la biodiversité dans l'élaboration des mesures de motivation.

Au Togo tout comme dans la plupart des pays en développement, la principale cause de la perte de la biodiversité est la pauvreté. C'est pourquoi les aspects socio-économiques sont bien pris en compte dans la stratégie de conservation et de gestion durable de la biodiversité. Par ailleurs, de nombreuses forêts qui sont les mieux protégées sans aucun appui extérieur sont des forêts sacrées. Ces forêts sont régies par des lois traditionnelles et constituent des lieux de cultes par excellence et toute activité à l'intérieur de ces forêts est strictement faite dans le respect des coutumes traditionnelles. En conséquence, les aspects culturels et éthiques sont également pris en compte dans cette stratégie.

103. ☒ Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques et des politiques pour la conception des mesures d'incitation ?

a) Non	
b) Non, l'évaluation est toujours à l'étape préliminaire	
c) Non, mais l'évaluation est à l'étape avancée	
d) Oui, les structures sont en place	X
e) Oui, examen de mise en oeuvre disponible	

104. ◇ Votre pays a-t-il identifié et pris en compte la neutralisation des motivations défavorables ?	
a) Non	X
b) Non, mais l'identification des programmes est en cours	
c) Non, programme identifié mais les motivations défavorables ne sont pas entièrement neutralisées (veuillez fournir des détails en bas)	
d) Oui, incitatives perverses identifiées et neutralisées (veuillez fournir des détails en bas)	
Informations supplémentaires sur les incitations perverses identifiées et/ou neutralisées	

Décision V/15 – Mesures d'incitation

105. ◇ Votre pays a-t-il exploré les voies et moyens possibles par lesquels les mesures d'incitation peuvent se conformer aux objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique dans votre pays?	
a) Non	
b) Non, mais les voies et les moyens sont identifiés	
c) Oui, certaines voies et moyens sont identifiés (veuillez fournir les détails en bas)	X
d) Oui, un ensemble de voies et moyens est identifié (veuillez fournir des détails en bas)	
Informations supplémentaires sur les voies et moyens par lesquels les mesures d'encouragement peuvent se conformer aux objectifs de la convention.	
<p>Il s'agit notamment des modalités de gestion des aires protégées prévues par l'arrêté n° 017/MERF/CAB du 13 Mai 2005 qui institue des mesures incitatives économiques.</p> <p>Le Togo a également institué une Journée de l'Arbre (le 1^{er} juin de chaque année depuis 1977) à l'occasion de laquelle les jeunes plants sont distribués gratuitement. En outre, l'Etat accorde des exonérations aux ONG et communautés locales dans l'acquisition des équipements en matière de protection de l'environnement.</p> <p>Enfin, la diminution du prix du gaz butane est une mesure qui concourt à l'économie du bois énergie.</p>	

Décision VI/15 – Mesures d'incitation

106. Votre pays a-t-il pris en considération les propositions pour la conception et la mise en oeuvre des mesures incitatives en Annexe I de cette décision pendant la conception et la mise en oeuvre des mesures incitatives pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité?	
a) Non	
b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)	X
Informations supplémentaires sur les propositions prises en compte lors de la conception et la mise en oeuvre des mesures d'encouragement pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité.	
Confère l'arrêté n° 017/MERF/CAB du 13 Mai 2005 cité ci-dessus et les cadres de planification en rapport avec la convention.	

107. Votre pays dispose-t-il de support financier pour le programme de travail sur les mesures d'incitation?	
a) Non	X
b) Non, mais le programme de support financier est en cours d'élaboration	
c) Oui (veuillez fournir des détails en bas)	
Informations supplémentaires sur le support financier fourni pour le programme de travail sur les mesures de motivation.	
La mise en oeuvre de la stratégie permettra de préciser les modalités de ce volet.	

Box XXI – Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (b) Progrès vers l'objectif 2010.

L'appropriation progressive des mécanismes de conservation de la biodiversité par les communautés locales est le principal impact.

Box XXII - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

ARTICLE 12 – RECHERCHE ET FORMATION

108. ◇ Sur l'Article 12(a): Votre pays a-t-il établi des programmes pour l'éducation et la formation scientifique et technique dans les mesures d'identification, de sauvegarde et de l'utilisation rationnelle des composantes de la biodiversité?	
a) Non	
b) Non, les programmes sont toujours à leur début d'élaboration	
c) Non, mais les programmes sont à une étape avancée d'élaboration	
d) Oui, les programmes sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	X
Informations supplémentaires sur les programmes pour l'éducation scientifique et technique et la formation des mesures d'identification, de sauvegarde et l'utilisation rationnelle de la biodiversité.	
Plusieurs filières existent à l'Université de Lomé : DEA de botanique appliquée et DEA d'Environnement à la Faculté des Sciences, DEA de Droit et Politique de l'Environnement à la Faculté de Droit, Maîtrise en Gestion de l'Eau et de l'Environnement à l'Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires (ESTBA).	
Les principaux centres de formation développent des compétences en matière de conservation et d'utilisation durables de la biodiversité : INFA de Tové, Ecole Nationale de Formation Sociale, Ecole Supérieure des Techniques et des Arts de la Communication (ESTAC), Institut Africain d'Administration et d'Entreprise Comparées (IAEC), Institut Africaine d'Administration et d'Etudes Comparatives, etc.	

109. ◇ Sur l'Article 12(b): Votre pays fait-il la promotion et encourage-t-il la recherche qui contribue à la sauvegarde et à l'utilisation rationnelle de la biodiversité?

a) Non

b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)

X

Informations supplémentaires sur la recherche qui contribue à la sauvegarde et à l'utilisation rationnelle de la Biodiversité.

L'Université de Lomé, à travers les départements de Botanique et de Zoologie de la Faculté des Sciences, l'Ecole Supérieure d'Agronomie, est l'institution principale de recherches pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité. Par ailleurs des recherches sur les connaissances traditionnelles de conservation de la diversité biologique sont assez efficaces sous la coordination du département de botanique. En outre, l'Etat a créé des centres de recherches agricoles qui prônent une gestion efficace de la biodiversité au niveau agricole. Un projet de recherche sur les plantes cultivées en voie de disparition est actuellement en cours à l'Université de Lomé.

Dans le cadre de la diversification de l'agriculture et de l'alimentation, l'ITRA procède à des prospections, collectes des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ces ressources sont utilisées dans l'amélioration variétale. Certaines obtentions sont multipliées et plusieurs variétés sont distribuées ou mises à la disposition des producteurs.

110. ◇ Sur l'Article 12(c): Votre pays fait-il la promotion et coopère-t-il dans l'utilisation des progrès scientifiques en développant les méthodes pour la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques ?

a) Non

b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)

X

Informations supplémentaires sur l'utilisation des progrès scientifiques dans la recherche de la diversité biologique en développant des méthodes pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité.

On peut mentionner l'organisation des journées internationales de la recherche scientifique, les missions d'enseignements et les programmes conjoints des travaux entre Universités. On note également l'existence du projet entre le Togo et le Ghana pour l'optimisation des ressources en bambou afin de diminuer la pression anthropique sur les espèces végétales usuelles.

En outre, le Togo échange des expériences avec le "Royal Botanic Garden Kew" (Grande Bretagne) en matière de recherche sur la phénologie, la germination et la conservation des semences locales à travers le projet " DIRECTS " .

Box XXIII – Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,**
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.**

Le Togo dispose des informations consistantes sur un certain nombre d'espèces menacées notamment *Alstonia boonei*, *Garcinia kola*, *Khaya senegalensis*, *Nauclea latifolia*, *Pteleopsis suberosa*, *Zanthoxylum zanthoxyloides*.

En matière de formation, des gestionnaires de l'environnement et des juristes environnementalistes ont été formés.

Box XXIV - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

ARTICLE 13 – EDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC
(e) Décision IV/10 – Mesures de mise en oeuvre de la Convention

111. ◇ Votre pays supporte-t-il les initiatives entreprises par les groupes majeurs pour encourager la participation des parties prenantes et qui insère les questions de conservation de la biodiversité dans leur pratiques et programmes d'éducation ?

a) Non

b) Oui (Veuillez fournir les détails en bas)

X

Commentaires supplémentaires sur les initiatives des principaux groupes pour encourager la participation des parties prenantes et intégrer la conservation de la biodiversité dans leurs pratiques et programmes d'éducation.

Quelques actions sont en cours dans le pays. Il s'agit notamment du projet de gestion participative de la forêt classée de Missahoè et des communautés environnantes, du programme de réhabilitation des aires protégées. Ces actions ont permis une meilleure organisation des populations à la base et leur responsabilisation de plus en plus importante dans la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Au niveau des médias également, des efforts se font pour la conservation de la biodiversité à travers la sensibilisation et la conscientisation des populations sur les liens entre l'homme et la biodiversité que ce soit à la télévision nationale, à la radio, dans le quotidien national ou sur les radios rurales.

Les médias privés ont également pris une part active, même si des spécialistes en la matière font défaut.

112. ◇ Votre pays a-t-il illustré et traduit les dispositions de la Convention dans des langues locales en vue de promouvoir l'éducation et la sensibilisation du public dans les secteurs pertinents?

a) Non

b) Non, mais la traduction est en cours

c) Oui (veuillez fournir des détails en bas)

d) Ce n'est pas applicable

X

Informations supplémentaires sur les initiatives des groupes qui encouragent la participation des parties prenantes et l'intégration de la sauvegarde de la biodiversité dans leurs pratiques et programmes d'éducation.

Cependant avec le Programme d'Assistance à la Communication et à l'Information sur la Protection de l'Environnement (PACIPE), de nombreux kits en langues locales ont été développés pour l'éducation et l'information du grand public sur la gestion rationnelle de l'environnement de manière générale.

113. ◇ Votre pays encourage-t-il les programmes d'éducation et de sensibilisation sur le plan, local, national, sous-régional et régional?

a) Non

b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)

X

Informations supplémentaires sur le soutien apporté aux programmes d'éducation et de sensibilisation sur le plan local, national, sous-régional et régional.

Au niveau national on note l'introduction des questions environnementales dans les programmes éducatifs.

Décision V/17 - Education et sensibilisation du Public

114. ◇ Votre pays apporte-t-il un appui au renforcement des capacités pour le CEPA comme une partie des stratégies et des plans d'action de la biodiversité, y compris l'accord des bourses ?

a) Non

b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)

X

Commentaires supplémentaires sur l'appui au renforcement des capacités pour l'éducation, la sensibilisation et la communication comme une partie des stratégies et plans d'action de la biodiversité nationale.

De nombreuses activités de sensibilisation ont lieu dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution des projets. Nous pouvons citer, entre autres, le projet de Missahoè, le programme de réhabilitation des aires protégées, le projet éco-flore IV. Des jeux et concours destinés à la protection de l'environnement dotés de prix sont souvent organisés.

Le volet environnement est introduit dans l'enseignement de base. A l'Université de Lomé, il existe depuis 1993 une maîtrise en Environnement, et à partir de l'année académique 2004-2005, un DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) est ouvert à la faculté des sciences afin de permettre la poursuite et l'approfondissement des recherches en matière de la protection de l'environnement en général ; DEA en Droit et Politique de l'Environnement à la Faculté de Droit ; Maîtrise en gestion Eau et Environnement à l'École Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires (ESTBA).

Décision VI/19 - Communication, éducation et sensibilisation du Public (CEPA)

115. Votre pays a-t-il développé un portail électronique pour le CEPA et l'a-t-il lié au Mécanisme du Centre d'Echange de la Convention et à d'autres systèmes/Sites Web environnementaux des Nations Unies, ONGs, Universités, etc. ?

a) Non

b) Non, mais le portail électronique est actuellement élaboré

c) Oui, mais le portail électronique n'est pas lié au CHM ou à d'autres systèmes et Sites Web

d) Oui

X

116. Votre pays fait-il la promotion de la communication, l'éducation et la sensibilisation du public sur la biodiversité au niveau des communautés à la base?

a) Non

b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)

X

Informations supplémentaires sur les efforts faits pour promouvoir la communication, l'éducation et la sensibilisation du public au niveau des communautés à la base.

Dans la stratégie de conservation et d'utilisation durables de la biodiversité, le volet de la communication, éducation et sensibilisation du public est bien pris en compte. Le démarrage de la mise en œuvre de cette stratégie permettra de mesurer l'étendue de son efficacité dans la protection et l'utilisation durables de la biodiversité au Togo.

Votre pays encourage-t-il des programmes de partenariat pour la sensibilisation sur la biodiversité, des programmes d'éducation et d'échanges professionnels, au niveau national, régional et international ?

a) Non

b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)

X

Commentaires supplémentaires sur la promotion des programmes de partenariat, des programmes d'éducation et d'échange professionnels, au niveau national, régional et international.

Des programmes sont développés associant les différents acteurs (Etat, ONG, Associations de la société civile).

117. Votre pays a-t-il développé des programmes de sensibilisation pour les enfants

a) Non

b) Oui, par le moyen de portal électronique

c) Oui, à travers les mass media

d) Oui, à travers des programmes scolaires et post-scolaires

X

e) Oui, autres (veuillez spécifier)

Informations supplémentaires sur les programmes de sensibilisation développés à l'intention des enfants

Outre l'introduction des enseignements sur la protection de l'environnement en général et de celle de la biodiversité en particulier dans les écoles primaires, d'autres initiatives de sensibilisation des enfants existent. Il s'agit, entre autres, des sketches dans les établissements et sur les médias aussi bien privés que d'Etat.

118. Votre pays entreprend-il des activités de CEPA pour l'exécution des questions transversales et intersectorielles et des programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?

a) Non (veuillez spécifier les raisons en bas)

b) Oui, certaines activités sont entreprises pour certaines questions et domaines thématiques (veuillez fournir des détails en bas)

X

c) Oui, plusieurs activités sont entreprises pour la plupart des questions et domaines thématiques (veuillez fournir des détails en bas)

d) Oui, activités d'ensemble entreprises pour toutes les questions et domaines thématiques (veuillez fournir des détails en bas)

Commentaires supplémentaires sur les activités du CEPA pour la mise en oeuvre des questions transversales et intersectorielles et des programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.

Cas de PACIPE dont les produits n'ont pas été relayés aux niveaux national et international, à la fin du programme.

Box XXV - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.

Le principal programme sous-régional fut le PACIPE. Au plan national on a des programmes d'enseignements sur l'environnement dans les niveaux primaires et universitaires, des programmes de sensibilisation sur les médias. Au plan des progrès vers l'objectif 2010, de nombreuses activités de sensibilisation ont lieu dans le cadre de l'élaboration et l'exécution des projets. Nous pouvons citer, entre autres, le projet de Missahoè, le programme de réhabilitation des aires protégées, le projet éco-flore IV.

Box XXVI - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

ARTICLE 14 – EVALUATION DES IMPACTS ET REDUCTION DES IMPACTS DEFAVORABLES

119. ◇ Sur l'Article 14.1 (a): Votre pays a-t-il élaboré des législations exigeant une évaluation des études d'impact sur l'environnement pour les projets susceptibles de causer des dommages sur la biodiversité ?

a) Non	
b) Non, la législation est toujours au début d'élaboration	
c) Non, mais la législation est à une étape d'élaboration avancée	
d) Oui, la législation est en place (veuillez fournir des détails en bas)	X
e) Oui, examen de mise en oeuvre disponible (veuillez fournir des détails en bas)	

Informations supplémentaires sur la législation exigeant une évaluation des études d'impact sur l'environnement (EIE) pour les projets susceptibles de causer des dommages à la biodiversité

Le Code de l'Environnement togolais stipule en sa section II la nécessité de faire des études d'impact sur l'environnement (EIE) pour les projets susceptibles de causer des dommages aussi bien environnementaux qu'humains.

Les différents textes notamment le décret fixant la liste des travaux, activités et documents soumis à étude d'impact sur l'environnement et les principales règles de cette étude ainsi que l'arrêté portant réglementation de la procédure, de la méthodologie et du contenu des études d'impact sur l'environnement sont en cours d'élaboration.

Néanmoins pour la plupart des projets réalisés au cours de ces dernières années, des études d'impact sur l'environnement ont été menées en suivant souvent les procédures des EIE des bailleurs de Fonds tout en tenant compte des réalités sur le terrain. C'est le cas du projet hydroélectrique d'Adjralala pour le Togo et le Bénin, le projet de Gazoduc de l'Afrique de l'Ouest et le projet interconnexion Nord/Togo- Nord/Bénin.

120. ◇ Sur l'Article 14.1 (b): Votre pays a-t-il développé des mécanismes pour s'assurer qu'une considération normale est donnée aux conséquences des programmes nationaux de développement susceptibles de causer des dommages considérables à la biodiversité ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, les mécanismes sont toujours au début d'élaboration | |
| c) Non, mais les mécanismes sont à une étape d'élaboration avancée | |
| d) Oui, les mécanismes sont en place | X |

121. ◇ Sur l'Article 14.1(c): Votre pays met-il en oeuvre des activités bilatérales, régionales et/ou multilatérales susceptibles d'affecter considérablement la biodiversité en dehors de la juridiction de votre pays ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | X |
| b) Non, mais l'évaluation des options est en cours | |
| c) Oui, certaines sont achevées, d'autres sont en cours (veuillez fournir des détails en bas) | |
| d) Oui (veuillez fournir des détails en bas) | |

Informations supplémentaires sur les activités bilatérales, régionales et/ou multilatérales susceptibles d'affecter considérablement la biodiversité en dehors de la juridiction de votre pays.

122. ◇ Sur l'Article 14.1 (d): Votre pays a-t-il mis des mécanismes en place pour empêcher ou réduire les dangers ou dommages causés à la biodiversité des territoires d'autres Parties ou dans les milieux au-delà des limites de la juridiction nationale ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | X |
| b) Non, les mécanismes sont toujours au début d'élaboration | |
| c) Non, mais les mécanismes sont à une étape d'élaboration avancée | |
| d) Oui, un mécanisme basé sur la connaissance scientifique moderne est en place | |

123. ◇ Sur l'Article 14.1(e): Votre pays a-t-il établi des mécanismes nationaux pour réagir aux risques et événements qui présentent un danger grave et imminent à la biodiversité?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, les mécanismes sont toujours au début d'élaboration | X |
| c) No, mais les mécanismes sont à une étape d'élaboration avancée | |
| d) Oui, un mécanisme est en place | |

Informations supplémentaires pour porter secours aux activités et événements qui présentent un grave et imminent danger à la biodiversité.

124. ◇ Votre pays a-t-il participé à une réunion internationale ou à des conventions régionales applicables à la responsabilité et la réparation des dommages causés à la biodiversité?	
a) Non	
b) Oui (veuillez spécifier les accords)	X
Informations supplémentaires sur les Conventions internationales ou régionales auxquelles votre pays a participé pour la responsabilité et la réparation des dommages causés à la biodiversité.	
Participation à d'importantes rencontres : Conférences des Parties sur la CDB ; Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la CDB ; ateliers thématiques de formations pour la mise en œuvre de la convention et du Protocole de Cartagena; Réunions et conférences organisées par le Réseau International Arbres Tropicaux (RIAT).	

Décision V/18 – Evaluation des impacts, responsabilité et réparation

125. ◇ Pendant l'exécution de l'évaluation des impacts environnementaux, votre pays a-t-il traité de la perte de la biodiversité et des aspects socio-économiques, culturels et de la santé humaine ?	
a) Non	
b) En partie	
c) Entièrement	X

126. ◇ Pendant l'élaboration de nouvelles législations, votre pays dispose-t-il de mécanismes pour assurer la prise en compte des questions relatives à la biodiversité à partir des étapes préliminaires du processus?	
a) Non	
b) Oui, dans certaines circonstances (veuillez fournir des détails en bas)	
c) Oui, dans toutes les circonstances (veuillez fournir des détails en bas)	X
Informations supplémentaires sur les mécanismes pour assurer la prise en compte des questions relatives à la biodiversité à partir des étapes préliminaires de l'élaboration des législations et des règlements.	
La revue du cadre juridique relatif à la protection de l'environnement a été menée avec la participation de tous les acteurs concernés aux fins de l'élaboration des textes qui consacrent les préoccupations de tous les domaines de la biodiversité. Au titre des différents textes en cours d'élaboration ou de finalisation figurent : (i) l'avant-projet de loi-cadre portant protection de l'environnement, (ii) les avant-projets de loi et de décret sur la prévention des risques biotechnologiques.	

127. ◇ Votre pays assure-t-il l'implication de toutes les parties prenantes intéressées et affectées dans une approche participative à toutes les étapes du processus d'évaluation?	
a) Non	
b) Oui, dans certaines circonstances	
c) Oui, dans tous les cas	X

128. ◇ Votre pays utilise-t-il des stratégies d'étude d'impact sur l'environnement pour évaluer non seulement les impacts sur les projets individuels, mais aussi leurs effets cumulatifs sur le plan mondial, et s'assurer que les résultats sont appliqués dans la prise des décisions et les processus de planification?	
a) Non	
b) Oui	X

Décision VI/7 - Identification, contrôle, indicateurs et évaluations

129. Votre pays applique-t-il les directives comme indiquées en annexe de cette décision dans le contexte de la mise en oeuvre du paragraphe 1 de l'Article 14?	
a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est prise en considération	
c) Oui, certains aspects sont appliqués (veuillez spécifier)	
d) Oui, les aspects majeurs sont appliqués (veuillez spécifier)	X
<p>Commentaires supplémentaires sur les directives.</p> <p>Les textes d'application de la section II du code de l'environnement relative aux études d'impact sur l'environnement, en cours d'élaboration prennent en considération les éléments en annexe de ce guide tout particulièrement en son point (a).</p>	

Décision VI/11 – Responsabilité et réparation (Article 14, paragraphe 2)

130. Votre pays dispose-t-il d'une législation nationale, administrative ou des mesures de politique relatives à la responsabilité et la réparation pour les dommages causés à la biodiversité?	
a) Non	
b) Oui (veuillez spécifier les mesures)	X
<p>Commentaires supplémentaires sur la législation nationale, administrative ou des mesures de politique relatives à la responsabilité et la réparation pour les dommages causés à la biodiversité.</p> <p>Tous les textes relatifs à la protection de l'environnement consacrent la responsabilité des auteurs et l'obligation qui leur est faite de réparer les dommages causés à la biodiversité.</p>	

131. Votre pays coopère-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national en vue de la prévention des dommages causés à la biodiversité, l'élaboration et la mise en oeuvre des régimes de la législation nationale, les mesures politiques et administratives sur la responsabilité et la réparation ?	
a) Non	
b) Non, mais la coopération est en cours de considération	
c) Non, mais des programmes coopératifs sont en cours d'élaboration	X
d) Oui, certaines activités de coopération sont entreprises (veuillez fournir des détails en bas)	
e) Oui, des activités d'ensemble de coopération sont entreprises (veuillez fournir des détails en bas)	
<p>Commentaires supplémentaires sur d'autres Parties pour le renforcement des capacités.</p> <p>On a entre autres la Politique Communautaire d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA et les activités du projet Grand Ecosystème Marin du courant de Guinée menées dans le cadre de la Convention d'Abidjan relative à la Coopération en matière de Protection de l'Environnement marin et côtier dans les Régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.</p>	

Box XXVII - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.

Il a été créé un comité national de coordination et suivi de la gestion de l'environnement marin et côtier et un comité de pilotage du projet de lutte contre la dégradation des zones côtières et la réduction des ressources vivantes dans le Grand Ecosystème marin du Courant de Guinée par les actions régionales auxquelles participent les représentants de communautés locales et les ONG.

Box XXVIII - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

ARTICLE 15 - ACCES AUX RESSOURCES GENETIQUES

132. ◇ Sur l'Article 15(2), 15(4) et 15(5): Votre pays s'efforce-t-il de faciliter l'accès aux ressources génétiques pour l'utilisation rationnelle de l'environnement avec d'autres Parties, sur la base d'un consentement préliminaire et des termes de consensus mutuel?

a) Non

b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)

X

Information supplémentaires sur les efforts de votre pays en vue de faciliter l'accès aux ressources génétiques sur la base d'un consentement préliminaire et des termes de consensus mutuel

Le Cadre National de Biosécurité a prévu des mécanismes y afférents.

133. ◇ Sur l'Article 15(6): Votre pays a-t-il pris des mesures pour s'assurer que toute recherche scientifique, basée sur les recherches génétiques, faite par d'autres Parties est développée et mise en oeuvre avec la participation entière des dites Parties ?

a) Non

b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude

c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas)

d) Oui, des mesures d'ensemble sont en place (veuillez fournir des détails en bas)

X

Informations supplémentaires sur les mesures entreprises pour assurer que toute recherche scientifique basée sur les ressources génétiques, faite par d'autres Parties Contractantes, est développée et mise en oeuvre avec la participation entière des dites Parties Contractantes.

134. ◇ Sur l'Article 15(7) : votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats des recherches et le développement et les bénéfices résultant de l'utilisation commerciale et d'autres utilisations des ressources génétiques avec toute partie Contractante faisant de telles recherches ?

a) Non	
b) Non, des mesures potentielles sont à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures sont en place	
d) Oui, des législations d'ensemble sont en place	
e) Oui, une politique statutaire d'ensemble ou des législations subsidiaires sont en place	
f) Oui, une politique d'ensemble et des mesures administratives sont en place	

Décision II/11 et décision III/15 – Accès aux ressources génétiques

135. ◇ Votre pays a-t-il élaboré des programmes de renforcement des capacités pour promouvoir un développement réussi, la mise en œuvre des textes réglementaires, la création d'institutions, de mécanismes et de directives sur l'accès, y compris des mesures scientifiques, techniques, d'entreprises, juridiques et les compétences ?

a) Non	
b) Oui, mais les programmes couvrant certains besoins uniquement (veuillez fournir des détails en bas)	X
c) Oui, des programmes couvrant tous les besoins identifiés (veuillez fournir des détails en bas)	

Informations supplémentaires sur les programmes de renforcement des capacités pour promouvoir un développement réussi et mettre en œuvre les textes réglementaires, administratives et politiques, et l'accès aux directives.

Outre le document du Cadre National de Biosécurité qui trace les orientations pour une gestion sans danger des OGM conformément à la politique nationale de biosécurité et aux dispositions du Protocole de Cartagena, le Togo a élaboré un avant-projet de loi et de décrets relatifs à la prévention des risques biotechnologiques.

Décision V/26 – Accès aux ressources génétiques

136. ◇ La stratégie nationale de la biodiversité, les législations et réglementations, les mesures administratives ou politiques sur l'accès et le partage des bénéfices, contribuent-elles à la conservation et à l'utilisation rationnelle des objectifs ?

a) Non	X
b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)	

Information supplémentaires sur la contribution du NBSAP, les législations et réglementations, les mesures ou politiques administratives sur l'accès et le partage des bénéfices et l'utilisation durable des objectifs.

La mise en œuvre de la stratégie nationale sur la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité n'a pas encore démarré.

La question suivante (137) est pour

LES PARTIES QUI SONT RECIPIENDAIRES DES RESSOURCES GENETIQUES

137. ◇ Votre pays a-t-il adopté des mesures administratives ou des politiques qui apportent un grand soutien aux efforts faits par les pays donateurs pour assurer que l'accès à leurs ressources génétiques soit fait sous réserve des Articles 15, 16 et 19 de la Convention?

a) Non	
b) Oui, y compris d'autres dispositions (veuillez fournir des détails en bas)	

Informations supplémentaires sur les politiques et mesures qui apportent un grand soutien aux efforts faits par les pays donateurs pour assurer que l'accès à leurs ressources génétiques soit fait sous réserve des Articles 15, 16 et 19 de la Convention

138. ◇ Dans l'élaboration de son article sur l'accès, votre pays a-t-il pris en compte et favorisé l'élaboration des systèmes multilatéraux pour faciliter l'accès et le partage des bénéfices comme élaboré dans le Traité International sur les Ressources Génétiques des Plantes pour la Nourriture et l'Agriculture ?

a) Non	
b) Oui	

139. ◇ Votre pays a-t-il fourni le renforcement des capacités et le développement de technologies et transfert pour la conservation et l'utilisation des collectes *ex situ*?

a) Non	
b) Oui	

Décision VI/24 – Accès et partage des bénéfices relatifs aux ressources génétiques

140. Votre pays applique-t-il les Directives de Bonn en élaborant les mesures législatives, administratives ou politiques sur l'accès et le partage des bénéfices, les contrats et autres dispositions sous des termes de consensus mutuel pour l'accès et le partage des bénéfices?

a) Non	X
b) Non, mais les démarches sont entreprises dans ce sens	
c) Oui (veuillez fournir des détails en bas)	

Informations supplémentaires sur l'utilisation des Directives en élaborant les mesures législatives, administratives ou politiques sur l'accès et le partage des bénéfices, les contrats et autres dispositions sous des termes de consensus mutuel pour l'accès et le partage des bénéfices.

Le Togo ne dispose pas encore d'un cadre formel d'accès et de partage des bénéfices relatifs aux ressources génétiques. Cependant, la mise en œuvre du Cadre National de Biosécurité le permettrait.

141. Votre pays a-t-il examiné les éléments du plan d'action pour le renforcement des capacités en vue de l'accès aux ressources génétiques et au partage des bénéfices et les zones tampons identifiées pour le renforcement des capacités au niveau national?

a) Non	
b) Non, mais l'étude est en cours	X

c) Oui, certaines zones sont identifiées pour le renforcement des capacités (veuillez fournir des détails en bas)	
Commentaires supplémentaires sur l'étude des éléments du plan d'action et l'identification des zones tampons.	

142. Votre pays a-t-il adopté des mesures et politiques nationales, y compris les législations qui traitent des questions relatives aux droits de propriété intellectuelle sur les dispositions de l'accès et de partage des bénéfices ?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles et politiques sont identifiées	
c) Non, mais des politiques et mesures pertinentes sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines politiques et mesures sont en place	X
e) Oui, des mesures et politiques d'ensemble sont adoptées	

143. Votre pays encourage-t-il la divulgation de l'origine des ressources génétiques du pays pour les droits de propriété intellectuelle où le sujet d'application concerne, ou a-t-il fait usage des ressources génétiques dans son développement?	
a) Non	
b) Non, mais la motivation pour divulguer est prise en considération	X
c) Oui (veuillez fournir des détails en bas)	
Commentaires supplémentaires sur la motivation de votre pays pour divulguer l'origine des ressources génétiques dans les applications.	

Box XXIX - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.

Aucun mécanisme d'accès et de partage de bénéfices relatifs à l'exploitation des ressources génétiques n'est mis en oeuvre.

Box XXX - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ; - Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ; - Insuffisance des ressources matérielles techniques.
--

ARTICLE 16 – ACCES AUX/ ET TRANSFERT DES TECHNOLOGIES

144. ◇ Sur l'Article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures appropriées pour faciliter l'accès aux ressources et le transfert des technologies à d'autres Parties ayant rapport avec la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, ou s'est-il servi des ressources génétiques sans causer de dommages considérables à l'environnement ?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	
d) Oui, des mesures d'ensembles sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	

Information supplémentaires sur les mesures fournies pour faciliter l'accès aux ressources et le transfert des technologies à d'autres Parties ayant rapport avec la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité, ou s'est-il servi des ressources génétiques sans causer de dommages considérables à l'environnement .

Le projet de mise en oeuvre du Cadre National de Biosécurité en cours d'élaboration, les différents textes réglementaires d'application en préparation et la stratégie sur la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité participent à la mise en oeuvre de ces mesures.

145. ◇ Sur l'Article 16(3): Votre pays a-t-il pris des dispositions afin que les Parties qui fournissent les ressources génétiques bénéficient d'accès aux ressources et du transfert de technologies qui se servent de ces ressources, de manière consensuelle?

a) Non	X
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures sont en place	
d) Oui, des législations et règlements d'ensemble sont en place	
e) Oui, des politiques statutaires ou législations d'ensemble sont en place	
f) Oui, des politiques d'ensemble et dispositions administratives sont en place	
g) Non applicable	

146. ◇ Sur l'Article 16(4): Votre pays a-t-il pris des dispositions afin que les mécanismes du secteur privé accèdent aux développement commun et transfert de technologies pertinentes au profit des institutions du Gouvernement et le secteur privé des pays en développement

a) Non	X
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures sont en place	
d) Oui, des législations et règlements d'ensemble sont en place	
e) Oui, des politiques statutaires ou législations d'ensemble sont en place	
f) Oui, des politiques d'ensemble et dispositions administratives sont en place	
g) Non applicable	

Box XXXI - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.

Les capacités techniques des universitaires intervenant dans le domaine ont été renforcées.

Box XXXII - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

Les difficultés liées aux transferts de technologies vers les pays du sud.

ARTICLE 17 - ECHANGE D'INFORMATION

147. ◇ Sur l'Article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information à partir des sources publiquement disponibles?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures sont en place	X
d) Oui, des mesures d'ensemble sont en place	

La question suivante (144) S'ADRESSE AU PAYS DEVELOPPES

148. ◇ Sur l'Article 17(1): Ces mesures prennent-elles en compte les besoins spécifiques des pays en voie de développement en incluant les catégories d'informations énumérées dans l'Article 17(2), telles que les recherches techniques, scientifiques, et socio-économiques, les programmes de formation et de contrôle, la connaissance spéciale, la collecte d'informations, etc. ?

a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas les catégories d'informations listées dans l'Article 17(2), telles que les recherches techniques, scientifiques, et socio-économiques, les programmes de formation et de contrôle, la connaissance spéciale, la collecte d'informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent les catégories d'informations listées dans l'Article 17(2), telles que les recherches techniques, scientifiques, et socio-économiques, les programmes de formation et de contrôle, la connaissance spéciale, la collecte d'informations, etc.	

Box XXXIII - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.

Les capacités de plusieurs structures nationales, régionales et locales ont été renforcées à travers l'édition et la distribution des documents relatifs aux trois conventions de la génération de Rio par le RIAT. Le public a été également sensibilisé sur l'importance de ces conventions et la nécessité de leur mise en œuvre aux fins de la conservation et de l'utilisation durables de la biodiversité au plan national à travers des émissions radio-télévisées.

Box XXXIV - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en œuvre de cet article et les décisions connexes.

Insuffisance de moyens matériels et financiers.

ARTICLE 18 – COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

149. ◇ Sur l'Article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer au niveau international la coopération technique et scientifique dans le domaine de la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	X
d) Oui, des mesures d'ensemble sont en place (veuillez fournir des détails en bas)	

Informations supplémentaires sur les mesures pour promouvoir la coopération internationale au niveau technique et scientifique.

La stratégie sur la biodiversité du Togo prévoit le développement de la coopération internationale tant au niveau technique que scientifique en vue de la conservation et de la gestion durable de la biodiversité. Le Comité des Pêches de l'Atlantique Centre Est (COPACE) entreprend des travaux de recherche visant à aménager les pêcheries maritimes des pays membres. Le Togo organise tous les deux ans, la journée scientifique internationale avec la participation des pays de la sous-région, la France et quelques fois le Cameroun. Au niveau de plusieurs départements de l'Université de Lomé, des coopérations existent, notamment à la Faculté des Sciences : (a) coopération scientifique Togo – Burkina Faso – Bénin pour la recherche sur les pratiques locales de conservation de la diversité biologique ; (b) coopération scientifique Togo – Ghana sur le développement des ressources en bambou pour réduire la pression sur certains éléments de la biodiversité.

L'ITRA est soutenu en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques par l'IPGRI et l'IITA.

Des agents du MERF ont bénéficié de renforcement de capacités en matière de gestion des projets dans le cadre de la mise en œuvre de la convention à travers l'assistance du PNUE/FEM.

150. ◇ Sur l'Article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et développé des mécanismes de coopération pour le développement et l'utilisation des technologies, y comprises, les technologies indigènes et traditionnelles, conformément aux objectifs de cette Convention ?

a) Non	
b) Non, mais les mécanismes sont à leur début d'élaboration	X
c) Oui, les mécanismes sont à une étape avancée d'élaboration	
d) Oui, les méthodes sont en place	

151. ◇ Sur l'Article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche et de projets communs pour le développement des technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?

a) Non

b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)

X

Exemples pour l'établissement des programmes communs de recherche et des projets communs pour le développement des technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.

Une coopération scientifique et technique existe entre le Togo, le Ghana et le Nigeria en matière de programmes sur l'impact de la production du charbon de bois.

Décision II/3, décision III/4 et décision IV/2-Mécanisme du Centre d'Echange

152. ◇ Votre pays collabore-t-il pour le développement des capacités nationales à travers l'échange et la dissémination d'informations sur la base des expériences et des leçons apprises dans la mise en œuvre de la Convention ?

a) Non

b) Oui

X

153. ◇ Votre pays dispose-t-il des ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre du Mécanisme du Centre d'Echange?

a) Non

b) Oui, au niveau national

c) Oui, au niveau national et international

X

154. ◇ Votre Mécanisme du Centre d'Echange est-il opérationnel?

a) Non

b) Non, mais il est en cours d'élaboration

c) Oui (veuillez fournir des détails en bas)

X

Commentaires supplémentaires sur le CHM.

Les activités du centre d'échange d'informations sur la biodiversité sont coordonnées par le Point focal national du CHM assisté d'une équipe. Il faut souligner que la mise en œuvre du CHM au niveau national n'est qu'à ses débuts et le Togo vient de bénéficier d'une assistance de la part du point focal national Belge CDB pour le renforcement des capacités de l'équipe nationale CHM. Ce qui a permis de concevoir en décembre 2004 le site Web national CHM comme le recommande la convention. Ce partenariat se poursuit pour le développement du CHM au Togo.

Les efforts sont en cours pour la mise en place d'un réseau de nœuds CHM au sein des institutions nationales impliquées dans la gestion de la biodiversité pour la collecte et la mise à disposition des informations pertinentes.

L'opérationnalité de tous ces efforts reste suspendue à l'acquisition de matériels informatiques nécessaires aux activités du CHM. Le Togo pour l'heure n'a pas encore bénéficié des fonds mis à disposition par le FEM à cet effet.

Décision V/14 – Coopération scientifique et technique et le Mécanisme du Centre d’Echange

164. Votre pays dispose-t-il des répertoires et/ou listes nationaux d’institutions scientifiques et d’experts travaillant sur les domaines thématiques de la Convention en les rendant disponibles à travers le CHM ?	
a) Non	
b) Oui	X

155. Votre pays a-t-il établi des liens avec les ONGs et autres institutions détenant des bases de données importantes ou exerçant des travaux considérables sur la diversité biologique à travers le CHM?	
a) Non	
b) Non, mais la coordination avec les ONGs et autres institutions est en cours	
c) Oui, Des liens sont établis avec les ONGs et les institutions	X

**La question suivante (156) est pour
LES PAYS DEVELOPPES**

156. Votre pays a-t-il de plus développé le CHM pour assister les pays en voie de développement et les pays dont l’économie est en transition, d’avoir accès à l’information au niveau de la coopération scientifique et technique ?	
a) Non	
b) Oui, en utilisant des opportunités de financement	
c) Oui, par le moyen de l’accès et transfert de technologie	
d) Oui, en utilisant les mécanismes de coopération dans la recherche	
e) Oui, Par la collecte d’informations	
f) Oui, à travers les opportunités de formation	
g) Oui, en utilisant la promotion des contacts avec les institutions et organisations pertinentes, et le secteur privé.	
h) Oui, en utilisant d’autres moyens (veuillez spécifier)	
Commentaires supplémentaires sur l’élaboration du CHM pour assister les pays en voie de développement et les pays dont l’économie est en transition à avoir accès à l’information au niveau de la coopération scientifique et technique.	

157. Votre pays a-t-il identifié d’importants groupes cibles pour le CHM ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez fournir des détails en bas)	X

Informations supplémentaires sur les groupes cibles du CHM.

La stratégie a identifié les différents acteurs et groupes cibles spécifiques. Son opérationnalisation sera fonction de la mise en œuvre de ladite stratégie.

158. Votre pays a-t-il développé des initiatives afin de rendre l'information dans le CHM plus utile pour les chercheurs et les décideurs?

a) Non

b) Non, mais les initiatives sont prises en considération

c) Oui (Veuillez fournir des détails en bas)

X

Informations supplémentaires sur le développement des initiatives.

Les contacts sont en cours avec les institutions de recherches et l'Université de Lomé pour mettre en place un cadre de collaboration permettant de mettre le CHM au profit des chercheurs et des décideurs.

159. Votre pays a-t-il développé, fourni et partagé des services et outils pour améliorer et faciliter la mise en œuvre du CHM et de plus développer des synergies des Conventions relatives à la biodiversité?

a) Non

b) Oui (veuillez spécifier les services et les outils)

X

Commentaires supplémentaires sur les services et outils pour améliorer et faciliter la mise en œuvre du CHM et de plus développer des synergies ont permis les Conventions relatives à la biodiversité.

Box XXXV - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en œuvre de cet article, particulièrement en termes de

(a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),

(b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,

(c) Progrès vers l'objectif 2010.

Le mécanisme du CHM n'est pas encore opérationnel.

Box XXXVI - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en œuvre de cet article et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

ARTICLE 19 – GESTION DE LA BIOTECHNOLOGIE ET REPARTITION DE SES BENEFICES

160. ◇ Sur l'Article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer l'implication effective dans les activités de recherche de la biotechnologie, des Parties contractantes qui fournissent les ressources génétiques pour de telles recherches?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures sont en place	
d) Oui, des législations d'ensemble sont en place	
e) Oui, des politiques statutaires d'ensemble et les législations subsidiaires sont en place	
f) Oui, des politiques d'ensemble et des mesures administratives sont en place	

161. ◇ Sur l'Article 19(2): votre pays a-t-il pris toutes les mesures praticables pour promouvoir et développer l'accès prioritaire par les Parties, sur une base équitable et juste, des bénéfices résultants des biotechnologies basées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties ?

a) Non	X
b) Non, mais des mesures potentielles sont à l'étude	
c) Oui, certaines mesures sont en place	
d) Oui, des mesures d'ensemble sont en place	

Box XXXVII - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) **Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) **Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,**
- (c) **Progrès vers l'objectif 2010.**

Le processus d'élaboration du projet de développement des systèmes de partage équitable et juste des bénéfices résultants des biotechnologies basées sur les ressources génétiques est amorcé.

Box XXXVIII - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

ARTICLE 20 – RESSOURCES FINANCIERES

Box XXXIX – Veuillez décrire pour chacun des points suivants la quantité des ressources financières, tant nationales qu'internationales, qui ont été utilisées dans la mise en oeuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, sur une base annuelle, depuis que votre pays est devenu Partie à la Convention.

<p>a) Allocations budgétaires par les Gouvernements locaux aussi bien que les différents secteurs ministériels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet FEM-SPPE n° 23444-TO pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique avec une contrepartie de 26 000 \$ US du Togo ; - Projet d'élaboration du code forestier et d'étude économique du secteur forestier 8.530 \$ US pour le Togo - pour la relance du PNAE 35.715 \$ US du Gouvernement Togolais ; - Financement du FEM pour la mise en place du cadre national de biosécurité N° GF/2716-02-43 avec une contrepartie togolaise de 99 000 \$US - Projet de réhabilitation des aires protégées
<p>b) Ressources extra-budgétaires</p>	
<p>c) Assistanes bilatérales des donateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de réhabilitation des aires protégées avec l'appui de l'UE d'un montant de 500 000 000 FCFA.
<p>d) Assistance régionale des donateurs</p>	
<p>e) Assistanes Multilatérales des donateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le Financement FEM avec l'assistance de la Banque Mondiale : l'accord de don FEM-SPPE n° 23444-TO d'un montant de 238 800 \$ US pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, pour une durée de deux ans ; - Le financement PNUD avec l'assistance de la FAO, le financement du code forestier et l'étude économique du secteur forestier, est signé entre le PNUD et le Gouvernement Togolais pour un montant de 24.430 \$ US pour le premier et de 18.750 \$ US pour le second ; - Le financement multilatéral pour la relance du PNAE a connu une contribution de 400.000 \$ US de la Banque Mondiale, 216.000 \$ US de l'UE, 40.000 \$ US du PNUD ; - Financement du FEM pour la mise en place du cadre national de biosécurité N° GF/2716-02-4387 pour un montant de 190 000 \$US ; - PPD 11/00 Rév. 2 (F) : Elaboration d'un plan directeur forestier intégré de la zone ecofloristique IV en vue de développer les aménagements forestiers participatifs d'un montant de 72 668 \$US ; - PPD 11/96 Rév.2 (F) : Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes d'un montant de 69 483 \$US; PD 9/99 Rév.2 (F): Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé et des collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'œuvre au Togo d'un montant de 449 495 \$US; - Appui à l'exécution de l'avant projet PPD 37/02 Rév1 (F) Etude pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo d'un montant de 64 914 \$ US sur financement OIBT.

f) Ressources privées des donateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Appui OIBT pour le projet PPD 60/02 Rev.1(F) "Elaboration d'une stratégie et planification des mesures d'aménagement des forêts naturelles classées d'Assoukoko et communautaires de l'Adélé en vue d'une gestion durable par les populations" d'un montant de 68 442 \$US, exécuté par l'ONG AED en collaboration avec la DEF ; - Appui à la promotion de <i>Garcinia</i> en vue de la restauration des écosystèmes montagneux de Missahoé et des forêts communautaires environnantes en cours d'exécution par l'ONG "les CR" (59.300 €) sur financement de UICN-Pays Bas ; - Inventaire des papillons de la forêt classée de Missahoé au Togo, zone névralgique de la Forêt de la Haute Guinée d'un montant de 10.000 \$ US exécuté par l'ONG AGIDE sur financement de "Conservation International".
g) Ressources générées par les mécanismes financiers, tels que les charges de l'utilisation de la biodiversité	

Box XL – Veuillez décrire en détail ci-dessous tous programmes importants de financement, tels que les trust-fonds de la biodiversité ou les programmes spécifiques qui sont établis par votre pays.

Le programme de réhabilitation des aires protégées et de gestion rationnelle des ressources naturelles à travers des petits projets : projet APAF d'agroforesterie ; les projets 'Appui à la production de *Garcinia* et en vue de la restauration des écosystèmes forestiers montagneux de Missahoé et des forêts communautaires environnantes', 'Appui à l'inventaire des papillons dans la forêts de Missahoé pour une gestion durable' ; le programme de suivi des oiseaux d'eau à travers des dénombrements réguliers ;

162. ◇ Sur l'Article 20(1): Votre pays a-t-il apporté un appui financier et des motivations dans le but de réaliser les objectifs de la Convention?

a) Non	
b) Oui, incitations uniquement (veuillez donner une liste de ces incitations en bas)	
c) Oui, appui financier uniquement	
d) Oui, appuis financiers et mesures de motivation (veuillez fournir des détails en bas)	X

Informations supplémentaires sur l'appui financier et les motivations apportés.

Il existe des mesures réglementaires et financières de motivation pour la gestion durable de la biodiversité au Togo. Entre autres, des mesures réglementaires portant répartition des ressources financières générées par la gestion des aires protégées (Parc national de la Kéran) et des appuis techniques et financiers permettant aux communautés locales d'assurer des activités génératrices de revenus (projet Missahoé).

**Les deux questions qui suivent (163 et 164) sont pour
LES PAYS DEVELOPPES**

163. ◇ Sur l'Article 20(2): Votre pays a-t-il mobilisé des ressources financières nouvelles ou supplémentaires pour permettre aux pays en voie de développement, Parties, à supporter les surcoûts de la mise en oeuvre dans l'accomplissement des obligations de la Convention, comme convenu entre votre pays et les mécanismes financiers par intérim?

a) Non	
--------	--

b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et supplémentaires mobilisées par votre pays)	
Informations supplémentaires sur les ressources financières nouvelles et supplémentaires mobilisées pour permettre aux pays en voie de développement, Parties, à supporter les surcoûts de la mise en oeuvre dans l'accomplissement des obligations de la Convention, comme convenu entre votre pays et les mécanismes financiers par intérim	

164. ◇ Sur l'Article 20(3): votre pays a-t-il mobilisé des ressources financières pour la mise en oeuvre de la Convention à travers des coopérations bilatérale, régionale et multilatérale ?

a) Non	
b) Oui, par des agences à travers la coopération bilatérale (veuillez préciser le montant, sur une base annuelle, des ressources financières mobilisées par votre pays pour la mise en oeuvre de la Convention)	
c) Oui, par des agences à travers la coopération régionale (veuillez préciser le montant, sur une base annuelle, des ressources financières mobilisées par votre pays pour la mise en oeuvre de la Convention)	
d) Oui, par des agences à travers coopération multilatérale (veuillez préciser le montant, sur une base annuelle, des ressources financières mobilisées par votre pays pour la mise en oeuvre de la Convention)	

Veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières mobilisées par votre pays pour la mise en oeuvre de la Convention.

**Les deux prochaines questions (165 et 166) sont pour
LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT OU PAYS DONT L'ECONOMIE EST EN
TRANSITION**

165. ◇ Sur l'Article 20(2): votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles ou supplémentaires afin de lui permettre de supporter les surcoûts des mesures de mise en oeuvre qui remplissent les obligations de la Convention ?

a) Non	
b) Oui	X

166. ◇ Votre pays a-t-il discuté des voies et moyens pour supporter la mise en oeuvre des objectifs de la Convention dans son entretien avec les institutions financières?

a) Non	
b) Oui (veuillez donner les détails en bas)	X

Commentaires supplémentaires sur les voies et moyens pour supporter la mise en oeuvre des objectifs de la Convention.

Plusieurs projets sont souvent soumis aux bailleurs de Fonds et actuellement des processus sont en cours pour la conduite de la table ronde des bailleurs de Fonds au Togo afin de faciliter la mobilisation des ressources financières dans le cadre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Décision III/6 – Ressources financières supplémentaires

167. ◇ Votre pays fait-il des efforts pour développer des informations normalisées sur l'assistance financière des objectifs de la Convention?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner les détails en bas)	X
<p>Commentaires supplémentaires sur les mécanismes existants et/ou les efforts planifiés pour développer les informations standardisées sur l'appui financier des objectifs de la Convention.</p> <p>Il est prévu la création des guichets de l'environnement qui vont permettre la collecte des fonds destinés à des actions spécifiques de protection de l'environnement dont celle de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.</p>	

Décision V/11 - Ressources financières supplémentaires

168. ◇ Votre pays a-t-il développé un mécanisme pour contrôler l'appui financier à la biodiversité ?	
a) Non	X
b) Non, mais les mécanismes sont établis	
c) Oui (veuillez donner les détails en bas)	
<p>Commentaires supplémentaires sur les mécanismes pour contrôler l'appui financier à la biodiversité.</p>	

169. ◇ Votre pays a-t-il compilé des informations supplémentaires sur l'appui financier apporté par le secteur privé?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez donner les détails en bas)	
<p>Informations supplémentaires sur l'appui financier apporté par les secteurs privés.</p>	

170. ◇ Votre pays a-t-il pris en compte l'exonération des taxes dans les systèmes fiscaux pour les bailleurs de fonds en rapport avec la biodiversité ?	
a) Non	
b) Non, les exemptions sont en cours d'élaboration (veuillez donner les détails en bas)	
c) Oui, les exemptions sont en place (veuillez donner les détails en bas)	X
<p>Commentaires supplémentaires sur l'exonération des taxes pour les donations relatives à la biodiversité.</p> <p>Les acquisitions de matériels et équipements relatives à la réalisation des projets de protection de l'environnement sont exonérées de certaines taxes comme la TVA.</p> <p>Les ONG et les associations intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement bénéficient des exonérations.</p>	

Décision VI/16 - Ressources financières supplémentaires

171. Votre pays a-t-il examiné les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'assistance officielle de développement allouée à la biodiversité, avec une attention particulière prêtée aux motivations positives et leur performance aussi bien que les motivations perverses et les voies et moyens pour leur retrait ou atténuation?	
a) Non	
b) Non, mais l'examen est en cours	X
c) Oui (veuillez donner les résultats de l'examen)	
Commentaires supplémentaires sur l'examen des budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'appui financier de développement.	

172. Votre pays a-t-il engagé des actions concrètes pour examiner puis intégrer les questions de la biodiversité dans le développement et la mise en oeuvre des initiatives importantes de développement, aussi bien que dans les plans nationaux de développement durables et les plans et politiques sectorielles pertinents ?	
a) Non	
b) Non, mais l'examen est en cours	
c) Oui, dans certaines initiatives et plans (veuillez donner les détails en bas)	X
d) Oui, dans les initiatives importantes (veuillez donner les détails en bas)	
Commentaires supplémentaires sur l'examen et l'intégration des considérations de la biodiversité dans les initiatives, les plans et les politiques. La stratégie de conservation et d'utilisation durables de la diversité biologique, le Programme National de Gestion de l'Environnement, le Cadre National de Biosécurité, le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté qui ont été élaborés sur la base des expériences passées de gestion durable de l'environnement, ont prévu des mesures pour l'intégration des aspects relatifs à la biodiversité dans une perspective d'un développement durable qui prend en compte les préoccupations socio-économiques et la gestion efficace de l'environnement. Une politique et un plan d'action ont été définis pour le développement durable de pêche. Les capacités ont été renforcées en matière de traitement informatique des données statistiques relatives à la pêche.	

Box XLI - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) **Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) **Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,**
- (c) **Progrès vers l'objectif 2010.**

L'allocation des ressources financières au titre du budget de l'Etat ont permis de finaliser les stratégies de gestion de l'environnement, de conservation et d'utilisation durables de la biodiversité, de lutte contre la désertification et les changements climatiques.

Box XLII Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- insuffisance de ressources financières.

**La question suivante (173) est pour
LES PAYS DEVELOPPES**

173. Veuillez marquer une croix "x" dans le tableau ci-dessous pour indiquer les domaines dans lesquels votre pays a apporté un appui financier aux pays en voie de développement et/ou aux pays dont l'économie est en transition. Veuillez détailler si nécessaire dans l'espace en bas.

Domaines	Appui apporté
a) Entreprendre des évaluations nationales et régionales dans le cadre du MEA (décision VI/8)	
b) Conservation de In-situ (décision V/16)	
c) Améliorer les capacités nationales pour établir et conserver les mécanismes en vue de la protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) <i>Conservation de Ex situ</i> (décision V/26)	
e) Mise en oeuvre de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes (décision VI/9)	
f) Mise en oeuvre des Directives de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en oeuvre du programme de travail sur la biodiversité agricole (décision V/5)	
h) Préparation du premier rapport sur l'Etat des Ressources Génétiques du Monde Animal (décision VI/17)	
i) Appui au travail des mécanismes régionaux de coordination existants et le développement des structures et processus de développement au niveau régional et sous-régional (décision VI/27)	
Informations supplémentaires sur l'appui financier apporté aux pays en voie de développement et les pays dont l'économie est en transition.	

**La question suivante (174) est pour
LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT ou LES PAYS DONT L'ECONOMIE EST EN
TRANSITION**

174. Veuillez marquer une croix "x" dans le tableau ci-dessous pour indiquer les domaines dans lesquels votre pays a demandé le financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), des pays développés et/ou d'autres sources. Le même domaine peut avoir un ou plusieurs sources de financement. Veuillez donner des détails en bas si nécessaire.

Domaines	Demande de financement auprès de		
	FEM	Bilatéra I	Autres
a) Préparation des stratégies ou plans d'actions nationaux de la biodiversité	x		
b) Capacités nationales et l'auto-évaluation pour la mise en oeuvre de la Convention (décision VI/27)			
c) Actions prioritaires pour mettre en oeuvre l'Initiative Taxonomique Mondiale (décision V/9)			

d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)		X	X
e) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux pour s'occuper des espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			
f) <i>Conservation ex-situ</i> , établissement et conservation des mécanismes de conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)			X
g) Projets qui font la promotion des mesures pour la mise en oeuvre de l'Article 13 (Education et sensibilisation du Public) (décision VI/19)		X	
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)			X
j) Activités pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité agricole (décision V/5)			X
k) Mise en oeuvre du Protocole de Cartagena sur la Biodiversité (décision VI/26)	X		

Informations supplémentaires sur la demande d'appui financier.

- PPD 11/00 Rév. 2 (F): Elaboration d'un plan directeur forestier intégré de la zone ecofloristique iv en vue de développer les aménagements forestiers participatifs ;
- PPD 11/96 Rév.2 (F): Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes ;
- PPD 9/99 Rév.2 (F): Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé et des collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'oeuvre au Togo ;
- Appui à l'exécution de l'avant-projet PPD 37/02 Rév1 (F) pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo, actuellement en cours d'exécution.

APPROCHE SUR LES ECOSYSTEMES

Décision V/6 – Approches sur les Ecosystèmes

175. ◇ Votre pays applique-t-il à l'approche sur les écosystèmes, en prenant en compte les principes et les orientations contenus dans l'annexe à la décision V/6?	
a) Non	
b) Non, mais l'application est prise en considération	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	X
d) Oui, Durabilité mise en oeuvre	

176. ◇ Votre pays a-t-il développé des expressions pratiques sur l'approche des écosystèmes pour les politiques et législations nationales et pour les activités de mise en oeuvre, avec l'adaptation aux conditions locales, nationales et régionales ?	
a) Non	
b) Non, mais le développement est pris en considération	
c) Oui, expressions pratiques développées pour l'application de certaines approches de l'écosystème	

d) Oui, expressions pratiques développées pour l'application de la plupart des principes de l'approche sur les écosystèmes	X
--	---

177. Votre pays renforce-t-il les capacités pour la mise en oeuvre de l'approche sur les écosystèmes, et en fournissant l'appui technique et financier pour le renforcement des capacités pour mettre en oeuvre l'approche sur les écosystèmes?	
a) Non	
b) Oui, à l'intérieur du pays	X
c) Oui, y compris l'appui financier apporté à d'autres	

178. Votre pays a-t-il développé des coopérations régionales dans l'application de l'approche des écosystèmes au-delà des frontières nationales?	
a) Non	
b) Oui, coopération officieuse (veuillez donner des détails en bas)	
c) Oui, Coopération officielle (veuillez donner des détails en bas)	X
<p>Commentaires supplémentaires sur la coopération régionale dans l'application de l'approche sur les écosystèmes au-delà des frontières.</p> <p>Le démarrage de la mise en oeuvre de la stratégie sur la biodiversité, du PNGE ainsi que du PNADE va permettre de mesurer le niveau de cette coopération qui est inscrite dans ces documents de stratégie.</p>	

Décision VI/12 – Approche sur les Ecosystèmes

179. Votre pays facilite-t-il l'échange d'expériences et le renforcement des capacités aux niveaux régional, national et local, et l'amélioration de la sensibilisation à travers l'approvisionnement en ressources techniques et financières?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner des détails en bas)	X
<p>Commentaires supplémentaires sur la facilitation de l'échange d'expériences et le renforcement des capacités au niveau régional, national et local, et l'amélioration de la sensibilisation à travers l'approvisionnement en ressources techniques et financières.</p> <p>MERF : formation des collectivités locales, programmes de sensibilisation à travers les différents médias ;</p> <p>PACIPE : organisation de plusieurs ateliers de formation et de sensibilisation du public sur la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité ;</p> <p>ONG : assurent le relais des institutions en matière de formation et de sensibilisation du public sur la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité ;</p> <p>UL : Ateliers d'information sur les résultats des programmes de recherche, séances de restitution aux populations locales des résultats des programmes de recherche.</p>	

PROGRAMMES DE TRAVAIL

Les trois questions suivantes (180, 181 et 182) sont conçues pour couvrir tous les programmes de travail adoptés à la Conférence des Parties

180. Votre pays a-t-il identifié des objectifs spécifiques pour 2010 relatifs à la diversité biologique agricole, des eaux intérieures, marines et côtières, des forêts, des terres arides et sub-humides conformément à l'objectif mondial de réduire considérablement le taux de perte de biodiversité en 2010 comme convenu au Sommet Mondial sur le Développement Durable ?
--

a) Non	
b) Non, mais l'identification des objectifs est en cours	X
c) Oui, les objectifs sont identifiés (veuillez donner des détails en bas)	
<p>Commentaires supplémentaires sur les objectifs identifiés.</p> <p>Le Projet pilote de lutte contre la dégradation des zones côtières (Afrique occidentale) pourrait démarrer bientôt.</p>	
<p>181. Votre pays dispose-t-il des données de base et indicateurs en vue de contrôler le progrès vers l'objectif 2010 sur la biodiversité agricole, des eaux intérieures, marines et côtières, des forêts, des terres arides et sub-humides?</p>	
a) Non	X
b) Non, mais l'élaboration des données de base et indicateurs est en cours	
c) Oui, les données de base et les indicateurs sont identifiées (veuillez donner les détails en bas)	
<p>Commentaires supplémentaires sur les données de base et indicateurs.</p>	

<p>182. Votre pays a-t-il élaboré, mis en place et mis en application des systèmes de contrôle pour mesurer le progrès fait dans la réalisation des objectifs sur la biodiversité agricole, des eaux intérieures, marines et côtières, des forêts, des terres sèches et sub-humides en 2010 ?</p>	
a) Non	X
b) Non, mais le développement et les systèmes de contrôle sont en cours	
c) Oui, les systèmes de contrôle sont mis en oeuvre	

ECOSYSTEMES DES EAUX INTERIEURES

Décision IV/4 – Situation et tendances de la diversité biologique de l'écosystème des eaux intérieures et les options pour la sauvegarde et l'utilisation durable

<p>183. Votre pays a-t-il élaboré des plans sectoriels pour la conservation et l'utilisation rationnelle de la diversité biologique des eaux intérieures, soit comme étant une partie de la stratégie de la biodiversité nationale, ou soit comme étant un plan séparé?</p>	
a) Non	
b) Oui, partie intégrée du NBSAP (veuillez spécifier les éléments inclus)	X
c) Oui, un plan sectoriel séparé est élaboré	
<p>Commentaires supplémentaires sur un plan sectoriel pour la sauvegarde et l'utilisation rationnelle de la biodiversité des eaux intérieures.</p> <p>La gestion des zones humides fait partie des aspects prioritaires de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité ; il s'agit notamment des eaux continentales, des lagunes et des mangroves.</p>	

<p>184. Votre pays a-t-il développé des synergies entre ce programme de travail et les activités connexes selon la Convention de Ramsar sur les Zones humides aussi bien que la mise en oeuvre d'un plan de travail commun au niveau national ?</p>	
a) Non	

b) Non, mais des mesures potentielles étaient identifiées pour la synergie et la mise en oeuvre commune	
c) Oui, certaines mesures sont prises pour la mise en oeuvre commune (veuillez spécifier en bas)	X
d) Oui, des mesures d'ensemble sont prises pour la mise en oeuvre commune (veuillez spécifier)	
<p>Commentaires supplémentaires sur la promotion des synergies entre le programme de travail et les activités connexes selon la Conférence de Ramsar aussi bien que la mise en oeuvre du Plan de Travail Commun au niveau national.</p> <p>Des initiatives sont actuellement en cours pour le développement de la synergie des conventions auxquelles le Togo est Partie. La Division d'Études et de Suivi des Conventions relevant de la Direction de l'Environnement est en charge du développement de cette synergie.</p>	

185. Votre pays a-t-il adopté les approches de gestion intégrée des terres et des lignes de partage des eaux pour la protection, l'utilisation, la planification et la gestion des écosystèmes des eaux intérieures ?	
a) Non,	X
b) Non, mais les approches sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines approches sont adoptées (veuillez spécifier)	
d) Oui, des approches d'ensemble sont adoptées (veuillez spécifier)	
<p>Commentaires supplémentaires sur l'adoption des approches de gestion intégrée des terres et les lignes de partage des eaux.</p>	

186. Votre pays a-t-il développé un ensemble de critères ou indicateurs pour l'évaluation des impacts sur les écosystèmes des eaux intérieures à partir aussi bien des projets d'infrastructures physiques que des activités des lignes de partages des eaux ?	
a) Non	X
b) Non, l'élaboration est en cours	
c) Oui (veuilles fournir en bas la liste des indicateurs élaborés)	
<p>Commentaires supplémentaires sur les critères et indicateurs.</p>	

187. Votre pays supporte-t-il la conservation et l'utilisation rationnelle de la biodiversité des eaux intérieures par l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures juridiques, administratives, et motivations appropriées ?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont identifiées	
c) Non, mais les mesures sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines mesures sont élaborées et mises en oeuvre (veuillez donner les détails en bas)	X
e) Oui, des mesures d'ensemble sont élaborées et mises en oeuvre (veuillez donner les détails en bas)	
<p>Informations supplémentaires sur l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures.</p> <p>Loi n°98-012 du 11 juin 1998 portant réglementation de la pêche.</p>	

188. Votre pays exige-t-il l'évaluation des impacts environnementaux pour les projets de développement en eau et les activités des lignes de partage des eaux?	
a) Non	
b) Oui	X

189. Votre pays a-t-il pris des mesures incitatives et réglementaires qui dans leur application peuvent causer des dommages à la biodiversité des eaux intérieures?	
a) Non	X
b) Oui, l'examen est en cours	
c) Oui, l'examen est achevé et des amendements potentiels sont proposés (veuillez donner les détails en bas)	
d) Oui, des amendements sont faits à la suite de l'examen (veuillez donner les détails en bas)	
Informations supplémentaires sur l'examen des incitatives et règlements qui peuvent causer des dommages à la biodiversité des eaux intérieures.	

190. Votre pays a-t-il adopté des approches participatives dans la gestion des écosystèmes des eaux intérieures?	
a) Non	
b) Non, mais des approches participatives sont prises en considération	X
c) Oui (veuillez spécifier)	
Informations supplémentaires sur les approches participatives.	

Box XLIII - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article, particulièrement en termes de

- (a) **Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) **Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,**
- (c) **Progrès vers l'objectif 2010.**

Le document de stratégie de conservation et de gestion durables de la biodiversité ainsi que les processus de réhabilitation des aires protégées ont pris en compte l'approche participative.

Box XLIV - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de cet article et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE

Décision II/10 et décision IV/5 - Conservation et utilisation durable de la biodiversité marine et côtière

191. Les stratégies et plans d'action de votre pays incluent-ils les points suivants? Veuillez cocher tous les points utiles.

a) Création de nouvelles aires marines et côtières protégées	
b) Réhabilitation et la gestion des aires protégées marines et côtières existantes	X
c) Renforcement des capacités à l'intérieur du pays pour la planification et la gestion des aires côtières protégées	X
d) Institution de la gestion et l'amélioration de la zone marine et côtière intégrée (y compris la gestion des bassins) en vue de réduire les charges des sédiments et des nutriments dans l'environnement marin	X
e) Traiter les vidanges et autres ordures	X
f) Contrôler la pêche excessive et les mauvaises pratiques de pêche	X
g) Autres (veuillez spécifier en bas)	X
h) Non applicable	

Veuillez lister les actions prioritaires relatives à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière.

Des actions de régénération artificielle des mangroves d'Agbanakin au bord du Mono et le long du bras lagunaire Agbanakin-Aného ont été exécutées par l'ONG AVOTODE (Association de Volontaires Togolais pour le Développement) qui a eu recours à la main-d'œuvre locale pour la récolte des semences et le repiquage des jeunes plants, sous la supervision du Département de Botanique de l'Université de Lomé ;

L'Association Réveil de la Jeunesse Rurale (R.J.R) a conduit le projet d'étude pour la conservation, la restauration et la gestion durable des mangroves au Togo.

192. Quelles sont les phrases parmi les suivantes qui décrivent la situation actuelle des aires marines et côtières protégées ? Veuillez cocher toutes les phrases utiles.

a) Les aires marines et côtières protégées sont déclarées et publiées au Journal Officiel (veuillez indiquer en bas le nombre)	
b) Les plans de gestion des aires marines et côtières protégées sont élaborés avec l'implication des parties prenantes	
c) Une gestion efficace avec le renforcement et le contrôle est mise en place	
d) Autres (veuillez décrire)	X
e) Pas applicable	

Commentaires supplémentaires sur la situation actuelle des aires marines et côtières protégées.

Le Togo fait partie du projet de lutte contre la dégradation des zones côtières et la réduction des ressources vivantes dans le Grand Ecosystème marin du Courant de Guinée par les actions régionales, actuellement en cours. Toujours dans le cadre de la gestion efficiente de la côte togolaise, le Togo est partie au programme écorégional de gestion des zones humides côtières du Golfe de Guinée actuellement en cours de développement.

Les forêts sacrées importantes de la zone côtière sont : Bè, Havé, Togoville, Amédéhoévé, Godjémé, Kouénou/Zalivé, Glidji, Adamé.

Des aires protégées existent : Bayémé, Togodo Sud, Davié, Lili, Eto, Gamé, Assébé.

193. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire les impacts défavorables à la mariculture sur la biodiversité marine et côtière ?

a) Non	X
b) Non, mais l'utilisation des techniques appropriées est en étude	
c) Oui, les techniques sont appliquées pour réduire les impacts défavorables de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière (veuillez fournir des détails supplémentaires sur les types de techniques)	
d) Not applicable	

Commentaires supplémentaires sur les techniques qui visent à réduire les impacts défavorables de la mariculture sur la biodiversité biologique et côtière.

194. Votre pays entreprend-il des activités pour mettre en oeuvre le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens ? Veuillez cocher les cases utiles.

Activités	Pas mis en oeuvre, ni une priorité	Pas mis en oeuvre, mais une priorité	Actuellement mis en oeuvre	Non applicable
a) Evaluation écologique et contrôle des récifs				
b) Evaluation socio-économique et contrôle des communautés et des parties prenantes				
c) Gestion, particulièrement à travers l'application de la gestion costale intégrée des aires protégées marines et costales dans l'environnement des récifs de corail				
d) Identification et mise en oeuvre des mesures alternatives et supplémentaires pour sécuriser les moyens d'existence des gens qui dépendent directement des services des récifs de corail				
e) Partenariat des parties prenantes, participation des programmes communautaires et les campagnes d'éducation du public				

f) Mesures de formation et opportunités de carrière pour les taxonomistes et écologistes marines				
g) Elaboration des systèmes de premier alertes sur la décoloration des récifs				
h) Elaboration d'un système de réponse immédiate pour documenter la décoloration des récifs et la mortalité				
i) Restauration et réhabilitation des habitats des récifs coralliens dégradés				
j) Autres (veuillez spécifier en bas)				
Veuillez décrire les activités en cours. Il n'existe pas de récifs de corail au Togo.				

195. Comment la situation des indicateurs suivants a-t-elle changé depuis le dernier rapport national de votre pays? Veuillez cocher les carrés correspondant dans chaque cas.

Indicateurs	augmentation/amélioration	Pas de changement considérable	En diminution/Déclin	Pas d'assez de données à évaluer	Non applicable
Ensemble d'une zone humide côtière saine (mangroves, sel, marécages, etc.)			X		
Santé des habitats marins superficiels, tels que les rappies maritimes et les récifs coralliens				X	
Un certain nombre d'espèces visées par la pêche (poissons et invertébrés)			X		
Un certain nombre de pratiques de pêche traditionnelle qui ne sont plus utiles, ou qui sont devenues rares			X		
Longueur/dimension des poissons commercialisés			X		
Un certain nombre d'événements épisodiques, tels que la mise à mort des poissons, les floraisons de la marrée rouge, et la décoloration des coraux					X

La fréquence et l'austérité des envahissements par les espèces exotiques dans l'environnement marin et côtier					X
Un certain nombre et ampleur des facilités de l'aquaculture côtière					X
Un certain nombre d'espèces sous l'exploitation de la pêche et d'autres utilisations					X
La superficie totale couverte par les aires marines et côtières protégées			X		
La superficie totale sous la gestion effective des zones marines et côtières intégrées			X		

Box XLV - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de ce programme, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (b) Progrès vers l'objectif 2010.

Le Togo dispose actuellement des données pour la gestion durable des mangroves.

Box XLVI - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de programme et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

BIODIVERSITE AGRICOLE

Décision III/11 et décision IV/6

Conservation et utilisation durable de la biodiversité

196. Votre pays a-t-il identifié des priorités qu'on doit nécessairement traiter au niveau national?	
a) Non	
b) Non, mais l'identification est en cours	
c) Oui (veuillez spécifier les questions et les priorités en bas)	X
Informations supplémentaires sur les questions et les priorités identifiées.	

197. Votre pays a-t-il élaboré des stratégies, des programmes et plans au niveau national, qui assurent le développement et la mise en oeuvre efficace des politiques et actions qui conduisent à l'utilisation durable de la biodiversité agricole et ses composantes?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais les stratégies, programmes et plans sont en cours d'élaboration | |
| c) Oui, certaines stratégies, programmes et plans sont en place (veuillez donner des détails en bas) | X |
| d) Oui, stratégies, programmes et plans d'ensemble sont en place (veuillez donner des détails en bas) | |

Commentaires supplémentaires sur les stratégies, programmes et plans au niveau national.

Il s'agit notamment de la Stratégie de Développement du Secteur Agricole.

Décision V/5 – Biodiversité agricole: examen du programme de travail

198. Votre pays a-t-il approuvé l'expérimentation et l'utilisation commerciale des produits utilisant les technologies génétiques ?

- | | |
|--------|---|
| a) Non | X |
| b) Oui | |

199. Votre pays a-t-il réalisé les évaluations scientifiques (y compris l'évaluation des risques) sur, *entre autres*, les impacts écologiques, sociaux et économiques de l'utilisation restreinte des technologies génétiques ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | X |
| b) Non, mais les évaluations sont en cours | |
| c) Oui, la plupart des évaluations sont achevées (veuillez donner des détails en bas) | |

Commentaires supplémentaires sur les évaluations sur les effets écologiques, sociaux et économiques des GURTs.

200. Votre pays a-t-il identifié les voies et moyens pour traiter les impacts potentiels de l'utilisation restreinte des technologies génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable, de la biodiversité agricole, y compris la sécurité alimentaire ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non mais des mesures potentielles sont à l'étude | X |
| c) Oui, certaines mesures sont identifiées (veuillez donner des détails en bas) | |
| d) Oui, des mesures d'ensemble sont identifiées (veuillez donner des détails en bas) | |

Informations supplémentaires sur les voies et moyens pour traiter les impacts potentiels de l'utilisation restreinte des technologies génétiques sur la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable, de la biodiversité agricole, y compris la sécurité alimentaire.

201. Votre pays a-t-il élaboré et renforcé les règlements qui prennent en compte, <i>entre autres</i> , la nature spécifique des variétés spécifiques et les traits spécifiques des GURTs?	
a) Non	X
b) Oui, élaborés mais pas appliqués	
c) Oui, élaborés et appliqués (veuillez donner des détails en bas)	
Commentaires supplémentaires sur l'élaboration et le renforcement des règlements relatifs à l'utilisation des technologies restreintes des technologies génétiques.	

Annexe à la décision V/5 - Programme de travail sur la biodiversité agricole

Elément 1 du programme – Evaluation	
202. Votre pays dispose-t-il de méthodes et techniques pour évaluer et contrôler la situation et les tendances de la biodiversité agricole?	
a) Non	
b) Non, mais les méthodes et techniques d'évaluation et de contrôle sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, plusieurs méthodes et techniques sont développées (veuillez fournir des détails en tenant compte de la décision V/6 en ses points (a) à (d))	
Commentaires supplémentaires sur les méthodes et techniques (e.g guides et critères, agroforesteries et systèmes de production, échange d'informations sur la biodiversité agricole).	

203. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations spécifiques des composantes de la biodiversité agricole telles que sur les ressources génétiques des plantes, les ressources génétiques des animaux, les pollinisations, la lutte contre les insectes, et le cycle des nutriments ?	
a) Non	X
b) Oui, les évaluations sont en cours (veuillez spécifier les composantes en bas)	
c) Oui, l'évaluation est achevée (veuillez spécifier les composantes en bas)	
Commentaires supplémentaires sur les évaluations spécifiques des composantes de la biodiversité agricole.	

204. Votre pays a-t-il évalué les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable des composantes de la biodiversité référée dans l'Annexe I de la Convention (e. g. les écosystèmes et les habitats ; les espèces et les communautés ; les génotypes et les gènes d'importance sociale, scientifique ou économique) ?	
a) Non	X
b) Oui, les évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations sont achevées	
d) Oui, des évaluations d'ensemble sont achevées	

Commentaires supplémentaires sur l'évaluation des composantes de la biodiversité (e. g. les écosystèmes et les habitats ; les espèces et les communautés ; les génotypes et les gènes d'importance sociale, scientifique ou économique).

205. Votre pays a-t-il exécuté une évaluation des connaissances, des innovations et pratiques des paysans et des indigènes et les communautés locales dans le soutien de la biodiversité agricole et les services des écosystèmes agricoles en vue de la production de la nourriture et de la sécurité alimentaire ?

a) Non	X
b) Oui, évaluation en cours	
c) Oui, évaluation achevée (veuillez spécifier là ou les informations peuvent être recouvrées en bas)	

Commentaires supplémentaires sur l'évaluation des connaissances, innovations et pratiques des paysans et les communautés indigènes.

206. Votre pays fait-il le contrôle général de la dégradation, du statu quo ou restauration/réhabilitation de la diversité biologique depuis 1993 lorsque la Convention est entrée en vigueur?

a) Non	
b) Oui, pas de changement remarqué (statu quo)	X
c) Oui, dégradation générale observée (veuillez fournir des détails en bas)	
d) Oui, restauration générale ou réhabilitation observée (veuillez fournir des détails en bas)	

Commentaires supplémentaires sur les observations.

La Monographie du Togo a fait l'état des lieux de la diversité biologique et évalué le degré de sa dégradation.

Élément 2 du programme – Gestion adaptative

207. Votre pays a-t-il identifié la gestion des pratiques, des technologies, et politiques qui font la promotion des impacts positifs et atténuent les impacts négatifs de l'agriculture sur la biodiversité, et améliorent la productivité et la capacité de supporter la subsistance ?

a) Non	
b) Non, mais des pratiques potentielles, des technologies et politiques sont identifiées	X
c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques sont identifiées (veuillez donner des détails en bas)	
d) Oui, des pratiques, technologies, et politiques d'ensemble sont identifiées (veuillez donner des détails en bas)	

Commentaires supplémentaires sur la gestion des pratiques, technologies et politiques identifiées.

L'apport des fertilisants dans les pratiques agricoles

Elément 3 du programme– Renforcement des capacités

208. Votre pays a-t-il amélioré la capacité des cultivateurs, des indigènes et communautés locales, et leurs organisations et autres parties prenantes, pour gérer la biodiversité agricole d'une manière durable et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation *in situ*, l'utilisation et la gestion durable de la biodiversité agricole?

a) Non

b) Oui (veuillez spécifier le domaine/les composantes et les groupes cibles avec une capacité augmentée)

X

Commentaires supplémentaires sur l'amélioration des capacités des cultivateurs, des indigènes et des communautés locales, dans leurs organisations et autres parties prenantes.

Des recherches sur la diversité génétique et la gestion endogène des ignames (*Dioscorea cayenensis*).

209. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels en vue de la participation d'un grand nombre de groupes des parties prenantes pour développer de véritables partenariats contribuant à la mise en œuvre du programme de travail sur la biodiversité agricole ?

a) Non

b) Non, mais des mesures potentielles étaient identifiées

X

c) Non, mais des mesures et mécanismes sont en cours d'élaboration

d) Oui, les mécanismes sont en place

210. Votre pays a-t-il amélioré l'environnement politique, y compris les dispositions du partage des bénéfices et les mesures incitatives, pour appuyer au niveau local la gestion de la diversité biologique agricole?

a) Non

b) Non, mais certaines mesures et aménagements sont identifiés

c) Non, mais certaines mesures et aménagements sont en cours de développement

X

d) Oui, les mesures et aménagements sont mises en œuvre (veuillez spécifier)

Commentaires supplémentaires sur les mesures mises en œuvre

Dans le cadre du NEPAD agricole dont les recommandations sont prises en compte dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Elément 4 du programme – Intégration

211. Votre pays intègre-t-il des stratégies ou plans nationaux pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité agricole dans les programmes et plans sectoriels et intersectoriels?

a) Non

b) Non, mais l'examen est en cours

c) Non, mais des structures et mécanismes potentiels étaient identifiés

d) Oui, certains plans ou stratégies sont intégrés dans certains plans et programmes sectoriels (veuillez spécifier en bas)

X

e) Oui, certains plans ou stratégies nationaux sont intégrés dans des plans et programmes sectoriels (veuillez spécifier en bas)	
Commentaires supplémentaires sur l'intégration des plans ou stratégies nationaux dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	
Dans le cadre du NEPAD agricole dont les recommandations sont prises en compte dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.	

212. Votre pays supporte-t-il le cadre institutionnel, les politiques et les mécanismes de planification pour l'intégration de la biodiversité agricole dans les stratégies et plans agricoles, et son intégration dans de plus larges stratégies et plans d'action de la biodiversité?

a) Non	
b) Oui, en apportant appui aux institutions et en entreprenant des évaluations pertinentes	
c) Oui, en développant les directives des politiques et de la planification	X
d) Oui, en développant le matériel de formation	
e) Oui, en supportant le renforcement des capacités aux niveaux politique, techniques et local	
f) Oui, en soutenant la synergie dans l'application des plans d'action convenus entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux.	

Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politiques et de planification.

Ce sont les activités menées par l'ICAT et l'ITRA.

213. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation *in situ* et *ex situ* au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques pour la production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées ?

a. Non	X
b. Oui (veuillez spécifier)	

Autres commentaires sur la conservation de la variabilité des ressources génétique en vue de la production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origine.

Annexe II à la décision VI/5 - Plan d'Action

Pour l'initiative mondiale pour la Conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs

214. Votre pays participe-t-il à la mise en oeuvre de l'initiative des pollinisateurs au niveau international (IPI)?

a) Non (veuillez préciser ci-dessous)	X
b) Oui	

Autres commentaires sur les raisons de la non participation à l'IPI.

Par manque de compétences techniques et matérielles.

Elément 1 - Evaluation	
215. Votre pays surveille-t-il la situation et les tendances des pollinisateurs?	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les moyens et méthodes de surveillance, et les résultats.	

216. Votre pays a-t-il évalué l'état des connaissances scientifiques et indigènes sur la conservation des pollinisateurs en vue de l'identification des insuffisances dans les connaissances et opportunités pour l'application des connaissances ?	
a) Non	X
b) Non, mais l'évaluation est en cours	
c) Oui (veuillez spécifier ci-dessous)	
Autres informations sur l'évaluation de la situation scientifique des connaissances traditionnelles sur la conservation des pollinisateurs.	

Elément 3 – Renforcement des capacités	
217. Votre pays dispose-t-il des capacités taxonomiques pour réaliser des inventaires sur la diversité et la répartition des pollinisateurs?	
a) Non	
b) Non, mais des programmes sont en cours de développement	X
c) Oui	

Elément 4 - Intégration	
218. Votre pays a-t-il intégré les considérations de la diversité des pollinisateurs et les dimensions apparentées de la biodiversité agricole dans sa stratégie et plan d'action nationaux de biodiversité, aussi bien que dans les processus de planification du secteur agricole?	
a) Non	X
b) Non, mais l'intégration est en cours de considération	
c) Oui	

Box XLVII - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de ce programme, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (c) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.

--

XLVIII - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de programme et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

BIODIVERSITE DES FORETS
Décision VI/22 – Biodiversité des forêts

219. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Gouvernements, des organisations régionales et internationales dans la mise en œuvre du programme de travail élargi ?

a) Non	
b) Non, mais des programmes conjoints sont en cours de développement	
c) Oui, des activités sont entreprises (veuillez mentionner ci-dessous les organisations avec lesquels votre pays collabore)	X

Autres observations sur la collaboration avec les organisations régionaux et internationaux

Le Togo collabore principalement avec l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT). Les actions de l'Association pour la Promotion de l'Agroforesterie avec l'appui financier de l'Union Européenne.

220. Votre pays adopte-t-il la coopération et la synergie entre le programme de travail élargi de la CDB et les programmes de travail multiples de l'UNFF?

a) Non	X
b) Oui	

Veuillez faire des observations supplémentaires sur la coopération et la synergie entre le programme de travail élargi de la CDB et les programmes de travail multiples de l'UNFF.

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des Forêts

Élément 1 Programme - Conservation, utilisation durable et partage des bénéfices

221. Votre pays applique-t-il l'approche par les écosystèmes à la gestion de tous les types de forêts?

a) Non	
b) Non, des mesures potentielles sont identifiées	
c) Oui, dans certains types de forêts (veuillez préciser ci-dessous les mesures entreprises)	X
d) Oui, la plupart des types de forêts (veuillez préciser ci-dessous les mesures entreprises)	

Observations supplémentaires sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.

La Forêt Classée de Missahoè bénéficie d'un programme intégré opérationnel de gestion qui fait d'elle l'une des mieux sécurisées.

222. Votre pays réduit-il les menaces et atténue-t-il les impacts posés par les menaces à la biodiversité des forêts ?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont identifiées	
c) Non, mais des mesures et pratiques sont en cours de développement	
d) Oui, certaines mesures sont mises en oeuvre (veuillez détailler ces mesures)	X
e) Oui, des mesures conjointes sont mises en oeuvre (veuillez donner des détails sur ces mesures)	

Autres observations sur les mesures pour réduire les menaces et atténuer les impacts posés par les menaces sur la biodiversité.

Il s'agit notamment de :

- décret du 5 février 1938 portant organisation du régime forestier du territoire du Togo ;
- avant-projet de loi portant code forestier ;
- actions de contrôle de l'exploitation des ressources forestières.

223. Votre pays prend-il des mesures pour protéger, recouvrer et restaurer la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont identifiées	
c) Non, mais des mesures et pratiques sont en cours de développement	
d) Oui, certaines mesures sont mises en oeuvres (veuillez donner des détails sur ces mesures)	X
e) Oui, des mesures d'ensemble sont mises en oeuvres (veuillez donner des détails sur ces mesures)	

Autres commentaires sur les mesures de protéger, recouvrer et restaurer la diversité biologique.

Outre la forêt classée de Missahoè, le programme de réhabilitation des aires protégées a permis de récupérer et de restaurer, d'un commun accord entre l'administration forestière et les populations locales, certaines forêts dont six (6) sont aujourd'hui redélimitées, bornées et requalifiées afin de préserver leurs diversités biologiques.

224. Votre pays fait-t-il la promotion de l'utilisation durable de la biodiversité des forêts?

a) Non	
b) Non, mais des mesures et pratiques sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certaines mesures sont mises en oeuvre (veuillez donner des détails sur ces mesures)	X
d) Oui, des mesures d'ensemble sont mises en oeuvre (veuillez préciser les détails concernant ces mesures)	

Autres observations sur la promotion de l'utilisation durable de la biodiversité des forêts.

L'exploitation des ressources forestières de la forêt classée de Missahoè s'inscrit dans cette approche. Des efforts sont en cours pour la transposition de ces pratiques dans d'autres écosystèmes forestiers du pays.

225. Votre pays fait-il la promotion de l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques des forêts?

a) Non

X

b) Oui (veuillez spécifier ci-dessous les politiques, les mesures et règlements adoptés dans ces domaines)

Autre observations sur la promotion de l'accès et le partage des avantages des ressources génétiques des forêts.

Mais des efforts sont entrepris en vue de l'élaboration des mécanismes d'accès et de partage équitable des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources biologiques du pays.

Elément 2 du programme- Environnement institutionnel et socio-économique favorable

226. Votre pays prend-il des mesures pour encourager un environnement institutionnel favorable pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?

a) Non

b) Oui (veuillez spécifier ci-dessous les mesures et les dispositions prises)

X

Informations supplémentaires sur les mesures d'encouragement de l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages.

Depuis 2001, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières a été restructuré en tenant compte des nouvelles priorités et politiques du pays en matière de gestion durable de l'environnement et des ressources forestières ; des actions sont en cours pour mettre en place un cadre formel de partage des bénéfices issus de la gestion rationnelle des forêts.

227. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de la biodiversité des forêts?

a) Non

b) Non, mais l'examen des pertes et distorsions socio-économiques est en cours

c) Oui, certains problèmes sont identifiés et certaines mesures sont prises (veuillez préciser ci-dessous les résultats de l'examen et les mesures prises)

X

d) Oui, l'examen achevé et certaines mesures sont prises (veuillez spécifier ci-dessous les résultats de l'examen et les mesures prises)

Autres observations sur l'examen des pertes socio-économiques et les distorsions qui conduisent à des décisions entraînant une perte de la biodiversité des forêts

L'échec des politiques antérieures de conservation des forêts et de la perte de la biodiversité est dû en premier lieu aux pratiques qui avaient prévalu. En effet, seule l'administration assurait unilatéralement la gestion des forêts et les populations locales ont parfois même souffert des procédures de cette gestion. Aujourd'hui la nouvelle politique en cours est celle d'une gestion participative où les communautés locales sont devenues des acteurs effectifs avec une responsabilisation plus importante dans la gestion des ressources de leur terroir.

Elément 3 du programme - Connaissance, évaluation et surveillance

228. Votre pays prend-t-il des mesures pour établir une classification générale des forêts en vue d'améliorer l'évaluation de l'état et les tendances de la diversité biologique des forêts ?

a) Non	
b) Oui	X

229. Votre pays prend-t-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts ?

a) Non	
b) Oui (veuillez fournir des explications ci-dessous)	X

Autres commentaires sur l'amélioration des connaissances et les méthodes en vue de l'évaluation de l'état et de l'évolution de la biodiversité des forêts.

L'élaboration de la monographie nationale et les rapports nationaux sur la conservation de la diversité biologique ont permis d'évaluer l'évolution de la biodiversité des forêts, la stratégie nationale pour la restauration et la gestion durable des mangroves.

230. Votre pays prend-t-il des dispositions pour améliorer la compréhension du rôle de la biodiversité des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?

a) Non	
b) Oui (veuillez fournir des explications ci-dessous)	X

Autres commentaires sur l'amélioration la compréhension du rôle de la biodiversité des forêts et du fonctionnement des écosystèmes.

Les actions de sensibilisation entreprises par le MERF et les acteurs de la société civile et certaines études réalisées dans les Universités du Togo concourent à la compréhension du rôle de la biodiversité dans le fonctionnement des écosystèmes.

231. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'infrastructure de la gestion des données et des informations en vue d'une évaluation et d'un contrôle précis de la diversité biologique des forêts sur le plan international ?

a) Non	
b) Oui (veuillez fournir des explications ci-dessous)	X

Commentaires supplémentaires sur l'amélioration des infrastructures pour la gestion des données et de l'information.

Une base de données statistiques de gestion des forêts est en voie de création par l'Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF).

Box XLIX - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de ce programme, particulièrement en termes de

- (a) **Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),**
- (b) **Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,**
- (c) **Progrès vers l'objectif 2010.**

Sécurisation de la Forêt Classée de Missahoé par approche participative.

Box L - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de programme et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

DIVERSITE BIOLOGIQUE DES TERRES ARIDES ET SUB-HUMIDES

Décision V/23 et décision VI/4 – Mise en oeuvre du programme de travail

232. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner des explications ci-dessous)	X
Autres observations sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.	
Mais les actions s'inscrivent dans un contexte général de la recherche scientifique au niveau national.	

233. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP) de la CDB ou au programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification UNCCD?	
a) Non	
b) Oui (veuillez donner des détails ci-dessous)	X
Autres observations sur les actions sur l'intégration des actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP) de la CDB ou au programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification UNCCD.	
Le Programme d'Action National de lutte contre la désertification (PAN) a intégré la protection et la gestion durable des ressources naturelles en général et celles de la biodiversité en particulier dans ses lignes d'actions prioritaires. Par ailleurs des initiatives sont actuellement en cours pour la mise en œuvre d'un programme d'Action intégrée de développement local pour la gestion durable des écosystèmes forestiers au Togo. En outre le projet sur la dégradation des terres au Togo met aussi un accent sur les ressources naturelles (démarrage imminent).	

234. Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la mise en œuvre du programme de travail de manière synergétique entre les programmes nationaux de UNCCD et autres programmes apparentés relatifs aux conventions environnementales?	
a) Non	
b) Oui, certains liens sont établis (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
c) Oui, d'autres liens sont établis (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour assurer la mise en œuvre du programme de travail de manière synergétique entre les programmes nationaux de UNCCD et autres programmes apparentés relatifs aux conventions environnementales.	
Des efforts sont en cours pour la mise en place du système de synergie des conventions. Néanmoins, une collaboration de plus en plus accrue existe entre les différentes structures qui coordonnent la mise en œuvre de chaque convention. Dans la nouvelle restructuration du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, il est créé une direction de l'environnement dont l'une de ses missions est la coordination des actions de mise en œuvre des conventions relatives à l'environnement.	

235. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et les pressions qui s'y exercent, et comblé les lacunes en matière de connaissances, en vue de définir les activités qu'il convient d'entreprendre ?	
a) Non	

b) Non, mais des évaluations sont en cours	X
c) Oui, certaines évaluations sont effectuées	
d) Oui, des évaluations exhaustives sont entreprises	

Autres commentaires sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution, e. g. participation dans les évaluations générales, nationales, régionales ; les adresses de pages Web des documents appropriés

Dans le cadre de l'élaboration de la Monographie du Togo sur la biodiversité, les cinq zones écologiques du pays ont fait l'objet d'évaluation et d'analyse pour relever les pressions qui s'y exercent. Aussi, le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté consacre -t-il des mesures appropriées de mise en œuvre écologiquement rationnelles.

236. Votre pays a-t-il pris des mesures pour identifier les zones spécifiques à l'intérieur des terres arides et sub-humides ayant une importance particulière pour la diversité biologique et/ou exposées à une menace particulière ?

a) Non	
b) Oui, certaines zones sont identifiées et les mesures de protection sont planifiées	X
c) Oui, certaines zones sont identifiées et les mesures de protection sont en place	
d) Oui, Plusieurs zones sont identifiées et les mesures de protection sont identifiées	
e) Oui, plusieurs zones sont identifiées et des mesures de protection sont en place	

237. Votre pays a-t-il élaboré des objectifs précis pour la protection des aires ayant une importance particulière pour chaque écosystème pris en considération?

a) Non	
b) Oui, certains objectifs sont élaborés et des mesures pertinentes sont planifiées (veuillez fournir des explications ci-dessous)	X
c) Oui, plusieurs objectifs sont élaborés et des perspectives sont en place (veuillez fournir des détails ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'identification des zones ayant une importance particulière et/ou menacée et les objectifs élaborés et mis en œuvre.

Le programme de réhabilitation des aires protégées a conduit à la requalification de six aires prioritaires. Le processus est en cours pour la requalification d'autres aires protégées d'importance biologique et socio-économique. La forêt classée de Missahoè est dotée d'un plan d'aménagement et de gestion avec des vocations spécifiques dévolues à chaque zone.

238. Votre pays a-t-il pris des mesures pour développer des indicateurs spécifiques pour leur utilisation dans l'évaluation de l'état et l'évolution de la diversité biologique des terres arides et sub-humides ?

a) Non	X
b) Oui, des indicateurs sont élaborés et testés (veuillez fournir des détail ci-dessous)	
c) Oui, un ensemble d'indicateurs est appliqué dans l'évaluation systématique de l'état et des tendances (veuillez fournir des détails ci-dessous)	

Autres observations sur l'élaboration des indicateurs pour leur utilisation dans l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides.

239. Des études/projets précis sont-ils entrepris pour aider au renforcement de la connaissance dans les domaines écologiques, physiques et sociaux qui affectent la diversité biologique des terres arides et sub-humides?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des études/projets sont en cours ou planifiés | |
| c) Oui, des structures de recherche nationales bien développées sont en place et les informations sont systématiquement réunies (veuillez fournir des détails ci-dessous) | X |

Autres observations sur les études/projets entrepris pour aider au renforcement de la connaissance dans les domaines écologiques, physiques et sociaux qui affectent la diversité biologique des terres arides et sub-humides

Quelques études ont été menées et ont permis l'élaboration des plans d'action dans certaines zones : projet d'étude PPD 11/00 Rev.2 (F) élaboration d'un plan directeur forestier intégré de la zone éco-floristique IV en vue de développer les aménagements forestiers participatifs ; projet d'étude PPD 11/96 Rev.2 (F) identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes et le projet PD 9/99 Rev.2 (F) aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoé et les collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'œuvre au Togo. Des actions sont en cours pour étendre ces activités à d'autres sites dans le pays.

240. Votre pays fait-il certaines études/projets visant à identifier des avantages locaux et internationaux de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, y compris les relations entre la biodiversité, la perte de la biodiversité ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des études/projets sont en cours ou planifiés | |
| c) Oui, des informations exhaustives sur ces questions sont disponibles (veuillez fournir des détails ci-dessous) | X |

Informations supplémentaires sur les études/projets visant à identifier les avantages locaux et internationaux de la biodiversité des terres arides et sub-humides (y compris les informations sur les adresses de contact des institutions pertinentes qui exécutent de tels études/projets, des listes de publications et des adresses Web des documents pertinents).

Le processus d'élaboration du PNAE a conduit des études sur l'identification de l'importance de la biodiversité en rapport avec les considérations socio-économiques des communautés locales. Les documents de monographie et de stratégie sur la biodiversité ainsi que le Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ont mis en exergue la dégradation de la diversité biologique en rapport avec la pauvreté. Ces différents documents sont disponibles au centre de documentation du MERF.

241. Votre pays prend-t-il des mesures pour identifier et évaluer les bonnes méthodes de gestion d'une manière systématique et la dissémination de ces informations dans un domaine plus étendu ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | X |
| b) Oui, des méthodes de bonne gestion sont en place mais nécessitent d'être évaluées et documentées (veuillez fournir des explications ci-dessous) | |

c) Oui, plusieurs méthodes de bonne gestion sont identifiées, bien documentées et disponibles (veuillez fournir des explications ci-dessous)	
Autres observations sur les méthodes de bonne gestion.	

242. Votre pays prend-t-il des mesures pour mettre en oeuvre les propositions pour les actions ciblées, comme précisé dans la parties B de l'annexe I de la décision V/23, i.e. activités 7, 8 et 9?

a) Non	
b) Oui, certaines mesures sont prises (veuillez fournir des détails ci-dessous)	X
c) Oui, plusieurs mesures sont prises (veuillez fournir des explications ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour mettre en œuvre les propositions pour les actions ciblées, comme précisé dans la partie B de l'annexe I de la décision V/23.

Des inventaires partiels sur la diversité biologique ont été réalisés dans la plupart des zones du Togo ; de nombreuses aires protégées dégradées ont été réhabilitées et restaurées d'un commun accord entre l'administration forestière et les communautés locales ; les initiatives d'éducation, d'information et de sensibilisation du public ; la prise en compte de plus en plus accrue des préoccupations et priorités des autres conventions notamment les conventions sur les zones humides, les espèces migratrices, la désertification et le commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; l'adoption d'une approche éco-systémique ; la responsabilisation de plus en plus grande des communautés locales dans la gestion de leur terroir ; l'approche participative basée sur la décentralisation de la gestion de l'environnement et l'adoption d'une approche transversale des questions environnementales dans les programmes de développement et l'établissement de lien entre la lutte contre la pauvreté et la conservation de la biodiversité.

243. Votre pays prend-t-il des mesures pour mettre en oeuvre les activités ci-dessus mentionnées (activités 7, 8 et 9 dans la partie B du programme de travail sur les terres arides et sub-humides dans les voies comme c'est identifié dans la parties part B?

a) Non	
b) Oui (veuillez spécifier les voies et moyens, i.e. à travers le renforcement des capacités, la présentation des sites, les études de cas, la consultation améliorée, la coordination améliorée entre la CDB et la mise en œuvre de l'UNCCD, les partenariats)	X

Autres observations sur les voies et moyens de la mise en oeuvre.

Le PAN-Togo sur la lutte contre la désertification a pris en compte la gestion durable de la biodiversité. Les processus d'élaboration du PAN tout comme la stratégie sur la biodiversité se sont déroulés sur la base d'une large consultation de tous les acteurs et a permis d'identifier les moyens de complémentarité des actions et d'implication des acteurs concernés.

244. Votre pays prend-il des mesures pour renforcer des capacités nationales, y compris les capacités locales, améliorer la mise en oeuvre du programme de travail?

a) Non	
b) Oui, certaines mesures sont prises	X
c) Oui, des mesures exhaustives sont prises	
d) Oui, toutes les capacités nécessaires identifiées sont atteintes	

Box LI - Veuillez indiquer ci-dessous les impacts ou résultats obtenus par votre pays dans la mise en oeuvre de ce programme, particulièrement en termes de

- (a) Réalisation des objectifs prioritaires de votre NBSAP (si applicable),
- (b) Réalisation des objectifs et buts du Plan Stratégique de la Convention,
- (c) Progrès vers l'objectif 2010.

--

Box LII - Veuillez indiquer les contraintes ou obstacles rencontrés par votre pays dans la mise en oeuvre de programme et les décisions connexes.

- Insuffisance des ressources financières par suite de la suspension de la coopération avec les principaux partenaires au développement (depuis 1993) ;
- Insuffisance des ressources humaines en nombre et en qualification ;
- Insuffisance des ressources matérielles techniques.

OPERATIONS DE LA CONVENTION

Décision V/20

245. Votre pays participe-t-il activement aux activités sous-régionales et régionales en vue de se préparer aux réunions de la Convention et améliorer la mise en oeuvre de la Convention ?

a) Non

b) Oui (veuillez spécifier les activités impliquées)

X

Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales que votre pays a entreprises

Le Togo participe à toutes les réunions préparatoires en prélude à la mise en oeuvre régionale et sous-régionale de la CDB.

Décision VI/27 B - Opérations de la Convention

246. Votre pays prend-il des mesures pour renforcer la coopération régionale et sous-régionale, en améliorant et en faisant la promotion des synergies avec les processus sous-régionaux pertinents?

a) Non

b) Oui (veuillez fournir des détails ci-dessous)

X

Autres informations sur les processus et coopérations régionales et sous-régionales.

Il s'agit notamment de l'élaboration de la Politique Communautaire d'Amélioration de l'Environnement (PCE) par l'UEMOA et du projet de Document de Stratégie Régionale de Réduction de la Pauvreté (DSRRP) dans le cadre de la CEDEAO, du COPACE.

La question suivante (247) est pour LES PAYS DEVELOPPES

247. Votre pays prend-t-il des mesures pour soutenir le travail des mécanismes de coopération existants au niveau régional et les structures ou processus ?

a) Non

b) Non, mais les programmes sont en cours de développement

c) Oui, des structures intégrées existantes (veuillez fournir des explications ci-dessous)

d) Oui, certaines activités de coopération sont en cours (veuillez fournir des détails ci-dessous)	
Autres observations sur le soutien pour le travail sur les mécanismes régionaux existants et le développement des structures et processus régionaux.	

248. Votre pays travaille-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes sous-régionaux et régionaux existants et les initiatives pour le renforcement des capacités ?

a) Non	
b) Oui	X

249. Votre pays contribue-t-il à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en oeuvre de la Convention ?

a) Non	X
b) Oui (veuillez fournir des explications ci-dessous)	

Autres observations sur la contribution de votre pays à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.

QUESTIONS RELATIVES À CE RAPPORT

250. Le tableau ci-dessous est conçu pour identifier les questions auxquelles vous n'avez pas répondues, et au même moment, vos raisons pour lesquelles vous n'avez pas répondu.

Pour cette raison, tous les numéros des questions sont listés ci-dessous en trois colonnes, et pour chaque question, quatre réponses sont proposées sous la forme de quatre boxes à droite de chaque numéro. Chaque box est identifié par des lettres (a), (b) et (c) qui correspondent aux raisons suivantes de la non réponse :

a.	Cette question a été déjà posée dans le deuxième rapport national ou dans l'un des rapports thématiques, et il y a de nouvelles informations à fournir
b.	Cette question ne peut pas être répondue à cause du manque des ressources humaines et/ou financières pour obtenir des informations et/ou données pertinentes
c.	Cette question n'est pas applicable aux circonstances nationales
d.	Cette question n'est pas prioritaire au niveau national à cette étape

Alors, veuillez

- 1) Identifier le(s) question(s) que vous avez choisies de ne pas répondre; et
- 2) Cochez les questions des quatre boxes (à droite des numéros des questions) qui correspondent mieux aux raisons de ne pas répondre à de telles questions)

Question No.	Raisons				Question No.	Raisons				Question No.	Raisons			
	A	B	C	D		A	B	C	D		A	B	C	D
1.					85.					169.				
2.					86.					170.				
3.					87.					171.				
4.					88.					172.				
5.					89.					173.			X	
6.					90.					174.				
7.					91.					175.				
8.					92.					176.				
9.					93.					177.				
10.					94.					178.				

11.			
12.			
13.			
14.			
15.			
16.			
17.			
18.			
19.			
20.			
21.			
22.			
23.			
24.			
25.			
26.			
27.			
28.			
29.			
30.			
31.			
32.			
33.			
34.			
35.			
36.			
37.			
38.			
39.			
40.			
41.			
42.			
43.			
44.			
45.			
46.			
47.			
48.			
49.			
50.			
51.			
52.			
53.			
54.			
55.			
56.			
57.			
58.			
59.			
60.			
61.			
62.			
63.			
64.			
65.			
66.			
67.			
68.			
69.			
70.			
71.			

95.			
96.			
97.			
98.			
99.			
100.			
101.			
102.			
103.			
104.			
105.			
106.			
107.			
108.			
109.			
110.			
111.			
112.			
113.			
114.			
115.			
116.			
117.			
118.			
119.			
120.			
121.			
122.			
123.			
124.			
125.			
126.			
127.			
128.			
129.			
130.			
131.			
132.			
133.			
134.			
135.			
136.			
137.			X
138.	X		
139.	X		
140.			
141.			
142.			
143.			
144.			
145.			
146.			
147.			
148.			
149.			
150.			
151.			
152.			
153.			
154.			
155.			

179.			
180.			
181.			
182.			
183.			
184.			
185.			
186.			
187.			
188.			
189.			
190.			
191.			
192.			
193.			
194.		X	
195.			
196.			
197.			
198.			
199.			
200.			
201.			
202.			
203.			
204.			
205.			
206.			
207.			
208.			
209.			
210.			
211.			
212.			
213.			
214.			
215.			
216.			
217.			
218.			
219.			
220.			
221.			
222.			
223.			
224.			
225.			
226.			
227.			
228.			
229.			
230.			
231.			
232.			
233.			
234.			
235.			
236.			
237.			
238.			
239.			

72.					156.					240.				
73.					157.					241.				
74.					158.					242.				
75.					159.					243.				
76.					160.					244.				
77.					161.					245.				
78.					162.					246.				
79.					163.			X		247.			X	
80.					164.			X		248.				
81.					165.					249.				
82.					166.					250.				
Raisons supplémentaires pour la non réponse aux questions.														

Box LIII – Veuillez fournir ci-dessous des recommandations sur la manière d’améliorer le format de ce rapport.

Certaines questions sont fermées ; ce qui ne permet pas de présenter la situation réelle du pays dans le cadre des activités relatives à la mise en œuvre de la Convention.

Par ailleurs, il n’existe pas par endroits de suite logique dans l’agencement des questions ; ce qui par conséquent ne facilite pas l’élaboration du rapport.